

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mardi 20 mai 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, M. Sylvain Clavel, M^{mes} Linda de Coulon, Jannick Frigenti Empana et Mireille Luiset.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai et mercredi 21 mai 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous avais informés que nous commencerions notre séance par les motions d'ordonnancement. La première motion d'ordonnancement concerne la résolution R-178, de M^{me} et MM. Morten Giselbaek, Pierre Vanek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer et Pierre Gauthier: «022 Télégénève SA Naxoo: une direction à donner». Je donne la parole à M. Pierre Gauthier pour une minute afin de développer l'urgence.

M. Pierre Gauthier (EàG). Cette urgence est présentée par Ensemble à gauche, car, depuis maintenant une centaine de jours, il ne se passe absolument rien dans le conseil d'administration de Naxoo et nous sommes extrêmement inquiets quant au devenir de cette entreprise.

Par ailleurs, nous avons présenté tout à l'heure trois candidats pour l'élection au conseil d'administration de Naxoo 022 Télégénève SA, parce qu'il nous semble essentiel que la Ville de Genève parle d'une seule et même voix dans ce conseil d'administration. Le Conseil municipal a décidé de ne pas nous suivre sur ce projet, ce qui est fort dommage. Aujourd'hui, il faut que Genève parle d'une seule voix dans ce conseil d'administration, il faut que l'entreprise recentre ses activités d'une manière urgente en ville de Genève et, troisième élément, il est essentiel de préparer une stratégie pour pouvoir casser cette convention d'actionnaires qui mène cette entreprise à sa perte. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que les six partis, qui ont quasiment juré la perte de cette entreprise, ont réussi à placer leur personnel dans ce conseil d'administration, et nous estimons urgentissime de pouvoir discuter de l'avenir de Naxoo au travers de cette résolution.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-178 est refusée par 31 non contre 9 oui.

Le président. Nous passons à la deuxième motion d'ordonnancement, déposée par M. Laurent Leisi pour le Mouvement citoyens genevois, qui demande de traiter en urgence la motion M-1091 figurant à notre ordre du jour, intitulée: «Un bowl ou un skate-park complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie». Monsieur Leisi, vous avez la parole.

M. Laurent Leisi (MCG). Cette urgence est motivée par le succès incontestable du bowl de Plainpalais et de la circulation d'une pétition en faveur d'un bowl couvert, qui va obtenir pas loin de mille signatures. Elle fait suite également à la prise de position de M. Kanaan publiée par les journaux.

Le bowl de Plainpalais accueille presque 400 utilisateurs chaque jour. J'aimerais qu'on puisse profiter de cette dynamique et initier réellement l'étude de ce dossier en commission. M. Kanaan a pris position en parlant d'une possibilité de réalisation d'un bowl complémentaire dans trois, quatre ou cinq ans, mais nous pensons que c'est maintenant que la jeunesse en a besoin. J'aimerais que cette noble assemblée soit un peu sensible à l'appel de notre jeunesse et qu'on puisse vraiment initier ce projet que beaucoup de jeunes attendent pour l'hiver et les temps de pluie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1091 est refusée par 37 non contre 16 oui (5 abstentions).

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement concerne un nouvel objet, le projet de délibération PRD-85, de MM. Simon Brandt, Adrien Genecand, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Modification de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001: Suppression de l'automatisme du prélèvement de 2% des crédits d'investissement à destination du FMAC». Je passe la parole à M. Simon Brandt pour plus d'explications.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs, cette urgence que le Parti libéral-radical et d'autres partis de droite vous proposent vise à débattre des modalités de financement du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) qui, je vous le rappelle, est actuellement financé automatiquement par un prélèvement sur les crédits d'investissement plutôt que par une ligne budgétaire ad hoc. Dans la mesure où nous peinons à financer nos investissements, le simple fait de ne plus effectuer de prélèvement automatique sur les budgets d'investissement libérerait mécaniquement plusieurs millions de francs par année, que nous pourrions alors

affecter à la rénovation des écoles, des bâtiments sportifs et des autres infrastructures municipales qui en auraient besoin.

Nous vous proposons donc l'urgence sur ce texte et, ensuite, de renvoyer celui-ci à la commission des arts et de la culture afin que nous puissions avoir une discussion de fond sur les modalités de financement du FMAC et, surtout, répondre une fois pour toutes à cette question: est-il normal qu'un fonds de ce type soit financé automatiquement, sans débat politique? A ceux qui auraient un doute, je dirai que la Cour des comptes a déjà donné une réponse: elle a répondu que ce n'était plus possible! Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-85 est refusée par 30 non contre 24 oui (6 abstentions).

Le président. La prochaine motion d'ordonnancement concerne un point figurant à notre ordre du jour, la résolution R-177 de MM. Gary Bennaïm, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pas de jetons de présence pour la séance ordinaire du 29 avril 2014, de 17 h à 19 h.» Je passe la parole à M. Gary Bennaïm pour une minute.

M. Gary Bennaïm (LR). Merci, Monsieur le président. Comme nous l'avons vécu tout à l'heure, on se rend compte que les pantalonnades en termes d'élections pour les représentants des différents groupes – des discussions aller et retour, des retraits alors qu'on vient d'être élu – sont de grandes blagues. En ce qui concerne la séance du 29 avril 2014, de 17 h à 19 h, nous suggérons de renoncer aux jetons de présence. Nous avons passé deux heures à voter pour élire des représentants. C'était une rigolade! Nous ne méritons pas de toucher de jetons de présence pour une telle séance... (*Protestations.*) Mais allez-y, continuez à cachotter, les amis, si cela vous fait plaisir!

Le président. Laissez M. Bennaïm continuer à développer l'urgence, s'il vous plaît! Poursuivez, Monsieur Bennaïm.

M. Gary Bennaïm. Nous pensons qu'il est urgent de traiter ce sujet vu notre ordre du jour; si cet objet est traité dans vingt-quatre mois, tout le monde aura oublié. Il est urgent de montrer que nous ne voulons pas insulter les contribuables en abusant des jetons de présence qui sont versés ici. J'entends ceux qui hurlent, particulièrement à l'aise pour continuer à soutirer de l'argent pour ne rien faire...

Il est important de modifier le règlement du Conseil municipal dans ce sens pour que nous ne touchions pas d'argent lors des élections de représentants.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-177 est refusée par 57 non contre 12 oui (1 abstention).

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire silence. Si vous voulez discutez, allez le faire à l'extérieur de la salle. Merci.

La prochaine motion d'ordonnancement, déposée par MM. Sormanni et Pastore, concerne le rapport PRD-40 A, figurant à notre ordre du jour, intitulé: «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Je donne la parole à M. Sormanni pour développer son urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, le rapport PRD-40 A de la commission des finances a été déposé le 13 décembre 2013 et, à un moment donné, les rapports doivent être traités. Cet objet a une certaine importance, puisqu'il parle de toute la problématique de l'emploi et de la façon dont la Ville de Genève met ses offres d'emploi sur le marché et de la façon dont elle procède. Cet objet a été largement discuté à la commission des finances et cela n'a pas de sens que ce rapport reste encore deux ans inscrit à notre ordre du jour. Je vous demande simplement qu'on puisse enfin en discuter. Nous sommes presque au mois de juin; je pense qu'il est grand temps d'en débattre.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-40 A est refusée par 55 non contre 14 oui (1 abstention).

Le président. Il reste une dernière motion d'ordonnancement déposée par le Mouvement citoyens genevois, M. Jean-Philippe Haas. Elle demande l'urgence sur le projet de délibération PRD-84 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Denis Menoud: «Création d'une commission ad hoc pour le MAH». Monsieur Haas, vous avez la parole.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Cette urgence concerne la création d'une commission ad hoc pour le Musée d'art et d'histoire

(MAH). En effet, une grande partie de la commission des arts et de la culture aurait souhaité traiter de ce cas. Durant les dernières séances plénières, nous avons renvoyé plus de dix objets à la commission des travaux et des constructions, qui est complètement surchargée...

Des voix. Non!

M. Jean-Philippe Haas. Si nous créons cette nouvelle commission, rien n'empêche les commissaires de la commission des travaux et des constructions de postuler à l'intérieur de leur groupe pour faire partie de cette commission. (*Brouhaha.*) Au niveau de ce parlement, une grande partie des conseillers se plaignent de ne pas avoir d'objets en commission alors qu'une des commissions est complètement surchargée...

Des voix. Non, ce n'est pas vrai!

Le président. Concluez, Monsieur Haas, la minute est dépassée, même avec les interruptions!

M. Jean-Philippe Haas. Je pense que c'est un des chantiers du siècle que nous avons en Ville de Genève et qu'il serait bien d'avancer sur ce projet, de créer au plus vite cette commission ad hoc pour pouvoir traiter du MAH.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-84 est refusée par 53 non contre 14 oui (2 abstentions).

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cet objet a été renvoyé en commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2013. La commission, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié le rapport d'activité 2012 de la Fondetec en traitant de manière simultanée les comptes de la même année ainsi que son budget 2013 lors de sa séance du 27 novembre 2013.

La rapporteuse remercie M. Marc Morel pour ses excellentes notes de séance.

Séance du 27 novembre 2013

Audition de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

La Fondetec a été créée par la Ville de Genève pour promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes, ainsi que pour stimuler l'innovation.

L'intégralité de l'activité de la Fondetec se déploie sur le territoire de la Ville.

En 2012 deux constats majeurs ont été dressés:

- une crise du capital d'amorçage, ce qui signifie que plus personne ne veut investir dans la création d'entreprise, tandis que l'on dispose au contraire en Suisse de fonds disponibles et inutilisés à l'heure actuelle pour donner aux entrepreneurs les moyens de se développer, ce que l'on appelle le capital développement. La tendance consiste à investir une fois seulement que l'entrepreneur a fait ses preuves. Selon un éminent investisseur privé en Suisse romande, le financement privé de la création d'entreprises a été divisé par dix au cours des cinq dernières années. La Fondetec reste positionnée sur l'aide à la création d'entreprises. Il est en effet impératif que des acteurs continuent à financer la création d'entreprises. Un système de prêts remboursables sur cinq ans avec un taux d'intérêt de 5% a été instauré. Les avantages offerts par la Fondetec sont que l'entrepreneur garde le contrôle de son entreprise, que la rémunération se révèle malgré tout faible en comparaison avec des investisseurs privés qui demandent des rendements de l'ordre de 35% annuels. De plus, il s'agit d'un engagement ferme et de qualité. La Fondetec ne revient en effet jamais sur l'accord qu'elle donne pour un crédit déterminé. Cependant,

¹ Rapport d'activité, 1011. Motion d'ordonnement, 6202.

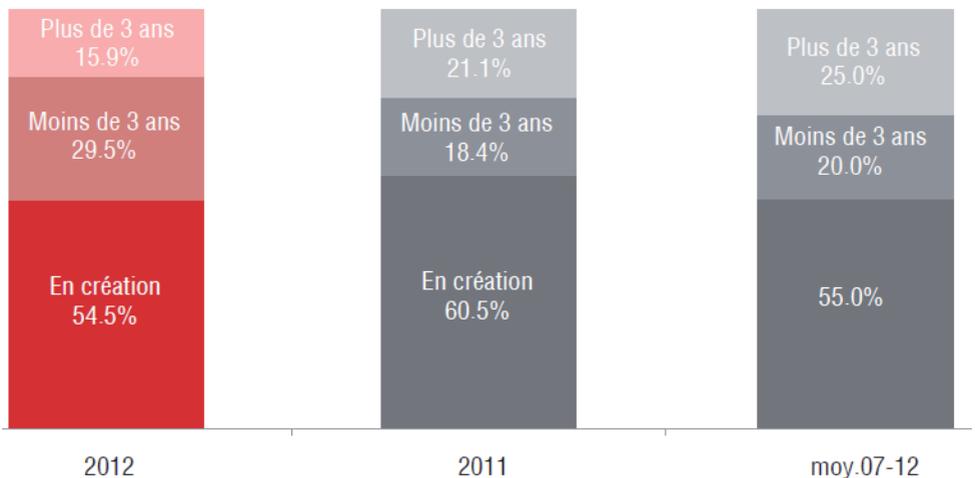
Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

on dénote aussi des incon vénients, à savoir qu'il s'agit de fonds étrangers et que, conséquemment, les personnes ne peuvent pas financer des pertes sans se retrouver en situation de surendettement. Le caractère personnel de l'engagement, de même que la très grande transparence requise de la part des entreprises sont également à regretter;

- l'inadéquation de l'offre locative: si Genève était il y a encore peu la deuxième ville au monde avec le taux de vacance immobilier d'entreprises le plus bas, la situation s'est aujourd'hui inversée. En revanche, les conditions restent inadaptées pour les entreprises qui démarrent, notamment les baux sur cinq à dix ans, étant entendu que certaines régies demandent jusqu'à douze mois de garantie. D'où la volonté de développer l'activité d'hébergement, avec un bail peu contraignant. Le premier contrat est sur six mois, puis les personnes signent ensuite un contrat à durée indéterminée, reconductible chaque mois. Les bureaux font de 6 à 26 m². Il y a des espaces communs mutualisés. Les échanges d'expériences et de compétences, tant entre entrepreneurs qu'avec les membres de la Fondetec, sont favorisés. Parmi les avantages, on peut citer l'engagement à court terme, les échanges et la synergie ainsi que la formule tout inclus. Les incon vénients résident dans la standardisation, l'extension limitée de l'espace disponible, ainsi que la mise en commun.

Le rapport annuel 2012 confirme le soutien à l'économie de la Fondetec selon cette répartition:

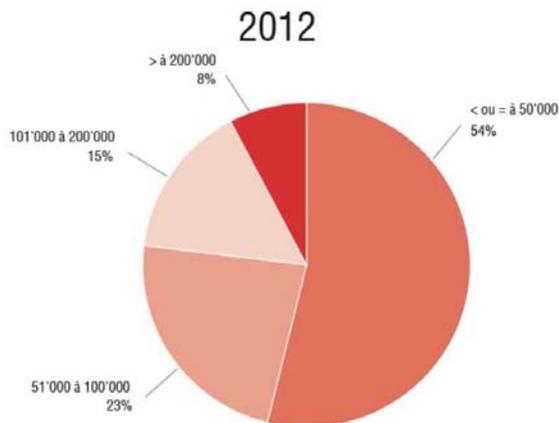
- environ 55% à la création;
- environ 30% aux entreprises de moins de trois ans;
- environ 15% pour les entreprises de plus de trois ans.



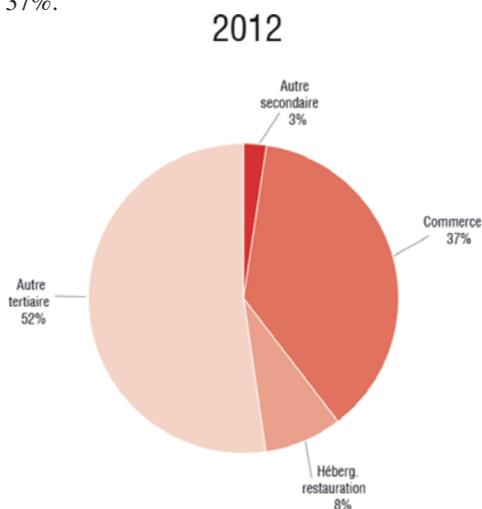
Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

Cette répartition peut aussi être lue comme environ 80% dans ce que l'on appelle la phase de démarrage, très peu financée par d'autres organismes.

En ce qui a trait à la proportion des montants acceptés, un net ralentissement des montants demandés est constaté. Cela s'explique par l'engagement personnel dans un contexte anxigène de crise financière. On dénote également un record, avec 54%, de dossiers pour des demandes de prêts inférieurs à 50 000 francs.



La crise du commerce – arcades menant une activité de vente de produits, hors restauration, par exemple, la vente de vêtements, de café, une boulangerie-pâtisserie, un magasin de décoration – prêterite ce secteur qui sollicite la Fondetec à hauteur de 37%.



Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

La comparaison entre les comptes et le budget 2012 représente une bonne surprise. En effet la perte à fin 2012 a diminué de plus de 220 000 francs par rapport à l'exercice 2011. La perte d'exploitation est de l'ordre de 1,3 million. Cela correspond au coût approximatif moyen de la Fondetec. Les intérêts compensent presque les provisions et les pertes. La Fondetec œuvre afin d'obtenir une stricte équivalence pour l'année 2013. Les comptes ne peuvent être intégrés dans le rapport annuel en raison des nombreuses demandes de prolongation.

| | Réalisé 2012 | Budget 2012 | Moyenne 2007-2012 |
|-----------------------------------|--------------|-------------|----------------------|
| | Fr. | Fr. | Fr. |
| Résultat de fonctionnement | -1 099 330 | -1 286 453 | -951 911 |
| Résultat de l'activité de soutien | -36 751 | -323 370 | -177 989 |
| Résultat de l'activité pépinière | -162 372 | -108 993 | |
| Résultat d'exploitation | -1 298 453 | -1 718 816 | -1 129 900 |
| Résultat sur titres | 28 375 | 3 452 | -137 739 |
| Variation annuelle du capital | -1 270 078 | -1 715 365 | -1 267 639 |

Pour la bonne compréhension de ce document, la rapporteuse a jugé également important d'intégrer le tableau des indicateurs Fondetec, voté par le Conseil de fondation lors de sa séance du 21 juin 2012 et renvoyé à la commission des finances à la mi-décembre 2013:

| Famille | Indicateurs | Objectifs | Informations complémentaires |
|-----------------------------------|--|-----------|---|
| Activité de soutien (financement) | Nombre de nouvelles demandes | 50 | |
| | Nombre d'entreprises en cours de suivi | 90 | |
| Activité pépinière | Nombre d'entreprises hébergées | ≥ 10 | |
| | Taux d'occupation | 80% | |
| Fonctionnement | Nombre de premier rendez-vous | ≥ 120 | |
| | Nombre de mandats | ≥ 2 | |
| Résultat entreprise | Taux d'autofinancement de l'activité | ≥ 15% | Produits liés à l'activité/(résultat d'entreprise-produits liés à l'activité) Nb : Produits liés à l'activité = intérêts/prêts + Taxes d'inscription + Produits pépinière + Mandat |
| | Charges salariales totales des entreprises soutenues/ Résultat entreprise Fondetec | ≥ 5 | |

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

Selon les statistiques emplois au 31 mai 2013, il y avait 249,21 emplois ETP, ce qui représentait des charges salariales moyennes versées par entreprise de l'ordre d'un peu plus de 16 millions de francs. Le jour de l'audition, le 27 novembre 2013, la Fondetec recense 253,16 emplois ETP pour environ 16,5 millions de francs.

| Statistiques Entreprises uniquement sur la base des déclarations AVS reçues (CHF) | 2012 |
|---|---------------|
| Taux de réponse pour les déclarations AVS | 91,80% |
| Nb total de salariés sur l'année | 459,00 |
| <i>Nb moyen de salariés par entreprise</i> | 8,35 |
| Nb de salariés ETP sur l'année | 249,21 |
| <i>Nb moyen de salariés par entreprise ETP</i> | 4,53 |
| Charges salariales totales | 16'381'287,70 |
| <i>Charges salariales moyennes par entreprise</i> | 297'841,59 |
| <i>Salaires annuels moyens par collaborateur ETP</i> | 65'734,19 |

Une progression remarquable par rapport à l'année précédente en termes de chiffre d'affaires des entreprises soutenues par la Fondetec est relevée. En effet de nombreuses demandes ont été adressées à la Fondetec et bien que les montants s'avèrent néanmoins peu importants les demandes enregistrées augmentent sensiblement:

- 56 demandes au 27 novembre 2013;
- 53 en 2012;
- 50 en moyenne entre 2007 et 2012;

Le record de 2007, soit 57, devrait être dépassé en 2013.

Le total des crédits octroyés dépasse toutefois à peine deux millions. Cependant, un nombre conséquent de demandes parvenant en fin d'année et deux séances du Conseil de fondation devant encore avoir lieu d'ici là, le seuil des 2,5 millions, soit environ la moyenne annuelle, devrait être atteint pour 2013.

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

| | Réalisé 30/09/2013 Fr. | Budget 30/09/2013 Fr. | Réalisé 30/09/2012 Fr. |
|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Résultat de fonctionnement | -741 218 | -729 410 | -812 568 |
| Résultat de l'activité de soutien | 80 084 | -310 344 | -405 149 |
| Résultat de l'activité pépinière | -190 543 | -147 240 | -122 388 |
| Résultat d'exploitation | -851 677 | -1 186 994 | -1 340 105 |
| Résultat sur titres | 10 541 | 21 262 | 18 156 |
| Variation annuelle du capital | -841 136 | -1 165 732 | -1 321 949 |

La Fondetec vise en outre l'hébergement de huit entreprises au lieu de seulement six comme actuellement, car les demandes de nouveaux locataires commencent à affluer. La situation devrait être réglée au mois de juin 2014. A défaut, la Fondetec devra se poser la question de la pertinence de la pépinière.

M. J. Favoulet met en exergue les difficultés liées à la réalisation d'un prévisionnel au mois de décembre pour l'année suivante, alors que l'on ne possède pas les comptes des entreprises. Il évoque finalement les projets pour 2013, dont il souligne que la plupart sont déjà bien avancés.

Il s'agit maintenant de mettre en place d'un outil de gestion de crédit, du partage d'un nouvel outil de prévisionnels, le renforcement de la visibilité net/média, ainsi que la transformation de la pépinière en un lieu de référence de l'entrepreneuriat à Genève, notamment en accueillant les formations de la Commission pour la technologie et l'innovation, c'est-à-dire de l'organisme fédéral, lorsqu'elles sont dispensées à Genève.

A la question d'un commissaire des Verts qui s'inquiète du travail de vérification que fait la Fondetec auprès des entreprises quant à leur rôle de prélèvement en matière d'assurances sociales, M. J. Favoulet précise que, s'agissant d'indépendant-e-s, les entreprises sont soumises à l'obligation de s'affilier. La Fondetec essaie de dissuader les indépendants de faire appel à leur deuxième pilier pour financer leur création d'entreprise. La Fondetec attache en outre une importance particulière à la rémunération des emplois ainsi créés.

En réponse à une commissaire socialiste qui s'enquiert des relations de la Fondetec avec d'autres organismes de promotion économique, M. J. Favoulet assure l'existence d'échanges avec chaque organisme pertinent, par exemple la FER, la FAC ou Après-GE. Il relève cependant que le niveau de collaboration dépend principalement de l'interpersonnel.

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

Une commissaire des Verts s'étonnant de la disparition de la rubrique informative «que sont-ils devenus?» il lui est indiqué qu'il y a toujours un taux d'échec à hauteur de 10%, inhérent à l'activité de la Fondetec et à son positionnement sur la création d'entreprise. Environ neuf entreprises sur dix continuent à se développer. Certaines connaissent un véritable succès.

La question d'actualité qui se pose maintenant est de savoir combien de ces entreprises vont rester sur le territoire de la Ville de Genève, en réaction avec l'augmentation de la disponibilité de locaux à des prix meilleur marché dans d'autres lieux du canton de Genève.

Le taux d'échec se révèle assez bas dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. La pratique à l'œuvre consiste à ne retenir que les bons dossiers. En 2012, il n'y a eu que très peu de dossiers de ce type.

Un commissaire du Parti libéral-radical souhaitant connaître le ratio entre le montant des prêts octroyés et les frais de fonctionnement. M. J. Favoulet signale que le ratio est de un pour deux.

Ce même commissaire, exprimant son intérêt à ce que lui soit communiqué le coût afférent au total des salaires pour les postes créés en 2012, le directeur de la Fondetec explique que l'on ne possède pas ce chiffre, mais que cela découle d'un choix discuté avec le Conseil municipal. Il s'avère en effet que, souvent, si la Fondetec n'apporte pas son aide, les emplois ne sont pas créés puisque l'entreprise ne survit pas. La logique consiste davantage à se poser la question du nombre d'emplois qui sont financés par les entreprises. Ce n'est pas la Fondetec qui crée des emplois, mais les entrepreneurs, auxquels la Fondetec apporte un soutien à la création de leur entreprise. On s'intéresse au facteur multiplicateur entre le coût de la Fondetec et les salaires versés par les entreprises. Ce facteur multiplicateur est de treize. Il s'agit en quelque sorte de l'effet multiplicateur de l'action. On se penche également sur le coût de fonctionnement divisé par le nombre d'emplois dans les entreprises. En substance, cela revient à se demander combien coûte le soutien à un emploi. Le montant y relatif s'élève alors à 5030 francs.

Constatant que quatre entreprises du secteur secondaire ont soumis des demandes en 2012 mais que seule l'une d'entre elles a bénéficié du soutien de la Fondetec, une commissaire d'Ensemble à gauche souhaite des précisions. Elle met en exergue que le secteur s'avère sous-doté et se demande quelles sont les raisons qui ont conduit à ne pas accueillir favorablement ces quatre demandes. Elle s'interroge finalement de savoir plus précisément si les trois entreprises qui se sont vu opposer un refus ne remplissaient pas les critères requis. M. J. Favoulet indique, en réponse à ces demandes d'explications, que de nombreuses discussions ont eu lieu afin de savoir si l'on devait équilibrer les

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

montants accordés par secteur. Le Conseil de fondation s'est pour l'instant toujours refusé à le faire, arguant que l'objectif consiste à soutenir des entreprises viables, indépendamment de leur domaine d'activité. Il s'agit de ne pas pousser un entrepreneur à se placer dans une situation de surendettement quand on a de sérieuses raisons de penser qu'il ne pourra pas assurer la viabilité de son entreprise. De toute façon, dans le domaine la construction, les demandes se font de plus en plus rares.

Une commissaire socialiste relève avec intérêt le coût modeste lié à la création d'un emploi. Elle imagine, en outre, que si on le projette dans le temps, le coût diminue encore davantage dans les cas où les emplois perdurent une fois que le prêt est remboursé. Elle salue le coût peu élevé pour la collectivité et attire l'attention sur le fait que les réussites entrepreneuriales rapportent, en sus des emplois créés, de l'argent à la collectivité sous forme d'impôts par exemple.

M. J. Favoulet confirme ces arguments et met en lumière que la Fondetec soutient pendant cinq ans les entreprises en création, le principe consistant à faire gagner les entreprises graduellement en autonomie. La Fondetec leur démontre au terme du lustre qu'ils sont désormais exigibles aux critères d'endettement bancaire et qu'ils peuvent conséquemment financer leur prochain projet avec l'aide d'une banque. Le Conseil de fondation avait énoncé que le facteur multiplicateur de treize ne représente pas l'objectif à atteindre. Il s'agit d'un excellent chiffre. Le facteur multiplicateur minimum acceptable pour le Conseil de fondation est cinq. Il fait part de son inquiétude quant à la capacité de maintenir le chiffre de treize pour l'année 2013. Si l'on a n'a pas enregistré trop de casse au niveau des entreprises pour l'instant, il convient de faire preuve d'une vigilance particulière s'agissant de la croissance des revenus moyens.

| | 2012 | 2011 | 2010 |
|---|-------|-------|--------|
| Nombre d'entreprises en cours de remboursement et hébergées | 80 | 77 | 73 |
| Coût par emploi (ETP) | 5 019 | 7 238 | 10 206 |
| Effet de levier (salaires/coût) | x 13 | x 8,7 | x 5,6 |

Le montant total des prêts en cours de remboursement s'élève à six millions de francs. Pour leurs clients les plus risqués, les banques appliquent la partie crédit recovery. Les clients sont alors soumis à un taux d'intérêt allant de 10% à 12%. Les clients de la Fondetec ne rentrent pas dans cette catégorie en raison de l'importance du risque. Ils seraient au-dessus d'un taux d'usure dans une banque. Dans les pays d'Europe de l'Est, des structures semblables à la Fondetec pratiquent des taux aux alentours de 25%. La Fondetec ne vise pas à accorder

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

des crédits mais à favoriser la création d'emplois. Il ne s'agit nullement d'une banque. Si la Fondetec prête moins et qu'en même temps plus d'emplois sont créés, le risque est limité et l'impact augmenté.

A l'issue de la présentation et des questions, les commissaires prennent acte du rapport d'activités D-32.

Un commissaire, également membre du Conseil de fondation de la Fondetec, ne prend pas part au vote.

Votes

Les comptes 2012, PRD-70, ainsi que le budget 2013, PRD-71, sont approuvés par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 DC).

Projet de délibération de la commission des finances: «Approbation des comptes 2012 de la Fondetec».

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-70

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2012, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2012, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Projet de délibération de la commission des finances: «Approbation du budget 2013 de la Fondetec».*PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-71*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Le président. Nous traitons également le projet de délibération PRD-70 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2012 de la Fondetec», ainsi que le projet de délibération PRD-71 de la commission des finances: «Approbation du budget 2013 de la Fondetec». Nous traitons ces trois objets en même temps et les votes seront séparés. Je donne la parole au président de la commission des finances, M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des finances (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, en commission, nous avons effectivement traité de ces trois objets en une seule séance. La Fondetec a maintenant atteint une vitesse de croisière et son sérieux est reconnu par l'ensemble des commissaires de la commission des finances. Je crois qu'il vaut la peine de suivre les conclusions de cette commission, qui a voté à l'unanimité les rapports qui lui ont été présentés.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). La Fondetec a été créée par la Ville de Genève pour promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes, ainsi que pour stimuler l'innovation.

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

L'intégralité de l'activité de la Fondetec se déploie sur le territoire de la Ville uniquement. En 2012, malgré une crise du capital d'amorçage et une inadéquation de l'offre locative, le rapport annuel 2012 confirme le soutien à l'économie de la Fondetec à raison d'environ 55% à la création, 30% aux entreprises de moins de trois ans et de 15% pour les entreprises de plus de trois ans. Cette répartition peut aussi être lue sous un autre angle, comme environ 80% dans ce qu'on appelle la phase de démarrage, très peu financée par d'autres organismes.

En ce qui a trait à la proportion des montants acceptés, 54% des dossiers concernent des demandes de prêts inférieurs à 50 000 francs. La crise du commerce – en particulier les arcades menant une activité de vente de produits, hors restauration, par exemple la vente de vêtements, de café, une boulangerie-pâtisserie, un magasin de décoration – prêterite ce secteur qui sollicite la Fondetec à hauteur de 37%.

La comparaison entre les comptes et le budget 2012 a présenté une bonne surprise. En effet, la perte à la fin de l'année 2012 a diminué de plus de 220 000 francs par rapport à l'exercice précédent. La perte d'exploitation est de l'ordre de 1,3 million de francs. Cela correspond environ au coût moyen de la Fondetec. Les intérêts compensent presque les provisions et les pertes. La Fondetec œuvre dans le sens d'obtenir une stricte équivalence pour l'année 2013.

Selon les statistiques emplois au 31 mai 2013 – publiées un peu plus tard que le rapport d'activité que vous avez lu – il y avait 250 emplois en emploi temps plein, ce qui représentait des charges salariales moyennes versées par entreprise de l'ordre d'un peu plus de 16 millions de francs. Le jour de l'audition, le 27 novembre 2013, la Fondetec recensait 253 emplois, pour forcément un peu plus, soit 16,5 millions de francs.

Toujours en 2012, la Fondetec vise en outre l'hébergement de huit entreprises au lieu de seulement six comme actuellement, car les demandes de nouveaux locataires commencent à affluer. La situation devrait être réglée en juin 2014. A défaut, la Fondetec devra se poser la question de la pertinence de la pépinière, notamment en accueillant les formations de la Commission pour la technologie et l'innovation, c'est-à-dire de l'organisme fédéral, lorsqu'elles sont dispensées à Genève.

Le ratio entre les montants des prêts octroyés et les frais de fonctionnement est de un pour deux. Un chiffre important est celui du coût de la création d'un emploi, puisqu'il est maintenant d'environ 5000 francs, donc un coût fort modeste, qui a beaucoup diminué, notamment depuis 2010, où il était encore de plus de 10 000 francs.

A l'unanimité, les commissaires, à l'exception d'un commissaire concerné qui est membre du conseil de fondation de la Fondetec, vous invitent à accepter,

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

non pas le rapport, puisqu'on en prend seulement acte, mais les comptes 2012 et le projet de budget 2013 de la Fondetec.

Mesdames et Messieurs, vous avez compris que nous devons voter cela encore ce soir; l'urgence avait été demandée, puisque les fonds doivent être débloqués pour permettre à la Fondetec de continuer son travail de prêt et d'encouragement à l'économie locale. Vous avez certainement tous reçu l'information que le mardi 10 juin, au Palais Eynard, il y aura la présentation du rapport d'activité de 2013. Je vous remercie de votre attention.

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). Il est bien entendu que le Parti démocrate-chrétien – notre président de la commission des finances l'a déjà dit – considère la Fondetec comme étant un organe qui contribue à ce que la dynamique de l'économie genevoise se poursuive, en particulier en ville. Je note que maintenant la Fondetec fait attention à mesurer le nombre d'emplois et son évolution. Toutefois, je vous rends attentifs au fait que ces 260 emplois environ, par rapport aux 160 000, 180 000 emplois existants en ville de Genève, c'est évidemment assez peu. Bien sûr qu'il faut continuer, un emploi créé c'est toujours un emploi de plus, mais la réflexion quant à l'efficacité de l'investissement par rapport au nombre d'emplois est encore à poursuivre.

Je rappelle que le but de la Fondetec est le développement de l'emploi, avant même le tissu économique. Voilà pour la réflexion, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur Pattaroni. Je donne la parole à M^{me} Vera Figurek.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je me permets d'intervenir au nom de mon groupe Ensemble à gauche suite à la brillante intervention du président de la commission des finances, mais avec laquelle je prendrai un peu de distance. En effet, Ensemble à gauche a validé les comptes 2012 et voté le budget de fonctionnement 2013; néanmoins, j'avais posé une question en commission au sujet des secteurs sous-représentés et nous ne sommes pas totalement convaincus par la réponse qui nous a été donnée. Il nous a été expliqué qu'au sein du conseil de fondation tout un débat avait été mené concernant la direction à prendre; il était question d'essayer d'équilibrer les projets entre les secteurs d'activité secondaire ou tertiaire.

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

Depuis de nombreuses années notre groupe soulève le fait que le secteur secondaire est sous-représenté; certes, dans l'économie locale nous savons qu'il tend à disparaître. Néanmoins, cette année plus de quatre projets ont été présentés, ce qui n'est pas énorme, mais pour quatre on nous dit qu'ils ont été refusés. En 2012, quatre demandes ont été reçues et une seule de ce secteur a obtenu un financement. On nous explique cela par le fait qu'en 2011, au contraire, le secteur secondaire avait été soutenu par la Fondetec. Si on prend la répartition par secteur, on découvre qu'en 2011 il y avait 53% de projets dans le secondaire et qu'en 2012 il n'y en a que 3%. Notre groupe Ensemble à gauche pense que, ce secteur étant sous-doté, un effort pourrait peut-être être fait à ce niveau-là. Nous sommes conscients que les projets doivent être valables et qu'il y a des critères de sélection; néanmoins, je le répète, notre souhait serait que pour les prochaines années un effort soit fait dans ce domaine.

Ensuite, concernant les partenaires que nous soutenons – je ne les citerai pas tous – c'est vrai qu'il y a beaucoup d'événements où, évidemment, l'affaire est représentée. Vous savez que ce ne sont de loin pas les milieux que nous défendons, mais nous ne sommes pas contre le fait de discuter et de participer à des projets avec ces personnes qui ont des compétences en la matière. Pourtant, on constate quand même que cela se présente souvent. Ne pourrions-nous pas essayer de développer plus d'entreprises qui auraient des compétences autres que ce que nous propose la logique actuelle en matière d'économie? Qu'il y ait plus de coopératives, pourquoi pas, mais, même s'il y a un certain nombre de projets qui sont soutenus, ce n'est de loin pas la majorité.

Nous saluons tout de même la présentation qui nous a été faite sur ce rapport de la Fondetec, qui nous confirme que la Fondetec n'est pas un organisme bancaire. Cela, nous vous en remercions car nous sommes attachés au fait que des projets soient sélectionnés et aidés au niveau financier, sans qu'il y ait des taux d'intérêts astronomiques comme dans un partenariat privé.

Malheureusement, ce rapport nous confirme que l'économie locale va mal. On nous dit qu'il y a un record de demandes de prêts: 54% de prêts inférieurs à 50 000 francs. Cela prouve malheureusement que même dans des petites entreprises indépendantes des efforts doivent être faits. La collectivité publique pourrait travailler en partenariat avec ces petites entreprises privées à condition, évidemment, qu'elles n'entrent pas en concurrence avec ce que fait l'Etat ou notre collectivité publique au niveau municipal – mais je n'ai pas l'impression que cela soit le cas.

J'ajouterai encore que les représentants qui ont été auditionnés nous ont aussi dit qu'il y a un problème notoire de locaux commerciaux. Nous le déplorons, nous l'avons déjà dit; énormément de bureaux sont vides en ville, mais les prix pratiqués sont très élevés et certaines entreprises ne peuvent pas se permettre de payer ces loyers. Nous saluons donc l'effort qui est fait par la Ville de Genève à

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

travers cette fondation; nous saluons le projet lancé en 2011 de cette pépinière d'entreprises et ce partage de locaux. Du reste, nous avons compris que ce n'est pas simplement un partage de locaux entre les différentes entreprises, mais aussi un partage de pratiques et de compétences. Nous voulions donc saluer les efforts qui ont été faits à ce niveau-là.

Mesdames et Messieurs, nous espérons que vous tiendrez compte de nos souhaits par rapport au secteur secondaire qui est sous-représenté. Nous validerons évidemment le rapport annuel et les comptes 2012, puisque des efforts sont à faire, mais nous ne pouvons pas nous opposer à aider ceux qui créent des emplois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, nous sommes également très satisfaits du rapport d'activité de la Fondetec et de son activité en général. Il est important de maintenir un soutien à l'économie de proximité, et c'est justement la tâche principale de la Fondetec. Evidemment, on peut toujours déplorer que tel ou tel secteur soit «favorisé» ou «défavorisé» – entre guillemets, car c'est très subjectif – mais ce n'est pas la Fondetec qui fait les entreprises et les projets. A partir du moment où aucun projet industriel ou dans le secteur secondaire n'est présenté, il est très difficile de le soutenir, puisqu'il n'y en a pas! Le secteur industriel à Genève, et cela depuis les années 1970 déjà, s'étiole. Si aucune demande de soutien pour un projet n'est présentée à l'organisme, on ne peut pas l'inventer!

La fondation examine tous les projets qui lui sont présentés, à l'aune d'un seul critère: ce projet a-t-il de l'avenir, va-t-il survivre, sera-t-il créateur d'emplois, perdurera-t-il et aura-t-il une viabilité économique? A partir de ce moment-là, la fondation peut entrer en matière. Si ce n'est pas le cas, même s'il s'agit d'un projet industriel qui pourrait nous faire plaisir, la Fondetec ne pourra pas le soutenir. C'est heureux, parce que, faute de quoi, la fondation elle-même aurait beaucoup trop de pertes. La seule chose importante est la viabilité du projet et sa capacité à créer des emplois. On peut difficilement faire plus que d'encourager cela. Nous pouvons être plus attentifs aux projets présentés, mais s'il n'y a pas de projets dans certains secteurs et davantage dans un autre, malheureusement, la fondation ne peut rien y faire et ne pourra pas corriger cette tendance. C'est la tendance de la liberté économique que nous connaissons en Suisse et dans ce canton.

Les entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, aux dernières nouvelles ce sont les patrons qui les créent. Une collaboration se fait obligatoirement avec l'organe faîtière des entreprises. On aime ou on n'aime pas mener cette collaboration, mais l'organe faîtière représente une grande partie des entreprises. Il n'y en a pas qu'un seul; il y a la Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs de Genève et d'autres. Je crois que la Fondetec n'a pas le choix; elle doit collaborer avec les organismes qui représentent les entreprises dans le canton pour aller de l'avant.

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

D'autre part, Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Figurek et à ceux qui viendront à la séance le 10 juin: ils verront que les statistiques 2013 sont meilleures. C'est simplement parce que la situation économique s'améliore et qu'il y a un peu plus de projets. La Fondetec aura de meilleurs résultats à présenter, c'est la loi de l'économie: 2012 était une année difficile, 2013 était meilleure et on espère que cela continuera.

Nous soutiendrons bien entendu ce rapport et les deux projets de délibérations, mais j'aimerais encore dire ici qu'il y aurait peut-être une réflexion à faire. En effet, si je ne me trompe pas, les dernières tranches des 10 millions de francs seront versées cette année: 2,5 millions de francs par année, cela fait deux versements de 1,250 million de francs, et les 10 millions auront été versés. Cet automne, il faudra donc se poser la question de la survie de la fondation et décider si on vote de nouvelles tranches pour 2015 et, partant, si nous continuons à soutenir la fondation. En ce qui nous concerne, nous y sommes favorables, nous devons soutenir les petites entreprises de Genève, il en va de la santé économique et de l'emploi pour les Genevois!

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'ai bien entendu les inquiétudes de M^{me} Vera Figurek pour Ensemble à gauche. Je répéterai certains propos de M. Sormanni, car si on veut se mêler des objectifs de la Ville de Genève il faut écouter les partenaires et ne pas faire de monologues, Madame Figurek...

Le président. Monsieur Rudaz, adressez-vous au président, s'il vous plaît!

M. Marc-André Rudaz. Excusez-moi, Monsieur le président. La Fondetec s'intéresse à tous les secteurs économiques et accorde des crédits aux entrepreneurs qui viennent les lui demander. Comme l'a dit M. Sormanni, ce n'est pas la Fondetec qui invente des entreprises. Il faut que les personnes qui viennent demander les crédits aient les reins solides et l'intelligence nécessaire pour créer des entreprises viables. Si je vais demander 15 millions à la Fondetec pour créer une entreprise super géniale, elle me les refusera peut-être avec raison!

Je répète ce que vient de dire M. Sormanni à l'attention d'Ensemble à gauche, puisque l'année prochaine vous serez aussi inquiets que cette année, mais vous n'écoutez jamais les autres!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je n'aimerais pas briser cette discussion du conseil de fondation de la Fondetec, mais je dirai quelque chose d'important.

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

Je suis quand même un peu triste d'entendre constamment que l'économie genevoise va mal et je tiens à dire que l'arc lémanique a fait une progression de 2,4% au niveau du produit intérieur brut (PIB). Il y a énormément de gens qui investissent dans le tissu économique genevois, les entreprises travaillent, engagent et je pense qu'il est important d'avoir une démarche positive quand on parle d'économie et non d'être un frein à l'économie.

La Fondetec joue son rôle de moteur de croissance, mais je pense que nous, en tant que politiques, avons aussi la responsabilité de donner une image positive de l'économie. L'arc lémanique est dynamique, bien plus que la Suisse allemande et je crois que nous devons nous féliciter de ces performances.

Monsieur le président, je ne veux pas aborder le fond de la question de la Fondetec que je ne maîtrise pas.

M^{me} Martine Sumi (S). Je parlerai en tant que rapporteuse et pour le Parti socialiste. J'ai quelques éléments d'information. Il est inexact, en tout cas ce n'est pas l'information que nous avons entendue lors de la séance d'audition de la Fondetec, qu'il y ait moins de locaux commerciaux en ville; il y en a davantage, ce qui cause un vrai problème à la Fondetec pour remplir sa pépinière. Nous verrons ce qu'il en est advenu maintenant, mais il n'y a pas moins de locaux, il y en a plus.

Ensuite, il y a réellement eu un débat lors de l'audition sur cette question dont vous avez tous récemment parlé, concernant la possibilité d'équilibrer les montants accordés par secteur. Là, M. Favoulet et le conseil de fondation se sont très clairement refusés à le faire en arguant que l'objectif consiste à soutenir des entreprises viables. Il ne sert à rien de surendetter des entreprises, parce que ce n'est pas leur rendre service. Quand cela a été refusé, c'était sur des critères objectifs, économiques, qui prouvaient que ce n'était pas possible. Pour nous, socialistes, ce n'est pas un bon moyen que d'opposer les secteurs. Le but est de créer de l'emploi de proximité, viable à long terme, et opposer les différents secteurs n'a pas de sens.

Un dernier élément d'information qui avait été donné expliquait que, pour le secteur secondaire, en particulier dans la construction, les montants nécessaires sont souvent beaucoup trop importants pour être prêtés par la Fondetec. Cela fait que, dans le domaine de la construction, les entrepreneurs s'adressent à d'autres sources.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts aussi soutiennent les trois rapports qui nous sont soumis. Nous soutenons la Fondetec et nous prenons acte avec

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

satisfaction de l'augmentation du nombre de salariés en équivalents plein temps; la moyenne est de six collaborateurs par entreprise. On voit aussi qu'il y a une augmentation des charges salariales totales et que c'est tout à fait bénéfique pour l'emploi à Genève.

On constate qu'il y a beaucoup de demandes de crédits, puisqu'en 2013 il y avait 64 nouvelles demandes de crédits pour 28 acceptées. Enfin, pour pallier ce problème de logement, puisque les mètres carrés à Genève sont très chers, il y a la solution de la pépinière qui est une solution tout à fait pragmatique et très pratique pour ces nouvelles entreprises. Il y a des baux peu contraignants, puisque le contrat porte sur six mois assurés, puis est renouvelé de mois en mois. En plus, les espaces sont communs, mutualisés, ce qui permet aux uns et aux autres d'échanger les expériences et les compétences.

Beaucoup d'autres choses ont déjà été dites sur le bénéfice de l'activité de la Fondetec et nous continuerons à être attentifs à son évolution positive. Encore une fois, nous approuverons les trois rapports.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, pour ne pas continuer dans le concert de louanges, j'apporterai quelques critiques, en vous rassurant tout de suite: nous voterons le rapport, que ce soit sur les comptes ou sur le budget. D'abord, nous déplorons le fait du fonctionnement. Le problème, quand on fonctionne avec un capital de dotation – malheureusement, nous n'avons pas pu l'étudier dans le cadre de celui de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social – et qu'il y a en plus une volonté de la Ville de Genève de faire du *cash pooling*, c'est qu'on perd, année après année, une occasion de discussion politique sur le fonctionnement; on donne des missions et, mine de rien, on perd un peu le contrôle, avec des effets plus ou moins positifs.

Le rapport explique que la performance sur les titres permet de rapporter quelque chose à l'entité, mais ce n'est de loin pas suffisant à couvrir ses besoins. On peut donc se questionner sur l'utilité de donner de l'argent à une fondation de droit public quand on sait que, pour la Ville de Genève, cela coûte de l'argent, et cela coûte probablement plus à la Ville de Genève que cela n'en rapporte à la Fondetec. La première question au niveau du fonctionnement de cette entité est donc la suivante: est-il judicieux de continuer à fonctionner sur la base d'une dotation, sachant que la Ville de Genève – soit l'argent du contribuable – est perdante?

La deuxième question concerne évidemment la mission. Je pense, et cela a été largement répété, que tout le monde est favorable à l'aide aux petites et moyennes entreprises, surtout quand on sait que le secteur privé, en l'occurrence, ne s'y résout pas. Il n'y a pas de problème, la mission est noble. Je vous rappelle, comme cela a été dit par M^{me} Figurek, qu'il y a quand même des entre-

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

prises privées qui font ce type d'activité de financement aux petites entreprises qui démarrent. C'est un financement très risqué et, à ce titre-là, les entreprises qui s'y aventurent ont des rendements qui, généralement, sont de l'ordre de 10%, 15%, 20%. C'est ce qui s'appelle le capital-risque. On investit de l'argent, des fois cela marche très bien, d'autres fois pas du tout, mais entre les deux, l'entreprise qui prête de l'argent s'en sort.

La Ville de Genève décide de se substituer aux entreprises; je n'ai pas de problème avec cela. Je constate qu'en général les activités qui sont financées sont des restaurants et des commerces de détail. Je n'ai pas de problème non plus avec cela, simplement, après la suppression de la clause du besoin, il n'y a jamais eu autant de restaurants à Genève qu'aujourd'hui – mais pourquoi pas?

Je ne rentrerai pas dans le débat technique de l'analyse fine du coût de l'emploi que finance la Ville de Genève. Aujourd'hui, la Ville de Genève dépense plus d'un million de francs; c'est ce que la Fondetec dépense chaque année pour mettre à disposition le capital qu'on lui a donné. Chaque fois qu'on met à disposition 1,100 million, la question est de savoir si ce montant est correctement investi, si cela revient correctement dans l'économie, si cela permet de tourner. Pour l'instant, la réalité, c'est que non!

Philosophiquement, la question est la suivante: aide-t-on les entreprises qui n'ont pas réussi à trouver un financement dans une banque? Je n'ai pas de problème à ce qu'on se substitue à ces entreprises, mais, Mesdames et Messieurs, pensez-vous sérieusement qu'une entreprise qui a décidé d'installer son restaurant au Petit-Saconnex plutôt qu'au Grand-Saconnex, aux Acacias plutôt qu'à Carouge, à Saint-Jean plutôt qu'à Vernier, aux Eaux-Vives plutôt qu'à Chêne-Bougeries, mérite plus d'être financée, parce qu'elle «habite» en ville de Genève, qu'une autre entreprise dans le canton? La réalité, c'est que non!

Ce type de politique publique est une prérogative cantonale; la promotion économique est cantonale. C'est l'organisme Financer autrement les entreprises (FAE) qui se charge d'aider et de cautionner les entreprises au niveau cantonal. L'activité qu'on développe avec la Fondetec est une mise à disposition de cash et, normalement, quand on fait du capital-risque, on attend des entrepreneurs qu'ils mettent un peu de leurs fonds privés; c'est pour cela que l'Etat dit qu'il les cautionne, là où la Fondetec met de l'argent à disposition directement.

Je pense que, dans ce type d'activité, il y aurait un intérêt public à pouvoir financer plus, parce que les moyens qu'on met à disposition sont considérables. Nous pourrions unir nos moyens avec ceux du Canton et aider probablement plus d'entreprises, peut-être de façon plus large et dans d'autres secteurs, en mettant à disposition nos forces, soit un apport en cash, en profitant de la spécialisation du Canton dans le cautionnement. Peut-être que nous éviterions ainsi la discrimination entre les entreprises qui ont choisi de s'établir ailleurs qu'en Ville de

Rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013
de la Fondetec

Genève et celles qui décident – on les remercie – de développer leurs activités sur notre sol.

Il y a beaucoup de réflexions à avoir. C'est dommage d'avoir ce débat-là, puisque c'est un débat comptes/budget, alors qu'en fait il n'y a pas de budget. Le budget devrait être une ligne en fin d'année, qu'on vote année après année, avec un vrai débat politique à ce moment-là et pas sur le capital de redotation une fois ou l'autre. Quoi qu'il en soit, nous accepterons les trois objets et je sou mets à votre sagacité le reste de la réflexion pour la suite.

Deuxième débat

Il est pris acte du rapport d'activité D-32.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-70 est accepté à l'unanimité (71 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-71 est accepté à l'unanimité (71 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PRD-70

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2012, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2012, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 30 mai 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

DÉLIBÉRATION PRD-71

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

4.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 66 675 800 francs, soit:

- un crédit de 65 691 800 francs destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre;
- un crédit de 984 000 francs destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité;

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013, et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit:

- **la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N^{os} 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1307 m², et de leur réunion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre, pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève;**
- **la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N^{os} 7642, rue François-Diday, 7644, rue Bovy-Lysberg, 7646, boulevard du Théâtre, 7647, place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal (PR-1063 A)¹.**

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 février 2014. Placée sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer-Grecuccio, la commission a étudié la proposition PR-1063 dans ses séances des 5 mars, 12 mars, 2 avril et 9 avril 2014.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

Historique du bâtiment

Le Grand Théâtre, dû à l'architecte Jacques-Elisée Goss qui s'est inspiré de l'Opéra Garnier, est inauguré le 2 octobre 1879, grâce à l'héritage du duc de Brunswick.

Le 1^{er} mai 1951, un incendie ravage le bâtiment. La salle de spectacle et les annexes en coulisses sont entièrement dévastées, les avant-foyers sérieusement

¹ Proposition, 4376.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

endommagés. Seul le foyer est relativement épargné. Les travaux de reconstruction débutent en 1958 et le bâtiment «reconstruit» est inauguré le 10 décembre 1962.

Durant le premier quart de siècle après sa reconstruction, seuls des travaux d'entretien courants et quelques travaux d'urgence sont entrepris. En 1997 les travaux de rénovation de la machinerie de scène du dessus sont entrepris, de même que la réfection des espaces publics (remplacement des tentures, rideaux, moquettes, tissu des sièges), le plancher de scène et celui des ponts d'orchestre. En 2006, les travaux de rénovation des ponts de scène du dessous sont réalisés.

Aujourd'hui, malgré les efforts soutenus en travaux d'entretien, le bâtiment et ses installations (chauffage, électricité, ventilation et sanitaire) sont vétustes. Il est impératif de procéder à la réhabilitation au niveau du bâtiment lui-même et de ses installations techniques, tout comme au niveau des éléments d'origine et de la construction des années soixante.

Historique de l'opération

Janvier 2004: le Conseil municipal vote un crédit d'étude de 550 000 francs destiné à l'étude de la rénovation partielle du Grand Théâtre.

Octobre 2011: le Conseil municipal vote un crédit de 2 millions de francs destiné au complément d'études nécessaires à la rénovation partielle du Grand Théâtre.

Décembre 2012: suite à l'analyse des propositions de la commission des investissements le Conseil administratif décide de repousser de deux ans la réalisation des travaux.

Janvier 2013: le Conseil municipal vote la motion M-1060, «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues!».

Mars 2013: le Conseil administratif approuve l'ouverture d'un deuxième crédit complémentaire de 2 350 000 francs destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle. La réalisation des travaux est également ramenée dans le cadre de la planification initiale, qui prévoyait un démarrage des travaux à l'été 2015.

Septembre 2013: le Conseil municipal vote le deuxième crédit d'étude complémentaire.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Rôle et mission du Grand Théâtre

Le Grand Théâtre a pour mission première de présenter des spectacles lyriques et chorégraphiques sur sa scène principale, mais aussi dans d'autres lieux. Chaque saison lyrique comprend en moyenne huit productions, complétées par des récitals et des spectacles de ballet (du Grand Théâtre ou compagnies extérieures). Le Grand Théâtre est doté de moyens de production qui lui permettent de réaliser des spectacles de manière autonome (ateliers de construction, peinture, costumes, tapisserie et accessoires, bottier, perruques et masques).

En complément des spectacles constituant sa saison, le Grand Théâtre propose des activités et des outils qui visent à développer la connaissance de l'art lyrique et de l'art chorégraphique auprès des différents publics.

Outre qu'il est un élément attractif de la vie à Genève, le Grand Théâtre participe à son rayonnement et à l'essor économique du canton. Ses coproductions, les locations de ses spectacles, les tournées réalisées par sa compagnie de ballet, voire celles de certains spectacles lyriques, portent loin le nom de Genève.

Situation actuelle

Pendant les soixante dernières années, il n'a été possible de s'atteler qu'à la mise en conformité des installations scéniques du Grand Théâtre, à l'exclusion de tout autre travail d'envergure. En parcourant attentivement l'état du bâtiment, on ne peut qualifier ce dernier que de dégradé, vu l'état de fatigue dans lequel il se trouve aujourd'hui.

Les installations de ventilation, électriques et sanitaires ne fonctionnent plus correctement.

La sécurité en cas d'incendie n'est plus assurée, comme le souligne la mise en demeure des autorités cantonales à l'encontre de la Ville de Genève. Des travaux de première urgence ont dû être entrepris ces dernières années afin de réduire ce risque à la demande des instances cantonales.

Les façades subissent des altérations dues aux conditions climatiques et à la pollution, qui ne permettront bientôt plus d'intervenir sans modifier la proportion des modénatures et perdre la nervosité des arêtes qui mettent en valeur les lignes du bâtiment ou sans risquer de perdre les décors et les sculptures, sans lesquels la façade principale n'aurait pas autant de faste.

Les ferblanteries ne répondent plus à leur fonction protectrice (multiples infiltrations d'eau) et la toiture en ardoise doit absolument être remplacée.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Les murs en béton armé de la tour de scène et du pourtour de la toiture souffrent de graves problèmes de carbonatation.

Les déperditions thermiques doivent être minimisées par des interventions adaptées tenant compte des exigences patrimoniales et énergétiques.

Le foyer, dernier témoin intérieur de l'origine du bâtiment, nécessite une intervention complète de restauration afin que le public puisse continuer de jouir de son décor somptueux, de ses fresques, boiseries et tapisseries, de fouler son parquet originel.

Enfin, le plafond lumineux de la salle, conçu par Janek Stryiński, qui ne fonctionne plus que partiellement, verra son installation d'éclairage complètement renouvelée.

Le Grand Théâtre manque de surfaces administratives et techniques. Une grande partie des locaux ne répond pas aux normes de l'OCIRT: sécurité, exigüité, salubrité, absence de lumière naturelle et de ventilation. Il manque ainsi au minimum 650 m² de surface de locaux pour assurer la mission de l'institution.

Les conditions d'exploitation et d'accueil du public sont devenues inacceptables. Il est aujourd'hui impératif de procéder à une rénovation permettant d'user de ce bâtiment dans le respect des personnes et de l'environnement, tout en respectant sa dimension historique patrimoniale.

Description des travaux

Ce projet associe une restauration axée sur des «interventions douces» (rafraîchissement et remise en valeur d'éléments anciens), des transformations conséquentes (amélioration de l'utilisation des volumes, mise en conformité des installations techniques) et l'extension en sous-sol (gain des espaces manquants).

Les principales interventions seront:

- restauration et mise en conformité feu des espaces d'accueil situés dans les deux premières travées d'origine (entrée, avant-foyers, foyers et salons);
- rénovation, réaménagement et mise en conformité de la partie arrière, destinée au fonctionnement du Grand Théâtre;
- restauration et isolation partielle de l'enveloppe, rénovation des façades en pierre et des ouvertures (menuiseries et vitrages);
- traitement des façades en béton de la tour de scène;
- restauration de la toiture (ardoises et aluminium);

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

- remplacement des ferblanteries;
- création d'une extension en sous-sol (quatre salles de répétitions, vestiaires, locaux techniques);
- création d'un volume dans l'espace entre le plafond de la salle de spectacle et la toiture;
- restauration des salons (peinture, dorure, argenture), remplacement des rideaux en velours, remplacement/réparation des parquets, mise en conformité de la sécurité feu;
- la partie du bâtiment construite après l'incendie sera traitée par des travaux légers, mis à part le 4^e étage qui sera restructuré;
- 1^{er} sous-sol: remaniement/réaffectation de locaux. Cuisine existante reconfigurée en cuisine professionnelle pour la cafétéria du personnel et pour la remise en température des plats préparés destinés à être servis au public durant les entractes;
- 2^e et 3^e sous-sols: nouveaux équipements (chaudière à gaz, pompe à chaleur, local électrique);
- 1^{er}, 2^e et 3^e étages: attribution des locaux revue, réalisation des installations de ventilation dans les salles de répétition, création de sanitaires et de nouveaux locaux;
- 4^e étage: réaménagement complet de l'étage (autour de la cage de scène et nouvelle distribution des locaux);
- 5^e étage: aménagement des combles en locaux techniques;
- aménagements extérieurs: l'espace côté boulevard du Théâtre sera retravaillé (création des puits de lumière des nouvelles salles du sous-sol et d'un espace de rencontre). Les arbres seront tous conservés (élagués ou remplacés);
- création d'un élévateur à décors sur l'esplanade Diday et d'une zone pour les opérations de montage et démontage.

Budget de fonctionnement, recettes et frais induits

(Note du rapporteur: les rappels qui suivent ne tiennent pas encore compte de l'acquisition du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, ce dernier apparaissant officiellement lors de l'audition du 5 mars et son impact financier intervenant dans l'amendement du Conseil administratif présenté en séance du 2 avril).

Les objectifs que le Grand Théâtre s'est fixés pour les deux saisons hors les murs sont:

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

- respecter son cahier des charges consistant à offrir huit spectacles lyriques, deux spectacles chorégraphiques ainsi que des récitals de chant;
- maintenir le nombre d'abonnés, en progression constante;
- élargir le public en sollicitant des classes d'âges et sociales encore trop peu représentées;
- offrir des spectacles de qualité adaptés aux lieux qui accueilleront le Grand Théâtre pendant la période des travaux.

Aucun lieu ne saurait offrir la capacité d'accueil et le potentiel technique du Grand Théâtre, dont la jauge est de 1500 places, ni le BFM (950 places), ni l'Alhambra (750 places) ou le Victoria Hall (1500 places) qui impliquerait en outre des spectacles sans mise en scène.

Cette réalité entraîne forcément des conséquences sur la programmation artistique. Des choix artistiques qui répondent aux critères des lieux d'accueil, tout en gardant une programmation séduisante qui vise l'excellence, devront ainsi être opérés.

Les deux saisons hors les murs auront donc un impact financier sur le budget de fonctionnement du Grand Théâtre, notamment par une diminution prévisionnelle des recettes (billetterie, restauration, sponsors et coproductions) estimée à environ 5,5 millions.

Certaines charges augmenteront sensiblement, une jauge moindre signifiant qu'il faut jouer plus de fois afin de maintenir une offre suffisante pour les abonnés, tout en respectant le cahier des charges du Grand Théâtre. L'augmentation du nombre de représentations engendrera dès lors des coûts artistiques supplémentaires (solistes, services d'orchestre).

Une réduction des charges (personnel artistique temporaire, décors et équipements) est estimée à environ 2 millions par saison.

Au final, le déficit prévisionnel des deux saisons hors les murs ascendera à 6 852 000 francs.

Dès la fin de la saison précédant les travaux, le personnel administratif et technique déménagera dans des locaux loués aux Ports-Francis.

Les spectacles auront lieu à l'Alhambra, au Victoria Hall et au BFM. Si les deux premières salles appartiennent à la Ville et seront mises à disposition gratuitement, le BFM appartient à l'Etat, mais est exploité par une société commerciale, et l'Etat n'est pas entré en matière pour une mise à disposition gratuite.

Le total des frais induits se monte à 3 457 400 francs, représentant entre autres les coûts liés aux Ports-Francis (832 500 francs) et au BFM (1 812 600 francs).

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Délai de réalisation

Durée du chantier intérieur: vingt-quatre mois, de juillet 2015 à juillet 2017 (fermeture complète du Grand Théâtre).

Durée totale du chantier: trente-quatre mois (quatre mois avant la fermeture pour des travaux préparatoires et six mois après la réouverture pour des travaux de finition).

Séance du 5 mars 2014

Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et des sports, accompagnés de M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement et Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, de MM. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti, Jean-Marc Santines, adjoint de direction au Service de l'énergie, Pierre Frei, ingénieur bâtiment et sécurité au Grand Théâtre, M^{mes} Christine Feiss Martinuzzi et Vanessa Moro, architectes responsables du projet et MM. François Dullon et Danilo Ceccarini, architectes mandataires

M. Pagani rappelle que le Grand Théâtre (GTG) n'a pas subi de travaux importants sur sa structure depuis la fin des années 1950, à l'exception de la machinerie de scène et des ponts de scène. Le bâtiment a connu d'importants incidents ces dernières années, et l'OCIRT a mis le doigt sur les problèmes de sécurité à l'intérieur du bâtiment. La Ville se retrouve donc devant une exigence de mise en conformité. Les travaux consistent principalement en une extension, en travaux de façade et en interventions de sécurité. Il n'est pas prévu de toucher à l'intérieur de la salle, hormis pour la ventilation qui a été demandée par une pétition de spectateurs. S'agissant de l'extension, qui était initialement prévue à l'arrière de la tour de scène, M. Pagani déplore n'avoir pas pris en compte que cette dernière avait déjà été construite illégalement, l'affaire ayant à l'époque fait l'objet d'un procès qui s'était soldé par un dédommagement de 120 000 francs à la charge de la Ville. De plus, dans un premier temps, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) avait donné un accord de principe à l'extension, puis en ayant examiné une vue depuis Saint-Jean, elle est revenue en arrière. Enfin, les servitudes ont aussi été négligées. Les architectes mandataires ont donc travaillé depuis décembre pour présenter un projet remanié dans un délai de trois mois. Le projet architectural sur le toit étant abandonné, ils ont entrepris de chercher de nouvelles surfaces aménageables. Des surfaces de bureaux seront donc conditionnées au-dessus du plafond de la salle et des extensions seront créées au-dessous du bâtiment.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M. Kanaan évoque la complexité de l'opération, l'enjeu étant en effet de continuer l'activité du GTG «hors les murs» pendant deux saisons. La Ville, en tant que propriétaire, est chargée du bon état du bâtiment et la Fondation du Grand Théâtre de l'exploitation des lieux. Pour le magistrat, il aurait été impensable de suspendre l'activité lyrique pendant le chantier. Le GTG, qui a augmenté le nombre de ses abonnés, atteignant même un niveau historique, est une institution beaucoup trop importante pour l'image de Genève pour qu'on puisse la fermer pendant deux ans.

Lors de la présentation en détail du projet, les responsables (Ville et mandataires) font entre autres remarquer que la cafétéria du personnel, initialement prévue dans l'extension en toiture, sera relocalisée au même niveau que le restaurant du public, de manière que la cuisine soit commune aux deux espaces. Le projet d'extension permet de créer des surfaces en sous-sol (813 m²) et dans l'espace trouvé entre le plafond de la salle et la toiture du bâtiment (198 m²). La création d'annexes en sous-sol permettra notamment de regrouper toutes les activités liées au ballet, actuellement dispersées dans le bâtiment, et accueillera des salles de chant et des vestiaires. Des puits de lumière seront créés sur le boulevard du Théâtre pour y «alimenter» ces locaux en lumière naturelle. Les activités liées au chœur seront regroupées au 3^e étage.

La plupart des interventions seront concentrées au 4^e étage où, si les normes légales étaient appliquées, les locaux actuels ne devraient plus être utilisés. Ces interventions seront les suivantes: isolation et transformation sous les combles, aménagements de bureaux et de salles de conférence, nivellement de l'étage moyennant la création d'une cage d'escalier et la modification des cages actuelles. Le 5^e étage accueillera toutes les installations techniques. Le niveau supérieur, situé au-dessus du plafond de la salle, sera aménagé pour créer une salle de conférence de 35 places ainsi que des bureaux et des locaux d'archives. En synthèse, les niveaux et les locaux seront réorganisés par thèmes et fonctions cohérents.

Sur le plan énergétique, les travaux permettront d'améliorer les performances du bâtiment. Les besoins en chaleur seront réduits de 10% et la pompe à chaleur assurera 85% de chaleur d'origine renouvelable, en améliorant également considérablement le climat du bâtiment, notamment celui de la salle.

Le nouvel élévateur à décors sera installé côté rue Diday, en remplacement de l'actuel monte-charge situé sur la rue Bovy-Lysberg. Ce changement permettra ainsi de disposer d'une zone de déchargement en «zone propre», alors qu'aujourd'hui la manutention s'effectue sur la rue.

M. Kanaan explique qu'il était initialement prévu de rabattre les saisons du GTG au BFM et dans d'autres salles. Les négociations pour l'achat à la Comédie-Française d'un théâtre éphémère ayant désormais abouti, cette variante a été abandonnée au profit de l'utilisation de ce pavillon éphémère.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M^{me} Koelliker rappelle que le bâtiment doit être livré vide pour le 30 juin 2015 pour permettre l'ouverture du chantier. Suite à l'acquisition par la Fondation du Grand Théâtre du pavillon éphémère, les frais induits seront désormais de 1,6 million de francs et non plus de 3,5 millions, comme initialement budgété avec la dispersion des salles. Les frais induits subsistant concernent la location de bureaux, de locaux de répétition, l'adaptation de lieux utilisés habituellement par le GTG, l'adaptation de la billetterie du Grütli et le matériel de déménagement.

M. Kanaan signale que l'acquisition de cette structure permettra de réduire considérablement les déficits des deux saisons hors les murs, et donc le budget de fonctionnement de la Ville des années 2015, 2016 et 2017, les déficits passant de 3,4 millions à 1,2 million par an. Le déficit sera principalement imputable à la différence de jauge GTG/Théâtre éphémère.

M. Kanaan précise que le GTG s'est engagé, avec l'appui actif du Conseil administratif, à couvrir l'achat de la structure, ainsi que les frais d'installation, de construction, d'aménagement et d'équipement. Pour le magistrat, cela valait clairement la peine d'insister pour suivre la piste du Théâtre éphémère. Il rappelle en outre la déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de novembre 2013, dans laquelle le gouvernement genevois acceptait de participer au budget du GTG. Le Conseil d'Etat doit déposer un projet de loi auprès du Grand Conseil, qui permettrait au Canton de participer au fonctionnement du GTG avec 1 million en 2015, 2 millions en 2016 et 3 millions par an dès 2017. Si ce projet de loi est accepté par le législatif cantonal, le déficit des années de travaux sera alors nul. Par la suite, ce soutien permettra de limiter la portée du déficit structurel du budget des frais fixes, actuellement comblé par le budget artistique. La réforme fiscale permettrait, à terme, au Canton de prendre en charge la moitié du budget de l'institution de la place de Neuve. M. Kanaan précise encore que l'Association des communes genevoises, qui alloue 2,5 millions par an au GTG par le biais du Fonds intercommunal, pourrait augmenter sa dotation à 3 millions.

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti libéral-radical s'étonne en premier lieu de l'oubli de l'existence des servitudes par l'administration, mais également du fait qu'en décembre, la version officielle était qu'il était absolument impossible de trouver d'autres surfaces dans le volume actuel. Est-on désormais certain que le projet tel que présenté aujourd'hui ira jusqu'à son terme? La CMNS et l'OCIRT se sont-ils déjà prononcés? A combien se monte le surcoût des honoraires des mandataires, qui ont dû reprendre le projet à zéro? Enfin il s'inquiète du coût final du Théâtre éphémère, M. Pagani ayant évoqué dans la presse un surcoût possible jusqu'à 50% du prix actuel, alors même que sur la somme de 6,8 millions, il manque déjà

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

800 000 francs. Le Conseil municipal doit-il donc s'attendre à devoir voter 4 millions de plus pour acquérir/installer le Théâtre éphémère?

M^{me} Charollais répond que le projet a été présenté en préconsultation à la CMNS, où il a été accueilli très favorablement, mais le préavis formel doit encore être formulé officiellement. L'OCIRT, dont l'accord est un préalable au dépôt de la requête en autorisation de construire, a approuvé et visé les plans du projet. Concernant les honoraires, elle explique que les mandataires ont travaillé à compte d'auteur. Ils n'ont toutefois pas repris le projet à zéro, puisque les étapes précédentes leur ont permis d'avoir une connaissance détaillée des besoins du bâtiment et de ses contraintes techniques. Cette solide base de connaissances a ainsi permis de présenter cette nouvelle mouture dans un délai aussi court. M. Pagani souligne que son rôle consiste à trouver des compromis et le nouveau projet pour le GTG est le résultat d'un compromis qu'il assume pleinement, avec la CMNS et les ayants droit des servitudes.

Un commissaire des Verts relève que les honoraires prévus pour ce projet étaient de 3 millions lorsque l'appel d'offres a été lancé en novembre 2011. Le coût du projet n'a-t-il pas été sous-estimé à ce moment-là? M. Kanaan confirme que le projet a effectivement été sous-évalué et cela avait déjà été dit lors de l'étude du second crédit complémentaire. Il tient à rappeler que le projet n'a pas fondamentalement changé entre le programme précédent et le projet remanié. Le GTG est exceptionnel en tous points et le coût de sa rénovation ne peut pas être évalué sur une base comparative, contrairement à d'autres objets aux typologies toujours semblables.

Il semblerait que la Fédération des architectes et des ingénieurs du canton de Genève se soit plainte auprès de la Ville au sujet de la procédure d'attribution du mandat, qu'en est-il? M. Ceccarini, en tant que président de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, répond que l'appel d'offres a reçu le «smiley» positif de la Commission des concours et des appels d'offres. À sa connaissance, il n'y a pas eu de plainte. M. Pagani confirme qu'il s'agissait bien d'une procédure ouverte conforme aux procédures AIMP.

Au même commissaire qui demande pourquoi on n'a pas lancé un concours international alors qu'on en lance pour de petits objets, M. Pagani répond que le volet architectural visait surtout à habiller la toiture et qu'il n'y avait à son avis pas de raison de lancer un concours pour un tel programme. Le projet se réduisant désormais strictement à une rénovation et une extension en sous-sol, le magistrat estime avoir eu raison de ne pas lancer de concours. Le même commissaire souhaite que le coût des travaux soit décomposé de sorte à pouvoir distinguer la rénovation et l'extension. Il s'étonne d'autre part de l'importance du montant des imprévus (4,286 millions). M. Pagani rappelle que le bâtiment est ancien et que dans ce type d'ouvrage on n'est jamais à l'abri d'une surprise, comme pour le Musée Rath, même si, comme ce dernier, le GTG est un bâtiment très documenté.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

A la question de savoir si la Ville continuera d'éponger le déficit structurel du GTG si le Grand Conseil ne vote pas le projet de loi, M. Kanaan répond affirmativement. Il précise que c'est aussi pour cela que M. Pagani s'est engagé en faveur du Théâtre éphémère, afin de réduire les déficits de saison. M. Kanaan ajoute que les mécènes se sont enthousiasmés pour le Théâtre éphémère. Cette installation a permis à la Comédie-Française de renouveler son public, également un des défis du GTG. À son avis, le GTG peut gagner en popularité avec un théâtre qui supprime les séparations et favorise le mélange des publics. M. Pagani précise que ce Théâtre éphémère, construit pour 7,3 millions d'euros, mis en vente à 3,5 millions, a finalement été acquis pour 1,5 million d'euros par la fondation. Il a aussi obtenu que les mécènes financent l'objet, y compris pour plus ou moins 50%. Si M. Tobias Richter, directeur du GTG, programme des spectacles lyriques populaires, il relèvera le défi de faire tourner financièrement le Théâtre éphémère, qui pourrait être renommé Théâtre des Nations. Les mécènes ont-ils signé un engagement écrit? M. Pagani répond qu'il ne se serait pas déplacé à Paris en compagnie des responsables de la Fondation du Grand Théâtre avec les poches vides. Il souligne qu'il a mis en contact les mécènes, qui souhaitent rester anonymes, avec le GTG. L'argent a été versé au Cercle du Grand Théâtre, et c'est la fondation qui a signé l'acte d'achat à Paris.

A la question de l'implantation prévue pour le Théâtre éphémère, M. Pagani répond qu'il espère que les négociations aboutiront positivement pour pouvoir le monter dans l'enceinte de la caserne des Vernets, dont le sol est stable, mais dont le terrain est propriété de la Confédération. Dans le cas contraire, le conseiller d'Etat Dal Busco a déjà donné son accord pour qu'il soit installé sur un terrain proche du Palais des Nations.

Une commissaire d'Ensemble à gauche souhaite savoir à quoi est dévolue la somme de 6 millions articulée pour le Théâtre éphémère. M. Pagani explique qu'il s'agit d'une structure en bois, ayant suscité un véritable engouement à Paris, mais évidemment destinée à des représentations de théâtre dramatique. Elle devra donc être adaptée pour devenir un théâtre lyrique, par la création d'une fosse d'orchestre sous la scène. Le foyer sera agrandi et la jauge sera augmentée de 750 à 1200 places. La commissaire souhaite savoir ce qu'il adviendra du Théâtre éphémère lorsque le GTG aura réintégré la place de Neuve. M. Pagani répond que la structure est propriété de la Fondation du Grand Théâtre et pourrait servir de lieu de repli pour d'autres théâtres et, à sa connaissance, il y a déjà plusieurs candidats à son rachat.

A une question sur les prix pratiqués pendant les deux saisons hors les murs, M. Kanaan répond qu'il est acquis que les tarifs devront quelque peu baisser.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait savoir si les travaux vont empiéter sur les rues adjacentes. M. Pagani signale qu'un ancien projet porté par M^{me} Burnand sera repris et qu'une étude sera lancée en vue de prolonger

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

l'esplanade du GTG jusqu'à l'îlot central de la place de Neuve et également de modérer le trafic sur le boulevard du Théâtre.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'étonne que les honoraires passent de 3 à 6 millions sans appel d'offres. M^{me} Charollais répond qu'un appel d'offres a pour objectif de définir les conditions cadres d'un mandat de prestations. Ces dernières peuvent évoluer en fonction des règles de la SIA. Pour le commissaire, l'objectif d'un appel d'offres est que le mandat coûte le moins possible; il lui est répondu que l'objectif est d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Quelles sont donc les différences de prestations entre le mandat à 3 millions et celui à 6 millions? La réponse est que les soumissionnaires répondent à un même programme et à un même cahier des charges. Ensuite, l'évolution du marché s'inscrit dans une évolution du mode de calcul. Si le commissaire peut admettre une faible variation du montant, lorsque celui-ci passe du simple au double, il lui semble logique que les prestataires écartés puissent s'en étonner en arguant que si un mandat à 6 millions avait été proposé, ils auraient fourni d'autres prestations que celles qu'ils offraient à 3 millions. M. Meylan précise qu'il aurait été fondé de lancer un nouvel appel d'offres si le programme avait radicalement changé, ce qui n'est pas le cas de la rocade entre l'extension aérienne et l'extension souterraine, les surfaces et les volumes restant inchangés. Le commissaire souhaiterait aussi avoir une explication sur l'étalement des dépenses sur trois ans. M^{me} Charollais répond que les travaux se déroulent entre 2015 et 2017 (3 années fiscales) et qu'il est d'autre part courant que trois à six mois s'écoulent entre l'exécution des travaux et la dépense effective (réception des travaux, délais de facturation et de paiement). Généralement, le décompte final intervient au plus tôt six mois après la fin des travaux.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien désirerait savoir si le projet intègre quelques interventions sur la décoration interne du GTG, perceptibles par le public, de sorte à atténuer les sensations ternes héritées des années 1950 et à faciliter l'adhésion des citoyens au montant de l'investissement. M. Dullon répond qu'il est prévu d'intervenir dans certaines parties touchées par les travaux et de les requalifier si possible. Est-il d'autre part envisagé d'améliorer l'apparence visuelle de la tour de scène? M. Meylan répond que la tour de scène gardera son apparence actuelle, car elle comporte des détails qui ne sont pas anodins du point de vue de la CMNS. Il doute donc que cette dernière donne son accord pour des modifications, par exemple sous forme de peinture.

Un commissaire du Parti libéral-radical souhaite savoir dans quelle mesure le projet va permettre de réduire les coûts d'exploitation du GTG. M. Kanaan rappelle que le projet vise à réaliser des travaux de rattrapage. Il ne s'attend donc pas à ce que les travaux entraînent une baisse majeure des frais fixes. Le magistrat reconnaît que l'augmentation des frais fixes et la baisse des frais artistiques n'est pas un bon signe, car les mécènes sont plus favorables à investir

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

si les investissements artistiques augmentent. M. Pagani rappelle que la Ville engage chaque année 1 million de francs dans l'entretien du bâtiment, on peut par conséquent s'attendre à ce que cette rénovation entraîne quelques économies dans ce poste.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que ce projet de rénovation partielle ne concerne pas la salle de spectacles. Y aura-t-il donc ultérieurement un autre projet de rénovation pour celle-ci? M. Pagani répond par l'affirmative, tout en assurant que les éléments compris dans la proposition PR-1063 devraient «tenir» au moins vingt ans.

Un commissaire du Parti libéral-radical souhaiterait que le grand foyer restauré ne soit plus encombré d'un bar et de tables et demande d'étudier la possibilité d'installer le bar à un autre endroit. Il lui est répondu par M. Pagani qu'une autre implantation du bar, par exemple dans le hall d'entrée du foyer, sera examinée.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien fait remarquer que le mérite d'avoir remis le GTG à l'agenda des investissements revient au Conseil municipal et que, dès lors, il serait assez malvenu et paradoxal que le Conseil administratif tire ultérieurement la couverture à lui seul.

Votes de la commission

Une discussion s'instaure sur l'audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, en raison du rôle important que le Canton est appelé à jouer, entre autres dans le dossier du GTG. Pour plusieurs commissaires, le DIP n'est toutefois pas le seul département cantonal concerné par la loi sur la culture et, d'autre part, les intentions du Conseil d'Etat sont claires et ne dépendent «plus» que du Grand Conseil. La procédure cantonale pouvant prendre des mois de traitement, cela risque de bloquer le projet de rénovation du GTG.

Si une majorité de la commission semble opposée à l'audition de M^{me} Emery-Torracinta dans le cadre strict de la PR-1063, en revanche, la plupart des commissaires sont favorables à l'audition de la magistrate sur l'objet plus large des futurs engagements du Canton en matière d'investissements culturels, ainsi que sur la mise en œuvre de la loi sur la culture.

Au vote, l'audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta est acceptée à l'unanimité au sujet des investissements publics en matière culturelle et sur la mise en œuvre de la loi sur la culture. L'audition est refusée dans le cadre de la proposition PR-1063 par 6 non (1 EàG, 2 S, 1 DC, 2 LR) contre 5 oui (2 Ve, 2 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 EàG, 1 MCG).

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Séance du 12 mars 2014

Audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, et de M. Tobias Richter, directeur général

En préambule, M^{me} Bertani rappelle que, du point de vue de la répartition des responsabilités, la Fondation du Grand Théâtre est l'utilisateur de l'équipement et la Ville de Genève le maître d'ouvrage des rénovations du bâtiment. Elle déclare que le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs soutiennent pleinement le projet de rénovation proposé.

Elle rappelle que le bâtiment est insécure, ainsi qu'en témoignent divers incidents qui se sont produits ces dernières années (décrochement d'un lustre du foyer, divers problèmes d'électricité, inondations, etc.) et souligne aussi les problèmes de climat dans la salle dont les spectateurs se plaignent, ainsi que l'obsolescence des équipements. Les artistes et les collaborateurs connaissent aussi d'importants problèmes d'inconfort, certains locaux n'étant d'ailleurs plus agréés par l'OCIRT. M^{me} Bertani confirme que le programme des travaux répond en tous points aux besoins de l'institution, aussi bien en tant qu'employeur qu'en tant que producteur de spectacles.

S'agissant de la solution de repli initialement prévue, le BFM, M^{me} Bertani rappelle que ce bâtiment, conditionné en 1997 pour les besoins du GTG lors de la rénovation de la machinerie de scène et des travaux dans la salle, fait l'objet d'une convention stipulant que le GTG ne pouvait bénéficier gratuitement de ce lieu que pendant cinq ans, puis que le BFM devait se muer en SA. Aujourd'hui, le GTG doit donc louer le BFM. En outre, les recettes de la buvette sont encaissées par le BFM, alors qu'à la place de Neuve les bénéfices non négligeables de la buvette restent au GTG. Au-delà du coût de location, le BFM présente d'autres désavantages importants, parmi lesquels sa jauge beaucoup plus petite et l'impossibilité de garantir une disponibilité totale pendant les deux saisons hors les murs, le BFM ayant ses propres clients fidèles. Pour ne pas augmenter les prix des billets, il faudrait augmenter le nombre de représentations, donc les cachets des artistes. Les problèmes cumulés de disponibilité, des conditions de production, de billetterie et de buvette ont donc incité le directeur général, le Conseil de fondation et les mécènes à envisager l'acquisition de la structure éphémère de la Comédie-Française, structure démontable qui serait dévolue exclusivement au GTG. Disposant ainsi d'un site propre, avec une jauge réadaptée à 1250 places, le GTG peut assurer que le déficit d'exploitation sera moins important qu'au BFM. L'acoustique du lieu est réputée excellente, les dimensions de la scène sont plus importantes qu'au BFM et il disposera d'une fosse pour l'orchestre. Le confort de vision et d'écoute des spectateurs est assuré par une bonne pente de la salle en gradins. L'administration du théâtre parisien a assuré que la structure en bois, moins intimidante que les dorures du théâtre historique, avait permis à la Comédie-Française de renouveler son public. Tous ces arguments ont convaincu les acteurs

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

intéressés d'assumer le risque d'acheter ce Théâtre éphémère. M^{me} Bertani estime que le risque de cet achat est à la mesure de l'engouement que ce théâtre va susciter dans la population et de la résonance dont profitera Genève. Il faut bien cela pour conserver les plus de 8300 abonnés de l'institution et les 130 000 spectateurs de la saison 2012/2013, chiffres qui constituent un record. M^{me} Bertani précise que les 6 millions nécessaires à l'acquisition du Théâtre éphémère ont déjà été trouvés aux deux tiers à trois quarts auprès de mécènes. Elle assure que les installations techniques du Théâtre éphémère sont conformes aux normes européennes en vigueur et estime que les interventions d'adaptation aux normes locales ne devraient pas coûter très cher. Elle se dit aussi certaine que le théâtre éphémère est bien plus conforme que le GTG aujourd'hui.

En complément, M. Richter souligne que les recettes des activités de bouche au GTG se montent à 750 000 francs par an et précise que la programmation ordinaire d'une saison comprend huit productions lyriques et deux spectacles de danse.

Au BFM, il n'aurait été possible de produire que sept productions au total par saison. M. Richter estime que grâce au Théâtre éphémère on peut espérer conserver un nombre important des 8366 abonnés, et même en gagner de nouveaux. Ayant déjà connu cinq chantiers de rénovation de maisons d'opéra dans sa carrière, il est parfaitement conscient des enjeux et des risques, mais est aussi stimulé par la dynamique nouvelle qu'ouvrent ces travaux d'envergure.

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti libéral-radical a compris que les activités de bouche sont une source de revenus financiers non négligeables, et il s'étonne donc que le réaménagement des locaux supprime le restaurant actuel du public, qui peut être lucratif, au profit de la buvette pour le personnel. M. Richter explique que le concept des activités de bouche vise à mettre en place une infrastructure complète pour assurer la subsistance du personnel, la restauration au public et l'organisation de réceptions. Le lieu où se trouve actuellement le restaurant est insuffisamment exploité alors qu'il présente un grand potentiel et il précise que la réflexion sur la réaffectation de cette surface est encore en cours.

Une commissaire d'Ensemble à gauche souhaite savoir si le Théâtre éphémère, prévu pour du théâtre, peut être adapté pour les spectacles lyriques, notamment du point de vue de l'acoustique.

M^{me} Bertani répond que les concepteurs du théâtre se joindront, en tant que mandataires, à l'équipe qui remontera l'objet à Genève, équipe qui comprendra évidemment aussi un acousticien. M. Richter fait l'éloge des qualités acoustiques des matériaux constitutifs du Théâtre éphémère. Ce théâtre réunit les mêmes qualités que le Théâtre du Jorat, à Mézières, qui, à son avis, est l'un des meilleurs théâtres de Suisse en termes d'acoustique. La seule inconnue concerne l'équilibre

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

sonore entre la scène et la fosse d'orchestre qui sera créée pour l'occasion, d'où l'importance de la présence d'un acousticien.

Quel usage sera fait du Théâtre éphémère après la fin des travaux du GTG? M^{me} Bertani répond qu'il n'y aura très probablement aucun problème à revendre le théâtre ou à le louer à une autre institution. La même commissaire souhaite savoir qui sont les mécènes, dans la perspective où la Ville de Genève pourrait être sollicitée pour financer l'adaptation de la structure. M^{me} Bertani répond que le mécène est le Cercle du Grand Théâtre, qui réunit l'argent nécessaire au financement de la structure éphémère. Elle tient à préciser qu'un mécène, contrairement à un sponsor, est en droit de demander l'anonymat. Poursuivant ses questions, la commissaire d'Ensemble à gauche souhaite connaître les tarifs qui seront appliqués. M^{me} Bertani précise que la fourchette des prix au GTG s'étend de 29 à 270 francs. De plus, les étudiants bénéficient aussi d'un contingent de bonnes places à des prix extrêmement bas. La structure de la salle du Théâtre éphémère (sans loges ni balcons) invite à y faire un théâtre populaire, tout en restant dans la norme des maisons d'opéras. La tarification n'a pas encore été fixée, mais l'intention est de pratiquer des prix sociaux. La politique de tarification doit être pensée, mais également de façon à limiter les déficits des saisons.

A la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, M^{me} Bertani précise que la Ville ne contribue pas aux 6 millions du Théâtre éphémère. S'agissant d'éventuels dépassements de cette somme, le directeur général assure que le plan financier de l'installation à Genève du Théâtre éphémère est très solide. La seule inconnue est liée aux coûts d'implantation car, selon le site choisi, il faudra faire des terrassements. Les 6 millions versés par les mécènes seuls comprennent l'acquisition de la structure, son démontage, son transport et dédouanement, son stockage et son agrandissement.

A la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, M. Richter répond qu'il s'attend, après les deux ans d'exploitation, à ce que des voix se manifestent pour que cette structure reste à Genève, mais pour lui ce n'est pas de la compétence du GTG.

Un commissaire des Verts rappelle la déclaration de M. Pagani, lors de son audition, qui évoquait une marge de 50% à prendre en compte à partir des 6 millions prévus. Qui prendra en charge un éventuel dépassement? M^{me} Bertani répond qu'à ce jour la trésorerie permet de démonter le Théâtre éphémère à Paris et de le faire venir à Genève. Elle pense que M. Pagani a raison d'évoquer la possibilité d'un dépassement de plus ou moins 50%, car il serait naïf d'ignorer ce risque. Néanmoins, la volonté du GTG et de M. Pagani est de maîtriser les coûts et les délais. La fondation va à nouveau lancer des campagnes de soutien financier auprès de son public et de ses mécènes. Sur insistance du commissaire pour avoir une réponse claire à sa question, M. Richter fait observer que l'achat du Théâtre

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

éphémère fera économiser près de 2 millions sur l'investissement initial et permettra aussi de limiter considérablement les risques de déficit de saison. Avec ces arguments, le dialogue avec des mécènes et sponsors est largement facilité. Il n'est néanmoins pas en mesure de dire qui couvrira l'éventuel dépassement. M^{me} Bertani ajoute que par rapport aux premières estimations de déficits de saison, l'utilisation du Théâtre éphémère, au lieu du BFM, permettra d'économiser au moins 3 millions chaque année; l'économie finale serait donc au moins de 8 millions de francs.

Après une courte discussion, constatant qu'on attend encore des réponses de l'administration et que l'acquisition/transport/stockage de la structure éphémère dépendent de la Fondation du GTG et ne sont en fait pas tributaires de la PR-1063, une courte majorité de la commission décide de reporter la discussion et le vote lors d'une prochaines séance.

Séance du 2 avril

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Le magistrat et sa codirectrice sont auditionnés pour donner d'éventuelles précisions complémentaires quant aux diverses réponses fournies aux commissaires, et en particulier en ce qui concerne l'amendement du Conseil administratif à la PR-1063 tenant compte de l'acquisition du Théâtre éphémère de la Comédie-Française.

Présentation «allégée» de l'amendement du Conseil administratif (le document complet est annexé au rapport)

L'amendement concerne la délibération I de la proposition PR-1063, plus particulièrement le sous-total B, Frais induits.

| | | |
|-------------------------------|------------|--------------------------------|
| Sous-total A coût des travaux | 62 234 400 | (inchangé) |
| Sous-total B frais induits | 1 609 800 | (PR-1063 initiale: 3 457 400) |
| Total du crédit demandé | 63 844 200 | (PR-1063 initiale: 65 691 800) |

Les pourparlers avec la Comédie-Française en vue de l'acquisition de la structure éphémère que cette institution avait installée dans la cour du Palais-Royal, lors de rénovation du théâtre, initiés dès la fin de l'année 2013, ont abouti, le 4 mars 2014, à la signature d'une convention d'achat entre la Comédie-Française et la Fondation du Grand Théâtre, la fondation étant ainsi devenue propriétaire de cette infrastructure. Elle sera installée, moyennant quelques modi-

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

fications, comme notamment l'augmentation de la jauge et la réalisation d'une fosse d'orchestre, dans le parc Rigot, site qui a suggéré une nouvelle appellation pour cette structure: Théâtre éphémère des Nations. L'Etat de Genève, propriétaire du terrain, a confirmé son accord pour l'installation sur le site, à titre provisoire et pour la durée des deux saisons.

Le projet de démontage, transport, remontage et installation de ce Théâtre éphémère à Genève est maintenant en cours de réalisation, la maîtrise d'ouvrage étant entièrement assurée par la Fondation du Grand Théâtre, qui bénéficie d'un financement de la part de divers mécènes qui se sont engagés à couvrir les coûts de cette opération. Il ne résultera, en principe, de cette option, aucun frais, ni pour la Ville de Genève ni pour la Fondation du Grand Théâtre. Des imprévus de chantier, dans le cadre de l'implantation, pourraient toutefois donner lieu à d'éventuels coûts supplémentaires, non couverts par les donations; une demande de participation pourrait alors être adressée au Conseil municipal.

Les frais induits, à la charge de la Ville de Genève, sont donc réduits du montant de la location du BFM et des adaptations de l'Alhambra.

Réduction des déficits de saison, à charge de la Fondation du Grand Théâtre

Si les déficits de saison ne font pas directement partie de de la proposition PR-1063, on estime que l'option «Théâtre éphémère» permet de réduire les pertes de manière significative.

Avec l'option BFM, le déficit global pour les deux saisons concernées était estimé à environ 6 850 000 francs. Avec le Théâtre éphémère des Nations, le déficit global pour les saisons concernées est maintenant réduit à 2 390 000 francs seulement. A l'économie de 1 847 600 francs effectuée sur le montant de la proposition PR-1063 viendra donc s'ajouter une réduction des déficits de saison de 4 460 000 francs, portant l'économie globale de l'opération à 6 307 600 francs.

Nouvel intitulé de la proposition PR-1063

Proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 64 828 200 francs, soit:

- un crédit de 63 844 200 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs pendant la durée de fermeture du Grand Théâtre;
- un crédit de 984 000 francs, destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit:

- la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N°s 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève, Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1307 m², et de leur réunion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève;
- la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N°s 7642 rue François-Diday, 7644 rue Bovy-Lysberg, 7646 boulevard du Théâtre, 7647 place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉ

(Rénovation partielle, extension et poursuite des activités du Grand Théâtre)

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 844 200 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs pendant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 63 844 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 1 316 363 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550 000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2 millions de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2 350 000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.

Les projets de délibération II et III restent inchangés.

Questions des commissaires

Un commissaire des Verts souhaite avoir la confirmation que l'ensemble de l'opération relative au Théâtre éphémère pourrait se monter à 9 millions de francs et que les mécènes auraient déjà réuni plus de 5 millions. M. Pagani rappelle qu'une étude a été commandée pour implanter la structure sur le parking de la patinoire des Vernets, mais que les mécènes principaux ont souhaité la caserne. Sur ce site, l'étude a conclu à un coût d'un peu plus de 6 millions de francs. Le préavis de l'armée ayant été négatif, la décision finale revient au conseiller fédéral Ueli Maurer. Si le refus est maintenu, le théâtre sera alors implanté sur le parc Rigot, mais avec un coût supplémentaire de 2 millions, car il faudra en particulier poser des micropieux. Le magistrat s'efforce de trouver les fonds manquants, mais rappelle que cette opération vise à faire économiser 10 millions à la Ville.

A la question d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien, M. Pagani répond qu'une demande de dérogation complète a été demandée au Canton pour les installations électriques du Théâtre éphémère.

Un commissaire socialiste demande s'il est raisonnable de voter la proposition PR-1063 si les questions de la localisation du Théâtre éphémère et de son coût ne sont pas encore réglées? M. Pagani répond que l'option du Théâtre éphémère est désormais acquise et recommande donc de voter la proposition PR-1063 amendée. Si dans le laps d'une année, il ne parvient pas à couvrir l'entier de la somme nécessaire à l'installation de la structure, il se permettra de revenir devant le municipal.

Séance du 9 avril

Cette séance est entièrement dévolue à la discussion et aux votes sur la proposition PR-1063

Le groupe des Verts déclare être allé d'étonnement en étonnement dans ce dossier. En premier lieu par la gestion administrative de celui-ci: pas de concours

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

d'architectes, alors que le prestige de l'institution l'aurait pleinement justifié, des mandataires qui travaillent «à compte d'auteur», alors même que le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude complémentaire, des négociations avec le Canton qui n'aboutissent pas au résultat escompté, l'oubli des servitudes au cours même de l'étude. Il s'étonne également que l'abandon de l'agrandissement en toiture et la création de nouvelles surfaces se soldent par un accroissement des coûts pour des surfaces administratives, car la part dévolue à ces surfaces est passée de 12 millions à 15,5 millions de francs. Le groupe des Verts rappelle également que la commission a eu beaucoup de difficultés à obtenir la répartition des coûts entre rénovation et extension. Il relève encore la confusion entourant l'acquisition et l'installation du Théâtre éphémère, pour laquelle la répartition n'est pas vraiment claire et il avertit que, pour les Verts, il sera exclu de voter un centime supplémentaire pour cette structure, qui doit continuer à être financée par des mécènes. En revanche, les Verts verraient d'un bon œil que le Théâtre éphémère devienne pérenne et, qu'après avoir servi au Grand Théâtre (GTG), il soit mis à la disposition de la scène culturelle. Les Verts approuveront donc la demande de crédit, parce que l'on n'a pas le choix et que le bâtiment mérite les travaux programmés. Ils déposeront toutefois un amendement visant à supprimer la ligne «Réserves pour imprévus» (4 286 191 francs + 8% de TVA) estimant que cette réserve est exagérée, le bâtiment n'ayant que 60 ans et sa connaissance en étant très bonne.

Les commissaires du Parti libéral-radical voteront la demande de crédit, parce qu'après soixante ans de laisser-aller, on n'a tout simplement pas le choix. Comme les Verts, le Parti libéral-radical fustige néanmoins la gestion calamiteuse de ce dossier. Les commissaires s'étonnent que l'administration n'ait découvert que tardivement les servitudes qui grèvent la parcelle où est implanté le bâtiment et que les problèmes juridiques ayant accompagné la construction de la tour de scène ne soient pas non plus ressortis au cours de l'étude. Mais surtout, il y a quelques mois seulement, lors de la présentation de la maquette avec l'extension derrière la tour de scène, on avait assuré la commission qu'il n'y avait aucune autre alternative à cette extension sur le toit et, soudain, on déniché des potentiels de surfaces en sous-sol. On avait aussi assuré la commission que la CMNS avait donné son accord et, six mois plus tard, on apprend que cette même CMNS n'est finalement pas d'accord. La gestion désastreuse du projet est donc résolument du côté du magistrat et de ses services qui n'ont pas été capables de tenir le calendrier initial des travaux.

En ce qui concerne le Théâtre éphémère, malgré la forte présence des mécènes, le Parti libéral-radical est d'avis que c'est bien le Conseil administratif qui est à l'origine de la décision d'acheter le Théâtre éphémère, car le cercle ou la fondation n'auraient certainement jamais pris seuls l'initiative d'acquérir cette structure sans savoir où la poser. Si le Conseil administratif avait sollicité le Conseil municipal, il aurait sans doute été assez mal reçu, d'où le probable recours à cette procédure. De plus, que dire de l'acquisition d'une structure qu'on ne sait pas où implanter et dont le coût d'installation peut amener à des surprises,

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

comme on nous l'a présenté? Les explications quant à ce dernier aspect n'ont pas été très limpides. Le Parti libéral-radical rappelle également que si le Conseil municipal a demandé à remettre le projet du GTG sur le haut de la pile des dossiers, c'est parce que l'institution avait déjà commencé à préparer ses saisons hors les murs au moment où le Conseil administratif a décidé de retarder le chantier. Sans cette décision du délibératif, on courait le risque de perdre 4 millions qui étaient déjà engagés dans la préparation des saisons hors les murs. Le Parti libéral-radical observe, sur la base du 1% qu'il faudrait consacrer chaque année à l'entretien, que le coût de la rénovation n'est pas si cher, mais qu'il aurait fallu provisionner la somme, ce qui n'a évidemment jamais été fait. C'est donc une dette latente et le Parti libéral-radical tient à faire remarquer que, depuis 1999, la gauche possède la majorité de l'exécutif et du délibératif. C'est cette majorité qui a fauté dans la gestion de la dette latente. Le Parti libéral-radical soutiendra le principe de l'amendement des Verts, mais en laissant toutefois la ligne à 600 000 francs (TTC), car on ne peut en effet pas complètement exclure de rencontrer quelques surprises. Le Parti libéral-radical proposera aussi un amendement visant à renoncer à prélever la contribution de 1 316 363 francs destinée au Fonds municipal d'art contemporain. Avec les divers investissements votés ou à voter en 2014 (Minoteries, GTG, MAH, etc.) le FMAC obtiendra en effet près de 8 millions, alors même qu'il ne dispose pas de salle d'exposition, et n'est déjà pas en mesure de montrer les œuvres qu'il acquiert; une retenue momentanée peut donc parfaitement être envisagée.

Le groupe Ensemble à gauche estime tout d'abord que certains en font trop contre le magistrat Pagani, le rendant responsable des problèmes de rénovations des bâtiments alors que leurs partis ont bloqué ces dernières pendant des années sous prétexte de réduire les investissements. Le Conseil municipal est donc également responsable de la situation actuelle. S'agissant du GTG on ne peut nier que le magistrat se soit investi pour trouver des solutions de rechange au refus de la CMNS et pour trouver des solutions de relogement, comme le Théâtre éphémère. Pour Ensemble à gauche, l'amendement supprimant les «Réserves pour imprévus» ne vise qu'à punir et humilier le magistrat. Il s'agit de lui supprimer la possibilité d'un dépassement qui, vu le caractère du bâtiment, est plus que probable. S'agissant de la suppression du prélèvement en faveur du FMAC, le groupe Ensemble à gauche s'étonne que les formations qui ont défendu la création d'un pourcentage FMAC viennent le remettre en question aujourd'hui. Le groupe Ensemble à gauche rappelle en outre avoir soutenu le report de deux ans du chantier du GTG afin, entre autres, de négocier avec le Canton. Le Conseil municipal est seul responsable d'avoir voulu accélérer la réalisation du projet, M. Pagani ayant seulement répondu à cette attente. C'est dans ce contexte que le premier projet s'est retrouvé remis en cause, puis bricolé dans l'urgence, pour répondre aux exigences de la CMNS, de l'OCIRT, du personnel et de la fondation. Le groupe Ensemble à gauche n'est néanmoins pas complètement satisfait

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

par certains éléments (cafétéria sans jour, salles de répétition au sous-sol) et certains services auraient pu être décentralisés ailleurs en ville. Le groupe Ensemble à gauche votera toutefois le projet et refusera les amendements.

Le groupe socialiste est favorable au crédit demandé, qui bénéficie à une institution genevoise phare, participant au rayonnement de la Ville. Le Parti socialiste se rallie néanmoins aux critiques qui ont été formulées au sujet du pilotage du projet, car il se rappelle que les questions sur les variantes et les annexes avaient été balayées avant de devoir renoncer à l'extension sur le toit. Le groupe socialiste ne partage pas, en revanche, les critiques formulées au sujet du pilotage à vue de l'acquisition du Théâtre éphémère. Il rappelle que l'exécutif a dû s'activer en urgence, le Conseil municipal ayant voulu avancer le projet. Si l'achat du Théâtre éphémère n'a pas pu être anticipé, c'est simplement parce que pendant un temps il était promis à un autre acheteur. Pourquoi aurait-il fallu se priver de cette opportunité alors qu'elle était meilleure que le BFM? Le groupe socialiste juge l'amendement des Verts déraisonnable, mais il proposera néanmoins de baisser la ligne des «Réserves pour imprévus» à 50%. S'agissant du prélèvement en faveur du FMAC, le groupe socialiste rappelle qu'il relève d'un règlement municipal qui a été adopté unanimement et s'opposera par conséquent à cet amendement.

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que, dans le passé, il n'était pas à la mode de faire des provisions pour les rénovations, mais qu'il était en revanche courant d'exagérer les coûts de construction. Le Parti démocrate-chrétien fait observer qu'on va vers des temps difficiles en matière de recettes et qu'il convient donc de réfléchir à la manière dont on finance les investissements. Il serait donc porté à suivre les amendements. Le magistrat pourra toujours revenir en plénière pour demander un crédit complémentaire dans le cas d'un dépassement, car pour le Parti démocrate-chrétien il est certain que si on accorde des réserves à l'avance, elles seront utilisées.

Le groupe Union démocratique du centre déclare qu'il n'est pas possible de dissocier le projet de rénovation/agrandissement et le Théâtre éphémère. Dans l'attente que les bonnes nouvelles sur le Théâtre éphémère se confirment, l'Union démocratique du centre s'abstiendra sur la proposition PR-1063. Ce vote ne doit toutefois pas être interprété comme une critique à l'égard du magistrat Pagni. L'Union démocratique du centre ne s'associe en effet pas aux critiques contre le magistrat et salue au contraire en lui un magistrat courageux, peut-être téméraire, mais qui fait son travail et ne reste pas les bras croisés. L'abstention de l'Union démocratique du centre s'explique aussi par le fait que la base de l'Union démocratique du centre étant sensible à la tendance à investir avec prudence dans un contexte économique difficile, elle ne comprendrait pas qu'on vote les yeux fermés un tel projet qui n'est pas satisfaisant du point de vue de la bonne utilisation de l'argent public. L'Union démocratique du centre s'abstiendra également sur les amendements proposés, mais si entre-temps les nouvelles s'éclaircissent au

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

sujet du Théâtre éphémère, l'Union démocratique du centre votera favorablement la proposition PR-1063.

Votes de la commission

Amendements sur la ligne CFC 583, «Réserves pour imprévus»

Les amendements relatifs à la ligne «Réserves pour imprévus» seront votés en commençant par l'amendement des Verts supprimant entièrement la ligne (montant+TVA). En cas de refus, la commission votera l'amendement du Parti libéral-radical laissant la ligne à 600 000 francs TTC et, en cas de nouveau refus, l'amendement du Parti socialiste réduisant la ligne à 50%.

L'amendement des Verts: suppression de la ligne «Réserves pour imprévus», soit -4 286 191 francs + 8% TVA est accepté par 8 oui (2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) contre 5 non (3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (UDC).

Les deux autres amendements ne sont pas mis au vote, n'ayant plus lieu d'être.

L'amendement du Parti libéral-radical supprimant le prélèvement de 1 316 363 francs attribué au FMAC est refusé par 5 non (3 S, 2 EàG) contre 3 oui (LR) et 7 abstentions (1 DC, 2 Ve, 2 UDC, 2 MCG).

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-1063, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, par 11 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC, 3 LR) et 4 abstentions (2 MCG, 2 UDC), d'approuver la proposition PR-1063 et ses trois projets de délibération I (amendé successivement par le Conseil administratif et la commission des travaux et des constructions), II et III ci-dessous:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉ

(Rénovation partielle, extension et poursuite des activités du Grand Théâtre)

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 58 679 900 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs pendant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 58 679 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 1 215 101 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550 000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2 millions de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2 350 000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

(Création d'un élévateur à décors pour le Grand Théâtre)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984 000 francs destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(Remaniement parcellaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 24 juin 1961;

vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N^{os} 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1307 m², et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N° 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N^{os} 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, boulevard du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d'empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N° 28/2013.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d'environ 1307 m² du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l'actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l'immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Annexes:

- Amendement du Conseil administratif à la proposition PR-1063
- Plans et coupes des extensions aériennes et en sous-sol
- Projet de délibération I – B. Poursuites des activités du GTG, Frais induits
- Répartition rénovation bâtiment historique/extension

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

| |
|--------------------------------------|
| POUR LA SEANCE CA DU 2 AVRIL 2014 |
|--------------------------------------|

Conseil Municipal

PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA PR-1063 Rénovation partielle et extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève

PR 1063 –intitulé d'origine (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 66'675'800 francs, soit :

- *un crédit de 65'691'800 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.*
- *un crédit de 984'000 francs, destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.*

et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit :

- *la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N°s 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève, Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1'307 m², et de leur réunion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève,*
- *la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N°s 7642 rue François-Diday, 7644 rue Bovy-Lysberg, 7646 bd du Théâtre, 7647 place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal.*

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Amendement, exposé des motifs

Introduction

Le présent amendement concerne la **délibération I de la PR-1063**.

Cette délibération est composée de deux montants, soit, selon la proposition originale de la PR-1063 :

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Sous-total A COUT DES TRAVAUX | 62'234'400 |
| Sous total B FRAIS INDUITS | 3'457'400 |
| TOTAL DU CREDIT DEMANDE | 65'691'800 |

Ce projet d'amendement concerne le **sous-total B, Frais induits**.

La modification proposée par le Conseil administratif fait suite à la concrétisation du projet d'installation du Théâtre éphémère de la Comédie française, qui sera utilisé pour la poursuite des représentations du Grand Théâtre pendant les travaux, en lieu et place de l'utilisation du BFM initialement prévue. Cette option génère une économie qu'il y a lieu d'intégrer dans la demande de crédit soumise au Conseil municipal.

Le montant du sous-total A, coût des travaux, demeure quant à lui, inchangé.

Explications des modifications justifiant l'amendement

Comme indiqué dans la proposition initiale, il est impératif que le Grand Théâtre de Genève maintienne une programmation hors les murs pendant les deux saisons 2015-2016 et 2016-2017 correspondant aux travaux, qui nécessitent l'évacuation du bâtiment.

Pour ce qui concerne le personnel du Grand Théâtre, il est prévu que dès la fin de la saison précédant les travaux, il déménagera dans des locaux loués aux Ports Francs à cet effet. Ceci reste inchangé.

Pour ce qui concerne les spectacles, il était prévu, dans un premier temps, qu'ils auraient lieu au BFM, à l'Alhambra et au Victoria Hall. Or, les coûts de location du BFM, qu'il n'a pas été possible de réduire, auraient constitué une part importante des frais induits. De plus, la capacité effective de réaliser des spectacles au BFM, les contraintes techniques liées à la configuration de la salle et de la scène ne permettaient pas d'accueillir tous les types de spectacles dans les conditions optimales, ce qui présentait un risque de perte important sur les comptes d'exploitation annuels des saisons concernées. Ces pertes ont été estimées en raison de la diminution de nombre des abonnés, d'une part et à cause des frais supplémentaires occasionnés par les difficultés de montage des spectacles.

Ces éléments conjugués ont conduit la Fondation du Grand Théâtre à chercher une solution alternative, solution qui s'est présentée grâce à l'opportunité d'acquisition, par la Fondation du Grand Théâtre, des éléments composant la structure du théâtre éphémère que la Comédie française a installé dans la cour du Palais Royal, à Paris, lors de la rénovation de la Comédie française.

Les pourparlers avec la Comédie française en vue de l'acquisition de cette infrastructure, initiés dès la fin de l'année 2013, ont permis d'aboutir, le 4 mars 2014, à la signature d'une convention d'achat entre la Comédie Française et la Fondation du Grand Théâtre, convention par laquelle la Fondation est devenue propriétaire des éléments constituant cette infrastructure.

Elle sera installée, moyennant quelques modifications, comme notamment l'augmentation de la jauge et la réalisation d'une fosse d'orchestre, dans le Parc Rigot, site qui a suggéré pour cet équipement une nouvelle appellation sous le nom de Théâtre éphémère des Nations. L'Etat de Genève propriétaire du terrain, a confirmé son accord pour l'installation sur le site, à titre provisoire et pour la durée des 2 saisons.

Le projet de démontage, transport, remontage et installation de ce théâtre éphémère à Genève est maintenant en cours de réalisation. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est entièrement assurée par la Fondation du Grand Théâtre, qui bénéficie d'un financement de la part de divers mécènes qui se sont engagés à couvrir, conjointement, les coûts de cette opération. Il ne résultera, en principe, de cette option aucun frais, ni pour la Ville de Genève ni pour la Fondation du Grand Théâtre.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

De plus, l'installation du théâtre éphémère des Nations constituera un véritable événement culturel et artistique, qui par son originalité et par son rayonnement représentera un temps fort des saisons théâtrales de Genève entre 2015 et 2017. Par ce biais, la Fondation du Grand Théâtre est convaincue qu'elle parviendra à réduire de manière significative les déficits d'exploitation des saisons hors murs, voire à conquérir, par le caractère insolite et ouvert à tous de cette infrastructure, des nouveaux publics qui seront par la suite fidélisés.

Les frais induits, à la charge de la Ville de Genève, sont donc réduits du montant de la location du BFM et des adaptations de l'Alhambra, raison pour laquelle cet amendement est présenté.

Réduction des déficits de saison, à charge de la Fondation du Grand Théâtre

En ce qui concerne les réductions des déficits de saison, même si ces éléments ne font pas directement partie de montants à charge de la Ville de Genève objet de la PR-1063, on peut estimer que l'option théâtre éphémère des Nations permet de réduire les pertes de manière significative.

En effet, considérant l'option BFM initialement prévue, le déficit global pour les 2 saisons concernées était estimé à environ 6'850'000.- CHF.

Par le choix de l'implantation du Théâtre éphémère des Nations, le déficit global pour les saisons concernées est maintenant réduit à 2'390'000.- CHF seulement.

Il résulte donc du choix de cette option qu'à l'économie de 1'847'600.- CHF effectuée sur le montant du crédit demandé, s'ajoute une diminution des pertes de 4'460'000.- CHF, ce qui porte l'économie globale, sur la totalité de l'opération, due à l'installation du théâtre éphémère en lieu et place de l'option BFM à environ 6'307'600.- CHF.

Nouvelle estimation des coûts des frais induits (modification de la délibération I)

Les montants supprimés sont tracés.

| | Libellé | Montant | Montant |
|----------|--|----------------|----------------|
| 1 | Loyer Ports Francs | 707'900 | 707'900 |
| | Bureaux 820 m ² x 300 Fr x 28 mois | 574'000 | |
| | Bureaux personnel technique 75 m ² x 300 Fr x 28 mois | 52'500 | |
| | Dépôt non aménagé 105 m ² x 200 Fr x 28 mois | 49'000 | |
| | Places stationnement véhicules 5 x 120 Fr x 24 mois | 14'400 | |
| | Places stationnement camions 3 x 250 Fr x 24 mois | 18'000 | |
| 2 | Travaux Ports Francs | 54'680 | 54'680 |
| | Installations informatiques pour 63 postes | 29'680 | |
| | Installations informatiques DSIC pour 11 postes (estimation) | 10'000 | |
| | Aménagements intérieurs, signalétique | 15'000 | |
| 3 | Frais de consommation d'énergie Ports Francs | 70'000 | 70'000 |
| | Electricité : 28 mois | 45'000 | |
| | Téléphone : 28 mois | 25'000 | |
| | Chauffage : compris | | |

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
 Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

| | | |
|--|---------------------|------------------|
| 4 Travaux Michel-Simon | 43'863 | 43'800 |
| Installations électriques (raccordement téléphone compris) | 4'763 | |
| Aménagement local repassage | 6'000 | |
| Aménagement buanderie | 2'000 | |
| Aménagement atelier perruques | 10'000 | |
| Aménagement vestiaires rez hommes/femmes | 1'500 | |
| Aménagement aire de repos | 1'600 | |
| Location 3 places véhicules théâtre : 3 x 250 Fr x 24 mois | 18'000 | |
| 5 Travaux Sainte-Clotilde | 6'000 | 6'000 |
| Aménagement aire de repos | 2'500 | |
| Aménagement salle de chœurs | 2'500 | |
| Aménagement vestiaires chœurs : 46 personnes | 1'000 | |
| 6 Travaux bâtiment GTG | 10'520 | 10'500 |
| Protection matériel lourd et encombrant laissé pendant les travaux sur la scène | 10'520 | |
| 7 Travaux Grütli | 120'500 | 120'500 |
| Installation d'un desk avec vitrage dans le hall du Grütli et création d'un bureau au 3 ^{ème} étage | 120'500 | |
| 8 Travaux Alhambra | -35'000 | -35'000 |
| Adaptation fosse pour recevoir l'orchestre | -35'000 | |
| 9 Déménagement | 205'404 | 205'400 |
| Déménagement (non compris assurance) | 91'476 | |
| Emménagement (non compris assurance) | 91'476 | |
| Transport et location dépôt pianos | 5'404 | |
| Réserve pour un éventuel renchérissement | 17'048 | |
| 10 Location Emma-Kammacher | 316'192 | 316'100 |
| Emma-Kammacher : 656 m ² (13'174,6 Fr x 24 mois) | 316'192 | |
| 11 Location BFM | 1'812'600 | 1'812'600 |
| BFM-1^{ère} saison 2015-2016 (location 3'800 Fr/jour); 220 jours | -836'000 | |
| BFM-2^{ème} saison 2016-2017; 257 jours | -976'600 | |
| 12 Matériel de transport pour fonctionnement délocalisé | 25'000 | 25'000 |
| Roulettes de transport | 5'000 | |
| Fly cases | 20'000 | |
| 13 Frais secondaires et comptes d'attente | 50'000 | 50'000 |
| Divers et imprévus admis | 50'000 | |
| NOUVEAU SOUS-TOTAL B TTC | | 1'609'800 |

Soit, total des postes supprimés

1'847'600

Nouvelle récapitulation générale des coûts de la délibération I

Sous-total A COUT DES TRAVAUX (INCHANGE) 62'234'400
Sous total B FRAIS INDUITS (NOUVEAU TOTAL) 1'609'800
TOTAL DU CREDIT DEMANDE (NOUVEAU TOTAL) 63'844'200

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

PR-1063 amendée – Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de **64'828'200** francs, soit :

- un crédit de **63'844'200 francs**, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.
- un crédit de **984'000 francs**, destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit :

- la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N°s 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève, Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1'307 m², et de leur réunion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève,
- la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N°s 7642 rue François-Diday, 7644 rue Bovy-Lysberg, 7646 bd du Théâtre, 7647 place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal.

Les projets de délibérations sont ainsi modifiés en conséquence :

NOUVEAU PROJET DE DÉLIBÉRATION

PROJET DE DELIBERATION I (INITIAL ; POUR RAPPEL)
(Rénovation partielle, extension et poursuite des activités du Grand Théâtre)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier – *Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 65'691'800 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situées place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.*

Art. 2 – *Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 65'691'800 francs.*

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Art. 3. – Un montant de 1'316'363 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550'000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2'000'000 de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2'350'000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.

PROJET DE DELIBERATION I AMENDE
(Rénovation partielle, extension et poursuite des activités du Grand Théâtre)

NOUVELLE TENEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de **63'844'200 francs**, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situées place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de **63'844'200 francs**.

Art. 3. - Un montant de 1'316'363 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550'000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2'000'000 de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2'350'000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.

PROJET DE DELIBERATION II
(Création d'un élévateur à décors pour le Grand Théâtre)

INCHANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984'000 francs, destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984'000 francs.

Art. 3 - La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

**PROJET DE DELIBERATION III
(Remaniement parcellaire)**

INCHANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

Vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 24 juin 1961,

Vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N^{os} 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1'307 m², et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N° 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par Monsieur Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

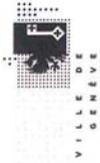
Art. 2 – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N^{os} 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, bd du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d'empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par Monsieur Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N°28/2013.

Art. 3 – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d'environ 1'307 m² du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l'actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l'immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.

Art. 4 – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

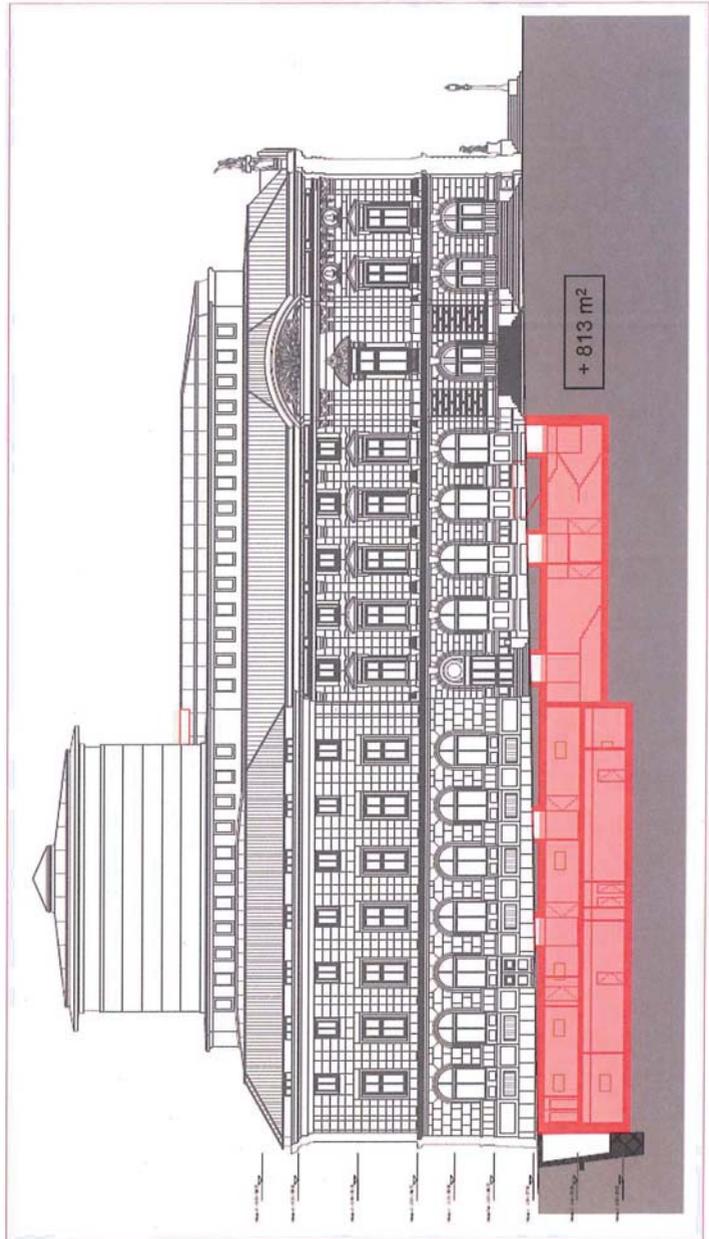
Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Art. 5 – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.



29.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A
Façade bd du Théâtre avec coupe sur l'extension

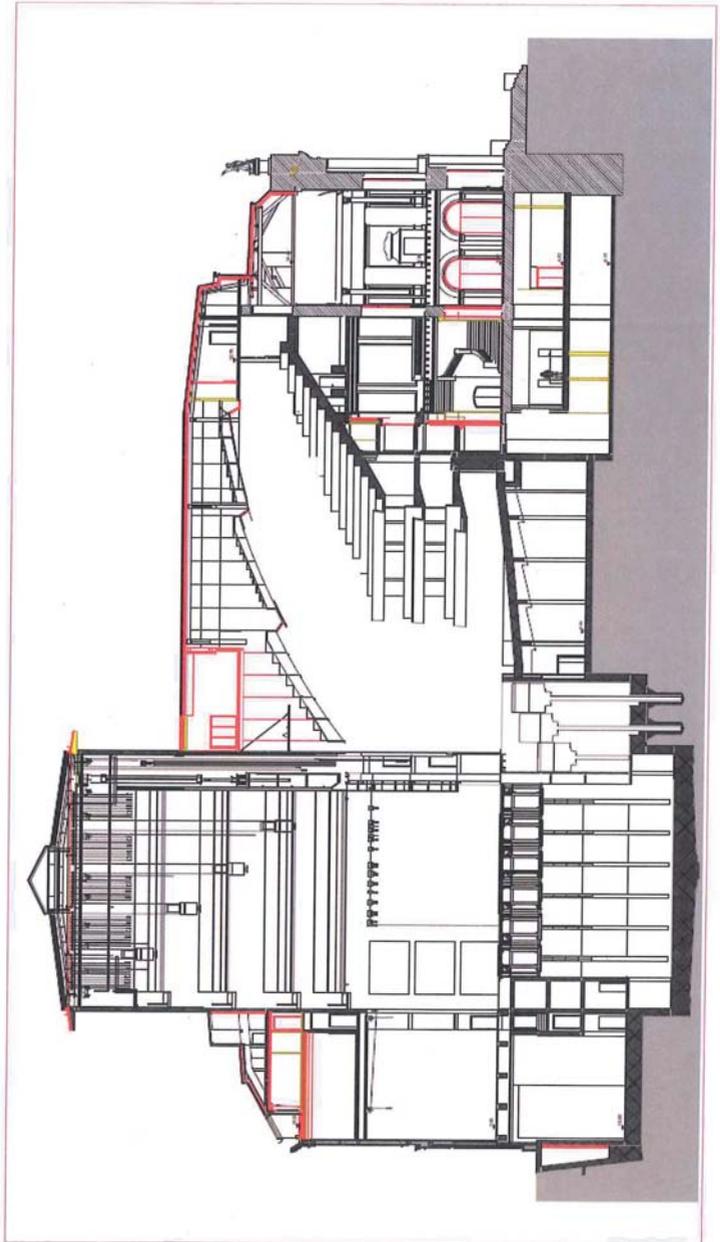


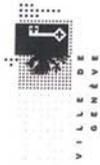
Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



30.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A
Coupe longitudinale

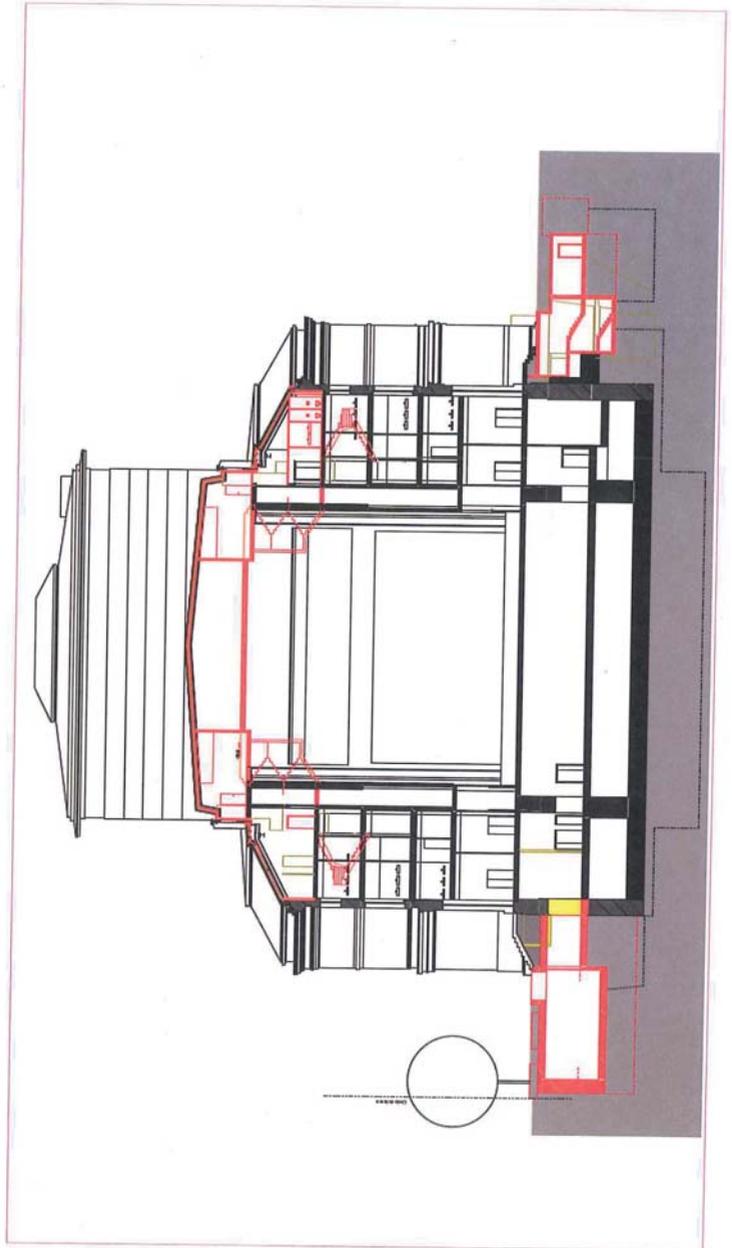




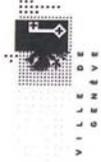
31.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Coupe transversale, vue vers la scène



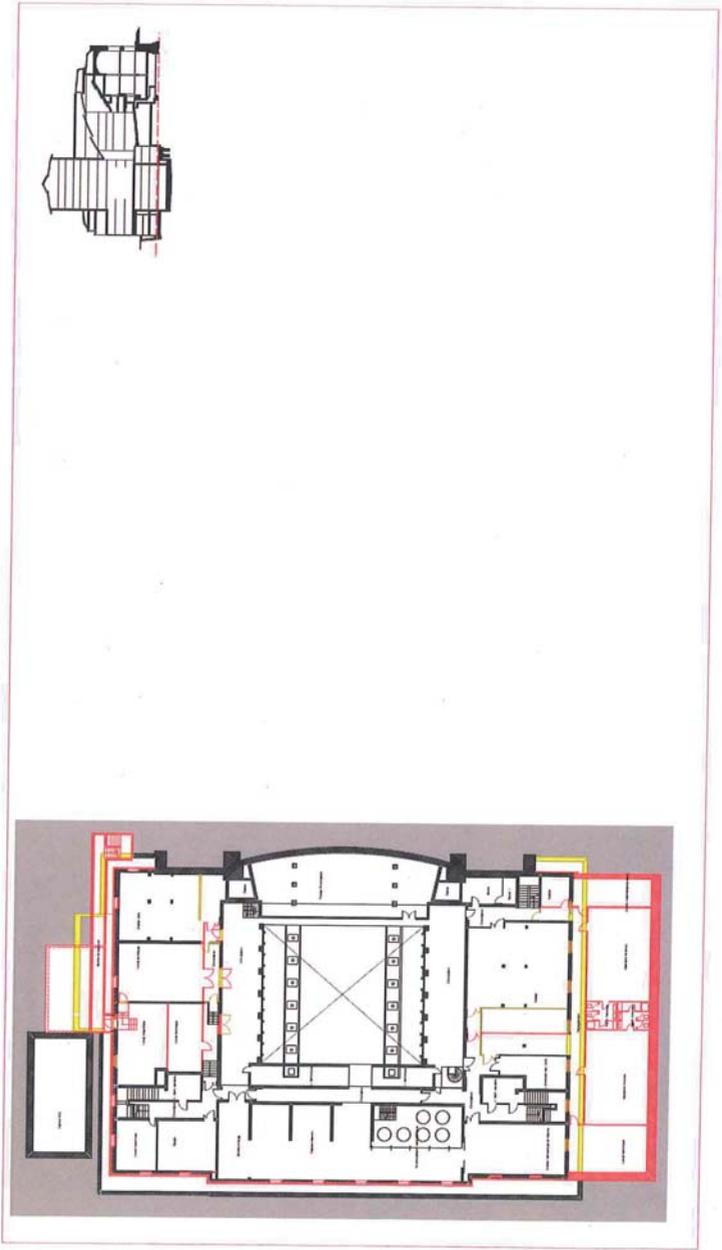
Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



32.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Niveau -3

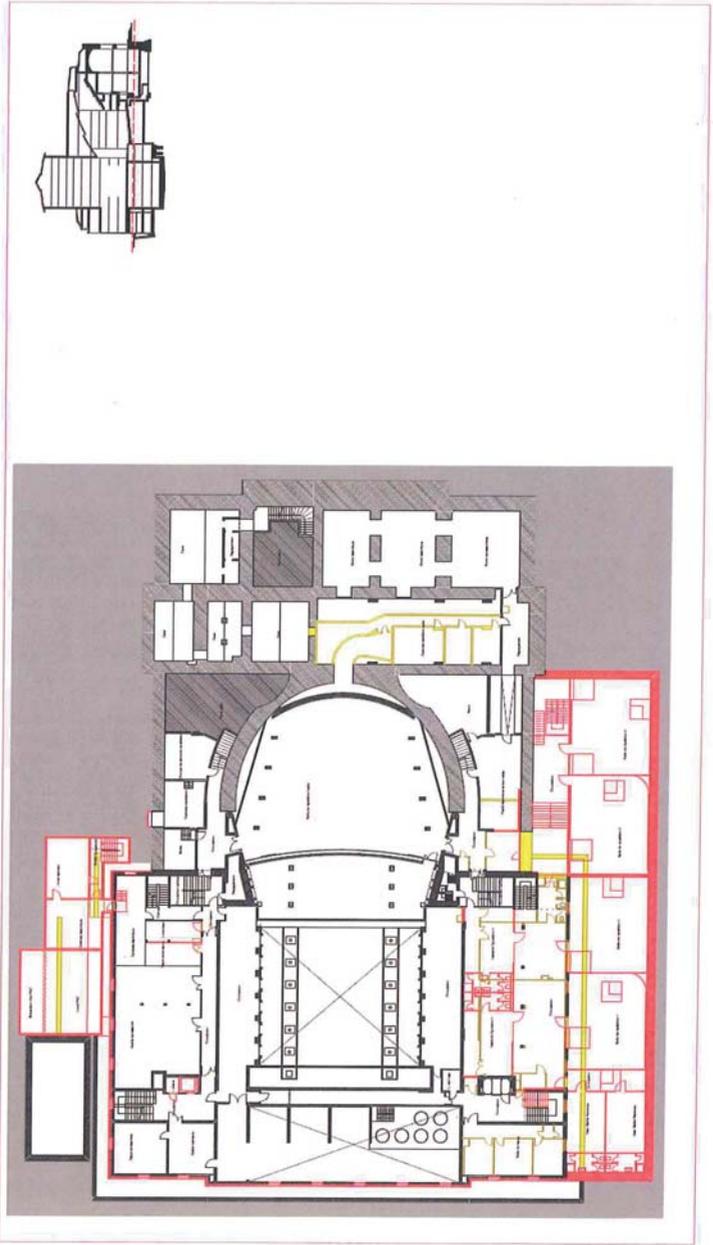




33.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Niveau -2



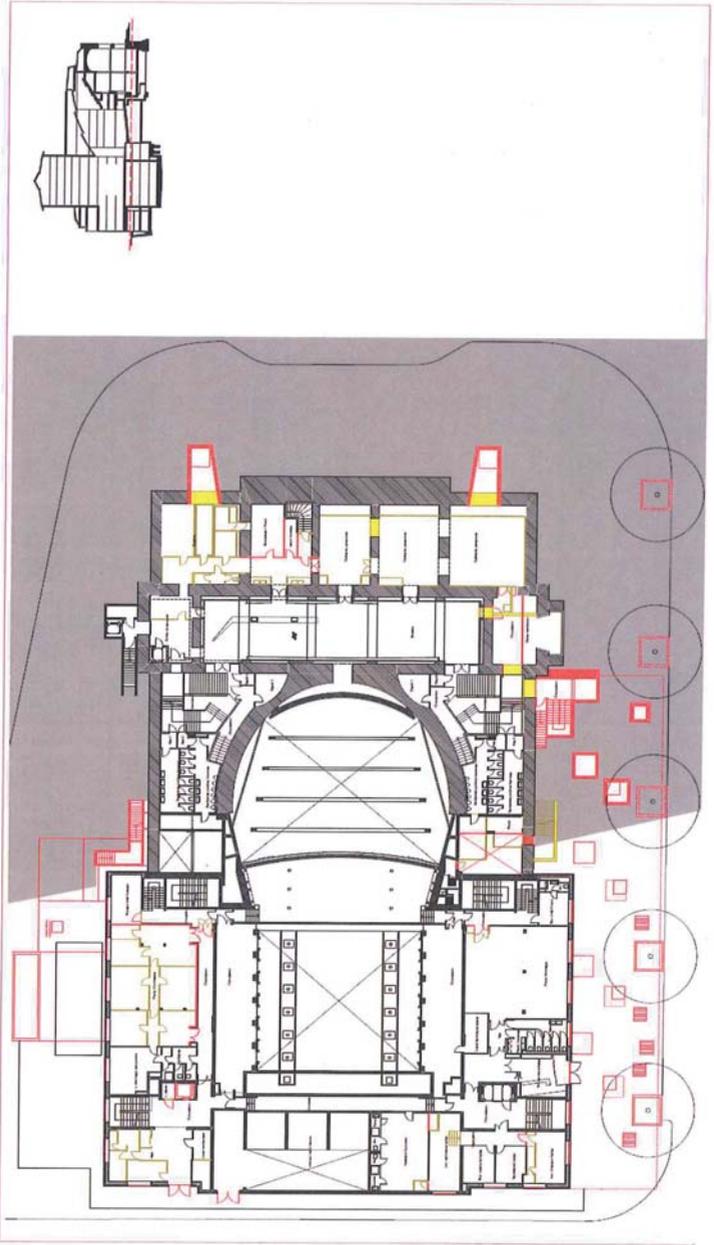
Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



34.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Niveau -1



Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET
DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION
DU PATRIMOINE BÂTI

Rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève et création d'une extension en sous-sol

Coût selon PR - 1063

20 mars 2014 / CF

Répartition du budget selon **le coût de la construction** (CFC 1 à 5)

Part bâtiment historique **77%** Part extension **23%** Tout le bâtiment **100%**

PROJET DE DELIBERATION I

Rénovation partielle et extension

| | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CFC 1 | Travaux préparatoires | 1'472'765 | 1'261'820 | 2'734'585 |
| CFC 2 | Bâtiment | 30'233'673 | 7'737'401 | 37'971'074 |
| CFC 3 | Equipement d'exploitation | 1'275'762 | 216'502 | 1'492'264 |
| CFC 4 | Aménagements extérieurs | 0 | 663'989 | 663'989 |
| CFC 5 | Frais secondaires et compte d'attente | 9'899'999 | 2'957'142 | 12'857'141 |
| COUT DE LA CONSTRUCTION HT | | 42'882'199 | 12'836'854 | 55'719'053 |

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%

4'457'524

COUT DE LA CONSTRUCTION TTC

46'312'775

60'176'577

Frais administratifs et financiers

Frais administratifs

Intérêts intercalaires

Fonds municipal d'art contemporain

2'316'799

692'030

6'055'27

3'008'829

2'632'725

1'316'363

COUT GENERAL DE L'OPERATION TTC

51'670'372

67'134'494

A déduire

4'900'000

TOTAL CREDIT DEMANDE TTC

62'234'494

ARRONDI A

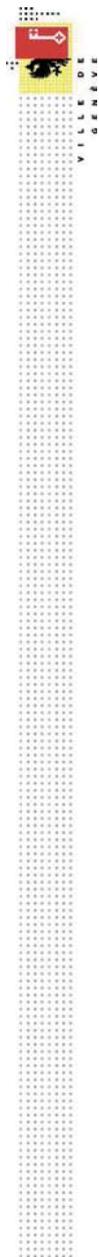
62'234'400

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

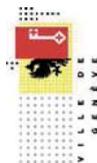


Etude comparative et prospective sur le Grand Théâtre

**Commission des arts et de la culture
Conseil municipal
24 mars 2014**

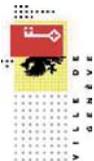


Première partie : étude comparative



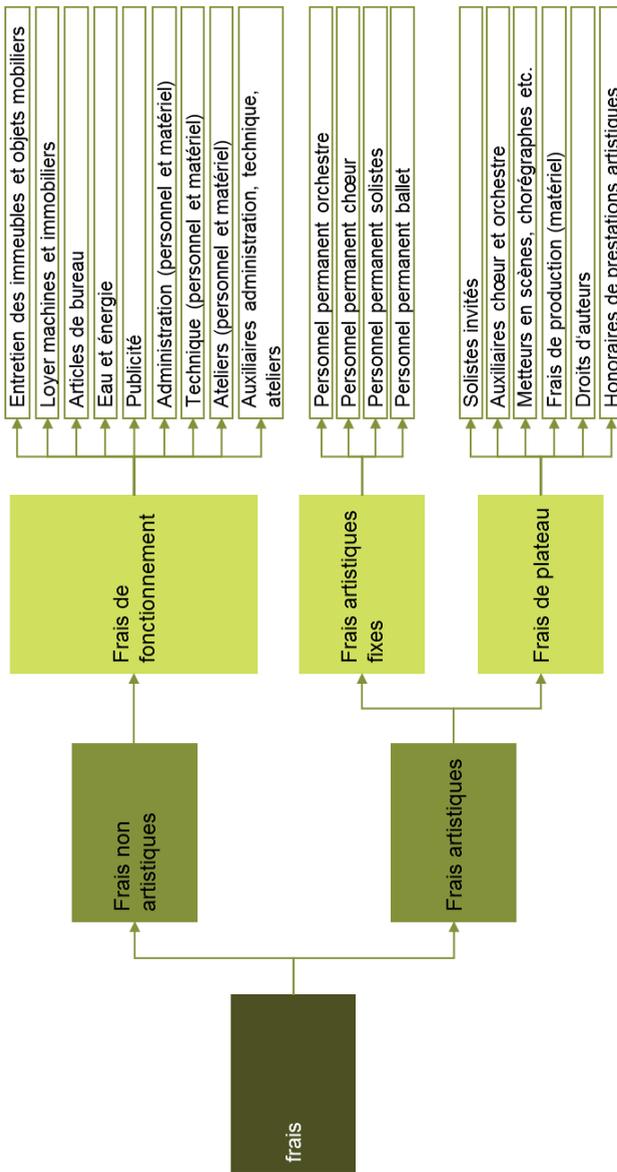
1. Dimension artistique

- Offre de spectacles comparable
- Taux d'occupation plus élevé (GTG: 83%, moyenne: 79%)
- Moins de coproductions
- Moins de représentations
- Programme pédagogique réduit
- Pas d'engagement pour la formation professionnelle
- Peu de coopérations avec les troupes de la région

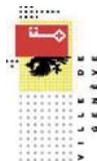


2. Dimension financière

Frais artistiques et frais non artistiques



Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



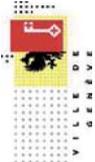
Coûts:

- Frais non-artistiques plus élevés (79 % des frais)
- Productivité dans le domaine non-artistique plus faible
- Frais de plateau moins élevés
- Subventionnement par visiteur et par représentation plus élevé

Recettes:

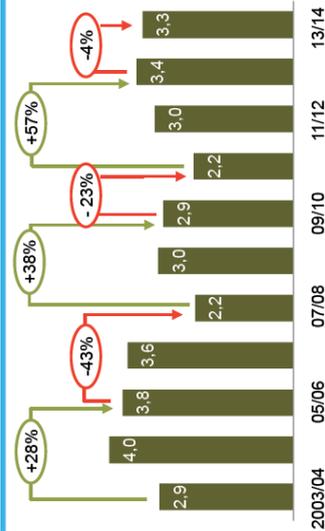
- Les subventions ne couvrent pas les frais fixes (72 %)
- Le degré de financement propre est plus faible (28 %)

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
 Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

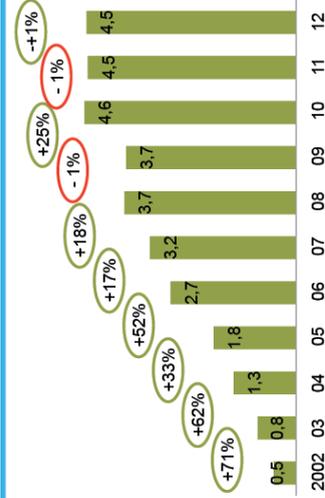


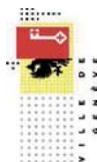
Les recettes liées au sponsoring varient fortement

GTG: Évolution du volume de sponsoring les cinq dernières années [mio. CHF]



Bayerische Staatsoper : Évolution du volume de sponsoring [mio. CHF]

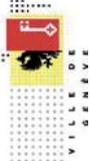




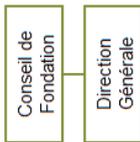
3. Gouvernance

- Institutions de droit public, à l'exception de l'Opernhaus Zürich AG
- Zürich et Barcelone: accord de prestations
- Personnel directement employé par le théâtre
- Direction commerciale strictement séparée de la direction artistique, sauf au Grand Théâtre

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
 Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



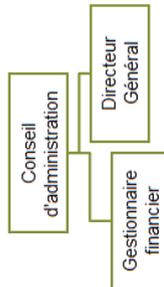
Grand Théâtre : Intendance générale



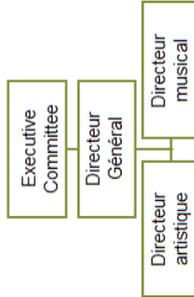
Opernhaus Zürich : Direction double égale



La Monnaie : « Fausse » direction double



Gran Teatre del Liceu : Modèle basé sur un gérant

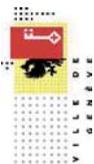


- Par rapport au Grand Théâtre, la direction commerciale dans les autres opéras a un poids nettement supérieur

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



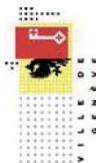
Deuxième partie : étude prospective



Recommandations d'actori

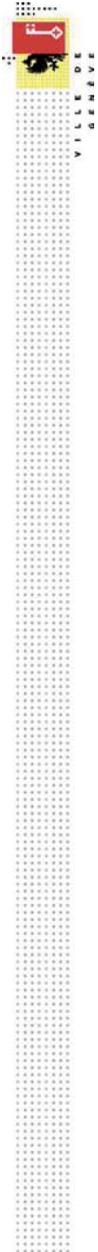
- 1) Adaptation des prix et développement des activités de marketing
- 2) Professionnalisation et agrandissement de l'équipe chargée du sponsoring
- 3) Augmentation de la productivité et des recettes
- 4) Développement de l'offre artistique pour les jeunes et des services pédagogiques

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
 Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



Impacts financiers des recommandations d'actori

| Mesures | Recettes | Frais supplémentaires | Recettes nettes |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Stratégie de prix et de vente | 0,8 mio. CHF | - 0,1 mio. CHF | 0,7 mio. CHF |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ 1'225 nouveaux spectateurs ■ Mise en place de réductions selon des critères sociaux et plus grande accessibilité du théâtre | | | |
| Développement d'un programme de sponsoring | 1,0 mio. CHF | - 0,2 mio. CHF | 0,8 mio. CHF |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Lien plus étroit du théâtre avec le monde de l'économie | | | |
| Plus de représentations d'opéras, de ballets et de récitals | 1,2 mio. CHF | - 0,7 mio. CHF | 0,5 mio. CHF |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ 16'000 nouveaux spectateurs ■ Productivité plus élevée ■ « Retour sur investissement culturel » plus élevé | | | |
| Développement d'un programme pour les jeunes | 0,1 mio. CHF | - 0,7 mio. CHF | - 0,6 mio. CHF |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ 10'000 nouveaux spectateurs ■ Ouverture du théâtre aux jeunes publics ■ Développement de nouveaux formats | | | |
| | + 3,0 mio. CHF | - 1,0 mio. CHF | 2,0 mio. CHF |

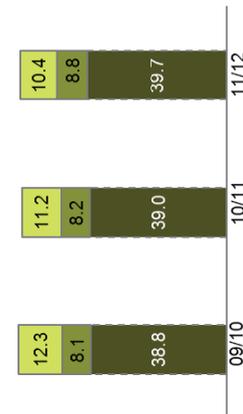


Perspectives financières

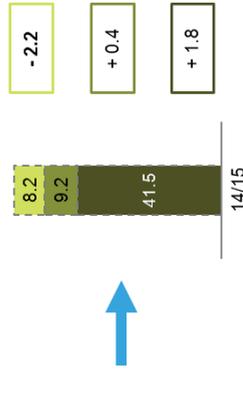
Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
 Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

A cause de l'augmentation des frais fixes, le Grand Théâtre perdra 20% de son budget artistique variable entre 2011/2012 et 2014/2015

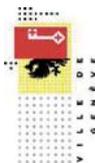
Répartition des frais au fil des saisons [millions CHF]



Projection saison 14/15 et différence absolue par rapport à 11/12 [millions CHF]

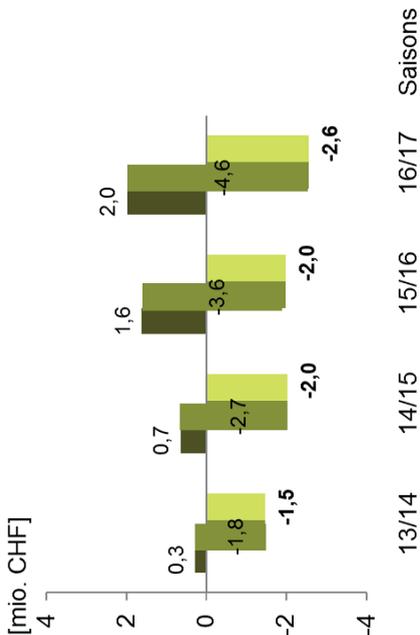


- Alors que les frais de fonctionnement au cours des trois dernières saisons ont augmenté de 2%, les frais de plateau ont été réduits de 16%
- Ce développement est dû surtout à l'augmentation des frais de personnel artistique et non artistique au détriment des frais de plateau. Sans augmentation du budget total du Grand Théâtre, toute augmentation dans le domaine des frais fixes affecte quasi automatiquement les frais variables
- Sans intervention au niveau des subventions, le Grand Théâtre perd 20% de son budget artistique variable entre les saisons 2011/2012 et 2014/2015, ce qui représente une réduction de 2,2 millions de CHF



Le déficit budgétaire ne peut pas être entièrement compensé par les mesures proposées par actori

Effet des mesures proposées par actori sur le déficit budgétaire (sans le programme pour les adolescents et les enfants)

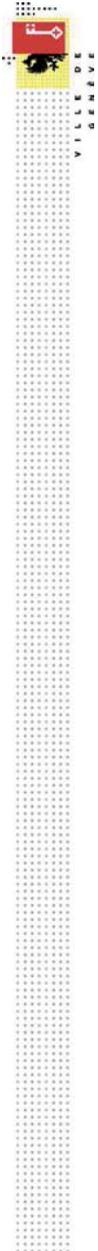


■ Recettes supplémentaires nettes grâce aux mesures proposées par actori (stratégie des prix, nouveaux visiteurs, sponsoring et représentations supplémentaires)

■ Budget nécessaire pour garder la même qualité artistique que durant la saison 2011/2012 (avec taux d'inflation de 1,5% pour les frais de plateau)

■ Différence entre les recettes supplémentaires et le budget nécessaire pour maintenir la qualité artistique (montants non couverts par les recettes supplémentaires)

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air



Merci pour votre attention

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

4.b) Motion du 29 avril 2014 de M^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Alpha Dramé, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Eric Bertinat, Anne Moratti, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Marie Barbey et Sophie Courvoisier: «Pour une installation pérenne du Théâtre éphémère à Genève!» (M-1135)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le pavillon de la Comédie-Française, récemment acquis par la Fondation du Grand Théâtre afin de reloger l'institution pendant les deux saisons 2015-2017 de travaux à la place Neuve, doit être placé sur un site provisoire aujourd'hui encore non défini;
- que, parmi les différents sites d'implantation provisoire examinés par la Ville (caserne des Vernets, campagne Rigot), les parcelles ne lui appartiennent pas, et que cela l'obligera à démonter le Théâtre éphémère après les deux années de relogement du Grand Théâtre;
- que le coût de l'opération généreusement pris en charge par des mécènes, sous la supervision de la Fondation du Grand Théâtre, est de près de 6 millions de francs et qu'il est occasionné pour l'essentiel par le démontage/remontage/transport de l'ouvrage;
- que le démontage a commencé début mars 2014;
- que, selon le site d'implantation, des travaux supplémentaires estimés à 3 à 4 millions de francs seront peut-être nécessaires, sans que le Conseil administratif n'ait précisé par qui ils seraient financés;
- que dépenser entre 6 et 10 millions de francs pour une structure utilisée deux années ne relève pas franchement du développement durable si cher au Conseil administratif et encore moins de l'intelligence économique;
- les besoins importants et non couverts en lieux de création pour la scène culturelle genevoise,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'implanter le Théâtre éphémère sur une parcelle propriété de la Ville de Genève afin de garantir son utilisation pérenne pour la scène culturelle genevoise au-delà des deux années de son utilisation provisoire par le Grand Théâtre de Genève, et sous réserve de son acquisition par la Ville auprès de la Fondation du Grand Théâtre.

¹ Annoncée, 5505. Motion d'ordonnement, 5505.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

4.c) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 8 décembre 2012: «Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au Grand Théâtre» (P-299 A)¹.

Rapport de M. Christian Zaugg.

La pétition P-299 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 8 décembre 2012. La commission, sous l'autorité de son excellent président, M. Alain de Kalbermatten, s'est réunie à deux reprises en vue d'examiner cet objet, soit le 30 janvier et le 27 février 2013.

Le rapporteur tient ici à remercier M. Jorge Gajardo Muñoz, procès-verbaliste de la commission, qui a permis, grâce à la qualité de ses notes de séances, de rédiger le présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 janvier 2013

Audition de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, ainsi que M. Tobias Richet, directeur général du Grand Théâtre

M^{me} Bertani relève que les problèmes de chaleur excessive dans la salle du Grand Théâtre sont connus depuis longtemps. Pendant les mois de printemps, ou parfois en automne, cela dérange les spectateurs et les empêche de profiter pleinement du spectacle. M^{me} Bertani fait part à la commission de l'inquiétude du conseil de fondation de voir les travaux de rénovation du Grand Théâtre reportés au-delà de 2015. Les mandataires ont présenté leur projet voilà plus d'un an et le devis général est connu de tout un chacun. M^{me} Bertani juge qu'un report dans le temps de ces travaux pourrait avoir des effets à long terme sur la gestion du Grand Théâtre. Elle signale qu'aujourd'hui des personnes doivent travailler dans des locaux sans lumière et sans ventilation, ce qui contredit les dispositions en matière de droit sur le travail. A ce titre, les vestiaires de l'Orchestre de la Suisse romande ne bénéficient pas de locaux séparés, et il n'y a pas, non plus, de lieu où ranger les instruments. De plus, le quai de chargement non sécurisé est actuellement dangereux, et les installations hydrauliques sont obsolètes. M^{me} Bertani rappelle, à titre indicatif, l'accident qui s'est produit, il y a deux ans (une spectatrice

¹ «Mémorial 170^e année»: Commission, 3359.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

avait fait une chute de plusieurs mètres dans la salle). Compte tenu de la situation, la direction du Grand Théâtre avait pris un certain nombre de dispositions qui permettraient de démarrer le chantier en 2015. Il s'agit, pour l'essentiel, de redimensionner certains spectacles en utilisant le bâtiment des Forces motrices qui serait loué à la fondation pour un prix d'ami. Compte tenu de ces dispositions, le report des travaux coûterait à la Ville plus de quatre millions de francs et ne manquerait pas d'affecter la motivation, et donc la qualité de travail, du personnel.

M. Richter revient, quant à lui, sur les problèmes de chaleur et de ventilation qui affectent le public pendant les mois de mai et juin. Il signale que cette situation conduit certains spectateurs à renoncer à venir au spectacle. La chaleur se fait particulièrement sentir dans la fosse d'orchestre, et les musiciens attendent que des travaux y soient entrepris afin de leur permettre d'y travailler dans de bonnes conditions.

M^{me} Bertani et M. Richter, interpellés sur le choix du bâtiment des Forces motrices (BFM), reconnaissent bien volontiers que la jauge y est moins importante, mais considèrent que ce sacrifice est nécessaire si l'on veut réaliser les travaux de remise en conformité du Grand Théâtre. Nonobstant, ils jugent que l'acoustique du BFM est bonne et que la dimension de la scène permet d'y monter des spectacles. Il n'y a pas, selon eux, d'autres salles de substitution et il n'est pas question de monter une tente sur la plaine de Plainpalais pour la raison que le bruit ambiant interdit toute représentation d'un opéra. Ils estiment, par ailleurs, que l'acoustique du théâtre du Léman n'offre pas la même qualité, et que les installations y relatives ne se prêtent pas à une utilisation régulière de cette salle. M. Richter n'exclut cependant pas de pouvoir utiliser la salle du Victoria Hall qui dispose d'une excellente acoustique.

Un commissaire aimerait avoir des renseignements quant au projet d'extension de l'opéra sur sa façade arrière.

M. Richter lui indique que les architectes ont souhaité pouvoir modifier ladite façade afin d'habiller la cage de la machinerie supérieure. Il relève que la commission des monuments, de la nature et des sites n'a émis aucune objection en ce qui concerne cette remise en conformité de la partie arrière du Grand Théâtre.

Un commissaire s'inquiète de la disponibilité des salles de répétition pendant la rénovation, et demande à M. Richter de lui faire part de ses intentions.

M. Richter lui répond que le ballet et le chœur du Grand Théâtre répètent tous les jours et que c'est la raison pour laquelle ils utilisent régulièrement des locaux de répétition à Sainte-Clotilde. Cette situation ne devrait donc pas changer.

Un autre commissaire aimerait connaître la position de la fondation au sujet de la pétition en tant que telle.

M^{me} Bertani lui indique que, sans être signataire, la fondation soutient résolument la pétition initiée par le Cercle du Grand Théâtre.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Le président, qui fait suite à une question portant sur les coûts de l'ensemble de la rénovation, estime qu'ils devraient, pour un crédit d'étude de cet ordre, se situer autour de 40 millions de francs.

Cette évaluation conduit le commissaire précédent à demander si des sponsors ont envisagé de participer au financement de cette rénovation.

M^{me} Bertani rappelle qu'il incombe à la Ville, propriétaire de l'opéra, d'entretenir son patrimoine bâti. La fondation n'agit, elle, qu'en matière de fonctionnement et de production artistique, et ce n'est que sur ce plan que des soutiens peuvent être apportés.

Un commissaire souhaite savoir si la problématique de l'aération entre dans le crédit de remise en conformité du Grand Théâtre.

M. Richter lui répond par l'affirmative.

Le président aimerait connaître l'état de la situation en ce qui concerne les relations entre la Fondation du Grand Théâtre et le Conseil administratif, en particulier en matière de travaux.

M^{me} Bertani lui indique que ces relations sont excellentes et rappelle, à cet égard, que la Ville est représentée au conseil de fondation par deux de ses magistrats, en l'occurrence, MM. Sami Kanaan et Rémy Pagani.

M. Richter prolonge cette réponse en relevant que, si quelques réticences ont pu se manifester en matière de coûts, en cas de report des travaux, c'est parce qu'il doit travailler trois ou quatre ans en amont pour pouvoir agender et organiser des spectacles. Il en va tout autant pour l'Orchestre de la Suisse romande qui doit pouvoir planifier bien à l'avance les tournées qu'il entend faire tout autour du monde.

Et M^{me} Bertani de rappeler que, dans cet esprit, les conventions sont discutées tous les quatre ans, et qu'il n'est pas possible, par exemple, de dénoncer pour la modifier celle qui régit actuellement les rapports de l'Orchestre de la Suisse romande et du Grand Théâtre.

Au terme de cette audition, la commission décide d'entendre les pétitionnaires appartenant au Cercle du Grand Théâtre.

Séance du 27 février 2013

Audition de M^{es} Gerson Waechter et David Lachat, pétitionnaires

M^e Waechter explique que la chaleur excessive qui règne au Grand Théâtre dès le mois d'avril, et parfois en septembre, a conduit les auditionnés à rédiger

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

et faire signer la pétition qui a été adressée au Conseil municipal. Cette chaleur excessive est particulièrement ressentie au premier et au deuxième balcon. Il constate que la quasi-totalité des opéras mettent un point d'honneur à offrir au public de bonnes conditions de confort, et il regrette que Genève ait longtemps laissé ce problème de côté. Nonobstant, M^e Waechter constate que l'aération de la salle figure dans le projet de rénovation qui a été soumis au Conseil municipal, mais invite les élus-es à ne pas le sacrifier sur l'autel des économies budgétaires.

M^e Lachat signale que son collègue et lui-même sont membres du Cercle du Grand Théâtre, une association forte de 220 membres, qui aide l'institution à trouver de l'argent pour son fonctionnement. Cette association aura ainsi permis d'ajouter environ 1,5 million de francs par année au budget du Grand Théâtre. Il tient à faire part à la commission du fait que les membres du Cercle du Grand Théâtre sont heureux du bon accueil qui est fait à leur pétition par le Conseil municipal.

Un commissaire souhaiterait savoir si la mise en place d'une bonne ventilation rafraîchissante de la salle est à mettre au nombre des priorités, et si elle doit être réalisée indépendamment du reste des travaux. Il souhaiterait, dans cet esprit, connaître le coût estimatif de cette installation.

M^e Lachat relève encore une fois que le problème ne date pas d'aujourd'hui et qu'il y a plusieurs années, il était estimé à 400 000 francs. Nonobstant, il considère que ce montant devrait se situer maintenant autour d'un million de francs.

Un commissaire aimerait connaître la position du Cercle en ce qui concerne le projet de rénovation du Grand Théâtre.

M^e Lachat lui énonce que ce projet de rénovation est essentiel à la bonne marche de l'opéra, notamment en matière de sécurité. Il indique à la commission que de généreux mécènes pourraient participer à la dépense et enjoint donc la commission et le Conseil municipal à ne pas laisser passer cette occasion et donc à ne pas surseoir à ces travaux.

Une commissaire leur demande si le problème de la chaleur excessive affecte également le personnel de scène.

M^e Waechter l'ignore, mais juge que la situation de la scène n'est comparable à celle de la salle.

Discussion et vote

Le Parti libéral-radical, bien que considérant que la pétition après le dépôt de la proposition est sans objet, votera néanmoins le renvoi de ladite pétition au Conseil administratif.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Les Verts considèrent que l'Etat devrait participer au crédit demandé et, dans l'attente d'un signal du Grand Conseil, s'abstiendront.

Une partie du Mouvement citoyens genevois se montre sensible aux arguments des personnes auditionnées et votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Parti socialiste, qui a pris connaissance des bonnes dispositions exprimées par M^e Lachat, votera également le renvoi de ladite pétition.

Il en va de même du groupe Ensemble à gauche, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre.

Le président soumet donc cette proposition à la commission.

Le renvoi de la pétition P-299 au Conseil administratif est accepté par 12 oui (2 EàG, 3 S, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 MCG).

Annexe: Texte de la pétition.

P.:299

Pétition : pour le rafraîchissement de la salle du Grand-Théâtre.

Conseil Municipal de la Ville de Genève,

Concerne : Installation d'un système de rafraîchissement d'air au Grand-Théâtre

Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux,

Lors des spectacles donnés cette année en fin de saison au Grand-Théâtre, et notamment lors des représentations de Macbeth, la chaleur à l'intérieur de la salle était réellement insupportable. Dans au moins un cas, une spectatrice a été prise d'un malaise et a failli s'évanouir. Pour une grande partie du public, la température et l'humidité beaucoup trop élevées dans la salle compromettaient le plaisir d'assister à la représentation, et rendait toute concentration difficile.

L'absence de régulation climatique dans la salle du Grand-Théâtre crée des problèmes depuis des années. Ceux que nous venons de vivre une nouvelle fois – et alors que les conditions météorologiques cette année ne sont même pas caniculaires – ne font que confirmer que la situation ne peut plus durer.

PAR CONSÉQUENT, les soussignés demandent que lors des travaux de réfection du bâtiment programmés pour 2015, une installation de rafraîchissement d'air soit installée dans la salle, et pas seulement un système de ventilation comme cela est actuellement prévu !!!

Prénom et NOM _____ Adresse et NPA _____ Signature _____ Adresse Courriel _____

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Le président. Comme je vous l'ai annoncé lors de la séance précédente, le bureau et les chefs de groupe ont décidé de traiter le rapport de la commission des travaux et des constructions PR-1063 A conjointement avec la motion M-1135, «Pour une installation pérenne du Théâtre éphémère à Genève!», ainsi que le rapport de la commission des travaux et des constructions P-299 A. Ces trois objets vont être traités simultanément durant les débats, mais seront votés séparément.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, présidente de la commission des travaux et des constructions (S). En ma qualité de présidente de la commission, je remercie l'ensemble des commissaires de la commission pour le travail magnifique qui a été effectué, puisque nous avons consacré quatre séances seulement à cet objet; après un mois, la commission a pu rendre ses conclusions. Cela montre que, quand on sait travailler autour d'un projet et surtout sur les idées, on peut avancer rapidement.

Je remercie également les personnes qui ont été auditionnées. Je pense notamment au conseil de Fondation du Grand Théâtre, à M. Richter, directeur du Grand Théâtre ainsi qu'à l'ensemble des fonctionnaires et des mandataires qui ont apporté leur contribution. Un merci tout particulier va à M. Dossan, rapporteur, qui a travaillé rapidement et avec intelligence.

C'est l'occasion également pour moi, en tant que présidente de la commission, de rassurer notre collègue M. Haas, qui s'est exprimé tout à l'heure. Non, la commission des travaux et des constructions n'est pas surchargée, elle a travaillé rapidement et l'ensemble des objets qui ont été renvoyés en commission des travaux et des constructions sont examinés avec sérieux par l'ensemble des commissaires de cette commission. Nous continuerons à le faire avec le même enthousiasme; que M. Haas soit rassuré. Effectivement, nous n'avons pas un ordre du jour pléthorique, nous avons surtout une envie de travailler et, quand on le fait bien, on voit, comme ce soir, qu'un rapport peut être soumis rapidement au Conseil municipal et, encore une fois, je remercie le rapporteur.

M. Guy Dossan, rapporteur (LR). Comme l'a dit la présidente de la commission, la commission des travaux et des constructions a travaillé d'arrache-pied et a fait un travail complet. En tant que rapporteur, je suis très sensible aux remerciements, mais je pense que, sans le travail des commissaires et surtout du procès-verbaliste, qui est parfait, cela aurait été plus difficile pour moi.

En lisant mon rapport, vous verrez que les principales choses qui ont un peu fait «tilter» les commissaires – je pense que ce sera dit plus tard par les membres

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

des partis – c'est la façon un peu curieuse dont le projet semble avoir été conduit. Je souligne aussi que ce qui a alimenté énormément les débats de la commission, c'est le Théâtre éphémère.

Comme rapporteur, vous me permettez de terminer avec une remarque toute neuve. Ce soir, à 17 h 45, sur mon iPad, je reçois les actualités, dont un article de la *Tribune de Genève* disant que le Théâtre éphémère sera définitivement implanté à la place des Nations. Comme conseiller municipal, je ne me rappelle pas avoir reçu un mail, ni même entendu le Conseil administratif, in corpore ce soir, nous parler de cette décision d'implantation définitive du Théâtre éphémère à la place des Nations...

Le président. Monsieur Dossan, excusez-moi, mais nous n'avons pas encore ouvert la préconsultation sur la motion M-1135. Pour l'instant, vous pouvez vous exprimer en qualité de rapporteur sur votre rapport PR-1063 A.

M. Guy Dossan, rapporteur. Je suis d'accord. Je voulais dire que le rapport insiste beaucoup sur les discussions de la commission à propos du Théâtre éphémère, mais je laisse la question en suspens jusqu'à ce que je reprenne la parole comme membre du Parti libéral-radical.

Le président. Nous passons maintenant à la motion M-1135, et je donne la parole aux motionnaires. Monsieur Alexandre Wisard, vous avez la parole.

Préconsultation

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, d'abord, j'aimerais rassurer quelques personnes, parce qu'à Genève les gens, notamment les élus de ce parlement municipal, ont peur d'être heureux.

Quand j'ai lancé cette motion, ce qui m'animait n'était pas l'intention de menacer la Nouvelle Comédie ou d'autres projets culturels à Genève, c'était bêtement un principe écolo... En effet, si on achète un bâtiment à Paris, qu'on le déplace sur 70 semi-remorques pour un coût tout à fait excessif d'à peu près 6 millions de francs et qu'on l'installe sur une parcelle uniquement pour deux années, je n'appelle pas cela du développement durable! D'où l'idée de proposer à ce parlement, notamment au Conseil administratif, de l'installer sur une parcelle propriété de la Ville de Genève pour pouvoir maîtriser les choses. Pour moi, cela avait du sens.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Je trouvais intéressant de faire pour ce bâtiment ce qu'un conseiller administratif de droite avait eu le courage de faire aux bains des Pâquis, il y a trente ans, en mettant un objet à la disposition du monde associatif et en disant très clairement: «Voilà, on vous donne une subvention de fonctionnement, qui ne sera pas très élevée, et c'est vous qui faites vivre les lieux.» Je peux vous dire que, quand il y a des élections, les conseillers administratifs, tous groupes confondus, sont très contents de se faire prendre en photo aux bains des Pâquis, parce que cela fait populaire. Ce courage-là, aujourd'hui, le Conseil administratif ne l'a plus!

J'apprends par mon collègue Dossan que le terrain a été finalement choisi; cela a été un accouchement très douloureux, on n'est pas loin de l'accouchement de l'éléphant. Il s'agit donc d'une parcelle propriété de l'Etat. A titre personnel, je trouve l'endroit bien, parce que la plupart des objets culturels sont sur la rive gauche. Enfin, on décentralise, on fait quelque chose sur la rive droite. Le tram desservira cette parcelle, les organisations internationales sont proches; je pense que l'endroit est bien situé. Pourtant, il semble que l'Etat avait promis ce terrain à d'autres fonctions au-delà des deux ans.

Je demande le renvoi en commission ad hoc de cette motion, qui a été cosignée par différents collègues – je pense à la commission des travaux et des constructions – pour voir si on peut trouver une vie au-delà de deux ans pour un bâtiment qui aura coûté 6 millions de francs, certes pas à la Ville de Genève mais à des mécènes. Du reste, j'ai cru comprendre que le choix de ce terrain obligeait la Ville de Genève ou les mécènes à rajouter 3 millions de francs pour les équipements et les transformations.

Je ne ferai pas tout le débat maintenant, mais je pense qu'une salle de spectacles comme celle-là pourrait être mise à la disposition de la scène culturelle genevoise, voire la scène alternative; pensons à tout ce que nous avons perdu à Artamis, nous ne l'avons pas complètement compensé. Nous pourrions faire quelque chose de très bien au-delà des deux années de relogement du Grand Théâtre. Je vous propose d'avoir ce débat en commission des travaux et des constructions, voire en commission des arts et de la culture. Je vous laisse le soin d'y réfléchir et d'en discuter.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1135 est acceptée par 50 oui contre 14 non (1 abstention).

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, d'abord, j'aimerais m'associer aux remerciements, parce que ce dossier a été traité avec une diligence particulière. Je vous rappelle qu'en décembre 2013 nous étions un peu tous dans le trou pour toute une série de raisons, et j'en assume une

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

partie de la responsabilité. Mais j'aimerais aussi parler du travail non seulement des commissaires, du rapporteur, de la présidente, mais aussi du travail des architectes, qui ont mis les bouchées doubles. Quinze personnes ont consacré trois mois à essayer de vous présenter un projet qui, aujourd'hui, offre plus de surface que le projet initial. Je crois que, des difficultés, est sorti le génie de toutes les personnes qui se sont penchées sur ce projet.

Mesdames et Messieurs, je ne sais plus quoi faire avec les moyens de communication dont nous disposons! M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, par politesse, a écrit une lettre hier aux membres du Conseil de fondation du Grand Théâtre pour les informer que, à défaut du terrain des Vernets, le terrain de Rigot était choisi, selon décision du Conseil de fondation. Aujourd'hui, il y a eu des fuites... J'avais la responsabilité de vous en informer les premiers, mais, malheureusement, les médias nous ont pris de vitesse. Je le redis, je ne sais pas comment faire. La prochaine fois je réfléchirai autrement. En tout cas, vous deviez avoir la primeur de cette information plutôt que les médias. Je n'ai pas en m'en excuser, je ne suis pas responsable; toujours est-il que c'est un peu délicat de gérer l'information.

Je vous confirme donc cette information. Au départ, mon collègue Sami Kanaan et moi-même avions prévu de mettre ce Lego qu'est le Théâtre des Nations sur le parking des Vernets, parce qu'il se trouvait à côté de la centrale de chaleur et de la centrale de fraîcheur – si j'ose dire – de la patinoire des Vernets. Pour toute une série de raisons, il nous a été déconseillé de mettre ce théâtre sur le parking – notamment celle, rédhibitoire, du risque de problèmes de coexistence entre les sportifs et les amateurs d'art lyrique, qui peuvent certes être parfois les mêmes. D'autre part, le terrain du parking avait l'avantage d'être stabilisé et bitumé.

Nous nous sommes donc dirigés vers le terrain de la caserne des Vernets où le terrain était aussi stabilisé. Nous aurions pu tirer des tuyaux; cela nous aurait coûté un peu plus cher, mais les dépenses auraient été contrôlées et diminuées. Or, on se retrouve maintenant face à une décision formelle. La Confédération suisse nous a écrit une lettre, signée par le divisionnaire Roland Favre, qui nous dit que l'armée a rejeté définitivement la demande de la Ville de Genève d'utiliser le terrain de la caserne des Vernets. Nous sommes contraints, si j'ose dire, de nous replier sur le terrain près de la place des Nations, qui se trouve au bord de la boucle de rebroussement du tram. Je pense qu'il est sage, comme le dit M. Wisard, de renvoyer cette motion en commission pour que nous puissions mener un débat séparé sur la problématique du Théâtre des Nations.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Olivier Baud, vice-président.)

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Dans tous ces merveilleux discours, il y a quelques petites carences que j'aimerais relever. Un travail extraordinaire a été fait par la présidente, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Le sujet, comme vous le savez tous, n'est pas facile; c'est un gros morceau qui a mal vieilli, où les interventions n'ont été faites que sommairement. D'ailleurs, M. Guy Dossan, dans son excellent rapport, fait bien comprendre qu'il y a maintenant urgence à prendre des décisions solides.

Je vous rappelle que le dossier du Grand Théâtre a été travaillé et mûrement réfléchi par une commission des travaux et des constructions hors pair, des gens extraordinaires qui ont investi de leur temps, peut-être même un peu d'argent – en effet, ils ont dû parfois renoncer à des occupations lucratives, étant donné qu'ils se sont investis dans ce grand projet – ainsi que toutes les associations qui ont suivi ce travail de près. Aujourd'hui, il est temps de prendre une décision et d'aller de l'avant, et pas de traîner encore des mois, voire des années.

Evidemment, il y a encore quelques petits problèmes avec ce Théâtre éphémère: comment va-t-il être transporté, combien va-t-il nous coûter? M. Wisard prend l'affaire à cœur, bravo; cela prouve qu'il pense sérieusement à ce projet magnifique. Pourtant, si nous n'avons pas de solution de secours pendant la fermeture du Grand Théâtre, nous allons perdre encore quelques millions de francs, alors que, vous le savez, des milliards de francs partent dans d'autres projets. Alors, ça suffit, il vaut mieux lâcher un peu la monnaie dans certains projets, les créer, les faire avancer, et qu'on arrive à quelque chose.

Puis je souligne quand même un petit détail car M. Pagani n'en a pas parlé. Au début, les architectes sont arrivés avec un projet A, qui ne nous a pas emballés, la commission l'a refusé et a demandé un projet B. M. Pagani a dit que ce n'était pas possible, alors à la commission, nous avons dit: «Dans ce cas, on ne le fait pas!» Pourtant, bravo, toute l'équipe de M. Pagani s'est mise au travail et a créé maintenant un projet fantastique. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous suggère d'aller le voir au Grand Théâtre où se trouvent la maquette et les explications.

Je vous rappelle que nous sommes dans une ville internationale et que le Grand Théâtre est un plus pour Genève, que certains appellent le Grand Genève – mais cela, c'est une autre histoire. Je demande à cette noble assemblée, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient nous mettre des bâtons dans les roues, comme la presse, par exemple, qui avance des choses pas forcément justes, de se mettre d'accord pour avancer sur ce projet pour le Grand Théâtre. Les études ont été faites comme jamais, la chose est au point, le projet est en marche, il n'y a plus qu'à dire oui, allons-y! Je vous remercie et je compte sur votre bonne volonté pour enfin réaliser quelque chose d'intéressant et de valable.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M. Guy Dossan (LR). Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de réagir aux propos enthousiastes de mon préopinant qui, je le rappelle, avait été moins enthousiaste en commission, puisque le Mouvement citoyens genevois s'était abstenu. Je suis content si mon rapport leur a permis de comprendre ce qui se passait.

Pour revenir à l'objet qui nous est proposé, que nous voterons ce soir avec cœur et enthousiasme, ce n'est peut-être pas le meilleur projet qui nous est présenté, car s'il avait fallu choisir nous aurions probablement choisi le projet A. Mais nous n'avons pas eu à choisir, c'est quelqu'un d'autre qui a choisi pour nous... Nous nous rabattons donc sur le projet B, qui est parfaitement satisfaisant. Je me permets de relever que si nous, le Conseil municipal, n'avions pas demandé d'avancer la date, de remettre les travaux dans l'agenda de 2015, nous aurions perdu de l'argent. Nous savons parfaitement, après avoir auditionné les personnes du Grand Théâtre, que nous aurions perdu de l'argent, puisque les saisons hors murs étaient déjà entamées.

Pour le projet B, les services du magistrat ont bien travaillé. Pour le projet A, malheureusement, nous ne pouvons pas être aussi enthousiastes. Le magistrat en prend la responsabilité, ce dont nous avons l'habitude, puisqu'à chaque séance plénière il assume la responsabilité de quelques problèmes, mais cette fois-ci je les nommerai des «bourdes». En effet, quand vous faites un projet et que vous ne vous rendez pas compte qu'il y a des servitudes, que vous ne vous rendez pas compte que la tour du Théâtre a déjà été construite illégalement – la Ville avait payé un dédommagement de 120 000 francs de l'époque il y a soixante ans – vous vous dites qu'il y a quand même un problème. On ne peut même pas en vouloir aux mandataires, mais je pense que l'administration municipale devrait au moins vérifier certaines choses qui paraissent évidentes à la base.

Je vous rappelle aussi que quand on nous a présenté le projet A, on nous a dit que cette extension autour de la tour des décors était la seule chose à envisager, qu'il n'y avait aucun moyen de trouver des surfaces ailleurs, d'agrandir différemment et que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) avait dit oui. Trois mois plus tard, on voit arriver un projet totalement différent, la CMNS ayant dit non et, en plus, avec les problèmes de servitude.

En effet, nous devons remercier les mandataires qui ont travaillé à compte d'auteur – même si le montant des honoraires est important – et tout à coup une extension souterraine a été trouvée. Cela a fait réfléchir les commissaires: pourquoi ne l'a-t-on pas trouvée avant? Le projet est bon, nous avons reçu l'assurance que tout le monde était d'accord, que la CMNS ne dirait pas non, que l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) est d'accord. Cette fois-ci nous n'avons rien à dire sur le projet, donc nous le voterons.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

C'est cher, comme tout ce que nous avons en Ville. Nous achetons ou construisons des choses, et durant des dizaines d'années nous les entretenons en donnant des coups de peinture, histoire que les murs tiennent avec la peinture; c'est un peu ça! Maintenant, nous sommes au pied du mur, nous n'avons pas le choix, car le Grand Théâtre est le navire amiral de la culture, comme chacun aime le dire dans cette enceinte; car il est vrai que c'est un des fleurons de Genève. Nous devons donc avancer.

Puis nous ne pouvons pas passer sur le problème du Théâtre éphémère. Jusqu'à aujourd'hui, nous ne pouvions que remercier les mécènes. Ceux-ci ont mis la main à la poche et, grâce à eux, nous aurons un Théâtre éphémère. Mais avec ce que nous avons ce soir comme nouvelles, je pense qu'il n'y aura pas que les mécènes qui devront mettre la main à la poche. Dans mon rapport, si vous lisez les auditions des deux magistrats, il n'est pas sûr que l'argent des mécènes servira à implanter le Théâtre éphémère; leurs fonds sont prévus pour l'acheter, le déménager, l'aménager, mais, après, ce qui concerne les travaux pour créer la fosse d'orchestre, pour le mettre sur les micropieux à la place des Nations, tout cela n'est pas très clair et si cela dépasse les millions de francs il faudra qu'on revienne pour mettre la main à la poche. Nous n'avons donc aucune assurance à ce niveau-là. Si je me trompe c'est parfait, autrement nous risquons de voir le magistrat arriver dans peu de temps nous demander quelques millions pour implanter, de manière physique, ce Théâtre éphémère. Je pense en tout cas que nous pouvons remercier les mécènes, parce que nous voyons que, derrière nous, et c'est pareil pour le Musée d'art et d'histoire, nous avons des gens prêts à mettre beaucoup d'argent pour «sauver», entre guillemets, les institutions municipales.

Puis vous ne m'empêchez pas, Monsieur le conseiller administratif, de vous dire qu'il y a eu des problèmes de communication. Quand je lis l'article, je vois que vous y répondez, donc c'est qu'on vous a questionné. Ce qui veut dire qu'il n'était pas interdit de nous envoyer un mail, avant 17 h 45, pour nous informer que l'implantation à la place des Nations avait été décidée. Je veux bien croire que vous avez été dépassé, qu'il y a eu des fuites, mais une fois de plus le Conseil municipal est le dernier averti. Il suffit de lire les journaux pour savoir ce que nous devrions être les premiers à connaître. Je trouve dommage, car, comme je l'ai dit en tant que rapporteur, la question du Théâtre éphémère a énormément entretenu les débats de la commission des travaux et des constructions. C'est le bémol que je mettrai ce soir. Cependant, le Parti libéral-radical votera avec enthousiasme les 70 millions de francs pour le Grand Théâtre.

M. Alain de Kalbermatten (DC). D'abord, je remercie également M. Guy Dossan pour son travail exceptionnel. Je tiens à le dire, c'est très important: il a fait son rapport en trois semaines. Vous rendez-vous compte que pour un sujet

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

aussi lourd... (*Remarque.*) Je parle du rapport! (*Rires.*) Sur un sujet aussi important, M. Dossan est capable de nous rendre un rapport de bonne facture en seulement trois semaines. Peu de conseillers municipaux sont capables de le faire et je l'en remercie infiniment.

Je tiens aussi à remercier du fond du cœur et sincèrement le Conseil municipal, car le moteur du projet que nous avons ce soir est le Conseil municipal. Vous vous souvenez que le Conseil administratif jugeait que le Grand Théâtre n'était pas prioritaire et que les travaux devaient se faire dans trois ou quatre ans, mais le Conseil municipal, souverainement – si j'ose dire, sans emphase – a décidé de remettre le projet du Grand Théâtre à l'ordre du jour et de respecter les engagements du Conseil administratif qu'il avait tenus vis-à-vis de la Fondation du Grand Théâtre.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous allons voter notre projet, notre décision et, pour cela, je tiens sincèrement à vous remercier pour l'énergie que vous avez su déployer, que ce soit le Conseil municipal et bien entendu aussi la commission des travaux et des constructions, qui est juste exceptionnelle.

Je reviens maintenant sur des choses un peu plus concrètes. Le Parti démocrate-chrétien votera ce projet, mais, sans faire de polémique sur le projet A, le projet B et autres, nous trouvons que le projet du Grand Théâtre est un projet très fonctionnel qui est utile à l'appareil de production du Grand Théâtre. C'est vrai que nous allons créer des bureaux, plus d'espaces pour le personnel et pour les artistes. Le seul regret que j'ai est qu'il n'y ait pas de plus-value pour les utilisateurs. Bien entendu, il y a la ventilation, mais cela reste du fonctionnel. Au niveau du décor, rien n'est fait; n'oublions pas que depuis soixante ans cette vieille dame n'a pas été touchée (*rires*), nous avons un décor qui reste d'époque et qui le restera, malheureusement. Je trouve que peu de ressources ont été allouées à des améliorations esthétiques, et je le regrette.

Pour le reste, que ce soit le projet A, avec les bureaux à l'extérieur, ou le projet B, en sous-sol, c'est pour moi une polémique qui n'a pas lieu d'être. Aujourd'hui nous avons un beau projet qui fonctionne et nous devons aller de l'avant. Pour le Parti démocrate-chrétien, nous sommes très fiers aussi de mettre ces 70 millions de francs sur la table pour rénover ce bâtiment. N'oublions pas que le Grand Théâtre dépasse largement les frontières de la Ville; c'est un «P+R de la culture»! Nous avons la chance là d'avoir un beau projet, un bel outil pour les artistes, les utilisateurs et un bel outil surtout pour les spectateurs genevois et de la région.

J'espère que le Mouvement citoyens genevois ne fera pas de référendum pour ce projet-là et j'imagine qu'il le votera également. Je tiens encore une fois à remercier le Conseil municipal pour l'excellent travail qui a été fait avec la plus grande diligence.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Le président. Merci, Monsieur de Kalbermatten. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je passe la parole à M. Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites, mais ce qui caractérise ce dossier, ce projet de rénovation-extension, c'est vraiment qu'il a été conduit à la hussarde. Là, on ne peut pas incriminer la responsabilité du Conseil administratif, car il s'agissait de répondre à la volonté du Conseil municipal. Notre collègue de Kalbermatten l'a rappelé: il avait lancé une motion, la M-1060, «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues!», largement cosignée par les groupes – quant à nous, les Verts, nous ne l'avons pas signée – pour demander que ce projet soit étudié, alors qu'il avait été décalé dans le temps dans le cadre des arbitrages des investissements opérés par le Conseil administratif. Pour une fois que le Conseil administratif suit le Conseil municipal quand il fait une motion – ça fait du bien!

Mais l'élément important n'est pas la motion du Conseil municipal – il ne faut pas se donner plus de pouvoir que nous n'en avons. Ce qui a été déterminant, c'est la Fondation du Grand Théâtre. Celle-ci organise ses saisons bien à l'avance et elle savait pertinemment qu'en juin 2015 elle devait libérer le bâtiment. Elle avait déjà pris des engagements pour ses saisons futures et c'est cela qui a mis la pression sur le Conseil administratif et sur le Conseil municipal. Ceux qui ont fait tout juste dans ce dossier, c'est la Fondation du Grand Théâtre; il faut le relever.

J'aimerais aussi relever la qualité du travail des mandataires et leur réactivité. Quand on entend le magistrat Pagani dire que les mandataires ont travaillé à quinze pendant trois mois, on voit l'effort qui a été fait par ces mandataires pour arriver à ce résultat, du reste tout à fait satisfaisant. Ce qui nous étonne, c'est que des gens qui se donnent comme cela, qui travaillent comme des esclaves, soient payés à compte d'auteur; c'est ce que nous a été dit en commission par M^{me} Charollais. On a quand même voté des crédits d'étude complémentaires et des crédits d'étude complémentaires aux crédits d'étude complémentaires, alors quand on entend votre collaboratrice, Monsieur Pagani, nous dire qu'elle ne paie pas les mandataires, j'en envie de faire du «Dossan»: les bras m'en tombent! Je ne savais pas que la Ville faisait travailler les mandataires à compte d'auteur, surtout sur des dossiers aussi sensibles. Voilà, c'est la première remarque: bravo les mandataires, bravo la Fondation du Grand Théâtre! Un peu moins bravo le Conseil administratif, cela ne vous étonnera pas.

La deuxième remarque concerne les coûts. Je ne reprendrai pas tout le détail, M. Kanaan n'a pas pris son bâton de pèlerin, comme d'autres, mais il a pris son fouet pour dire: c'est notre faute, c'est notre très grande faute! C'est vrai, en 2011, nous sommes sur un projet estimé à 30 millions de francs, aujourd'hui

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

nous sommes à près de 67 millions de francs. Mais vous avez vu qu'il y a un petit amendement, accepté en commission, qui permettra de réduire légèrement la facture, si vous l'acceptez. Il faut quand même relever que si on passe de 30 millions à 67 millions, la Ville de Genève est toute seule!

Nous avons passablement d'objets culturels pour lesquels nous bénéficions de partenariats. Il y a quelques semaines, nous avons renvoyé en commission les 139 millions de francs du Musée d'art et d'histoire (MAH), partenariat public-privé. Nous avons voté, il y a trois ans, le Musée d'ethnographie qui sera inauguré au mois de septembre, partenariat Ville-Canton. Puis la Nouvelle Comédie, dont on attend désespérément le crédit de réalisation...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Le mois prochain!

M. Alexandre Wisard. Le mois prochain? On rase gratis, le mois prochain? Il me semble que cela fait une année qu'on l'attend, mais si c'est le mois prochain, je suis le premier content. La Nouvelle Comédie, c'est un partenariat Ville-Canton. Là, pour le Grand Théâtre, nous sommes seuls. Mais nous assumerons. Le vote de la commission des travaux et des constructions a été unanime et dithyrambique, moins quelques abstentions, notamment celles du Mouvement citoyens genevois.

Une troisième chose que je voulais relever. La Ville de Genève lance des concours pour tout et rien, elle est championne pour lancer des concours qu'elle ne réalise pas. (*Remarque de M. Pagani.*) Je ne parle pas de la tour des Grottes, Monsieur Pagani, on en est à négocier les étages; je ne parle pas de la passerelle piétons-piétons du Mont-Blanc, parce que ce n'est pas une passerelle piétons-cyclistes, mais il y aura certainement des cyclistes dessus si, par hypothèse, elle se réalise. La Ville de Genève a même lancé un concours pour l'île Rousseau, cela fait 200 mètres carrés, puis on a réussi à faire quelque chose sans concours, mais les handicapés ne peuvent pas y aller. Bref, on lance beaucoup de concours qu'on ne réalise pas. Là, on avait quelque chose où un concours, je pense, aurait eu du sens, puisqu'on doit trouver des surfaces supplémentaires pour faire notamment des bureaux. Une première variante prévoyait des extensions aériennes, cela n'a pas marché; ce sera des extensions en sous-sol. Je voulais tout de même relever que nous aurions pu lancer un concours.

Je relèverai également que le changement de programme pour ces extensions de bureaux, qui passent de l'aérien au sous-sol, implique qu'on passe de 12 millions de francs à 15,5 millions de francs. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que ce bâtiment a été délaissé pendant ces soixante dernières années, à quelques exceptions près – je pense à la machinerie de scène. Dans le contexte

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

genevois actuel, où vous trouvez 200 000 mètres carrés de bureaux de libres, on peut quand même s'en étonner. En commission, nous avons essayé de gratter pour voir si on pouvait séparer les coûts et réduire la facture, mais nous n'avons pas réussi, puisque dans le devis général, les coûts entre rénovation et extension sont intimement imbriqués. Donc soit on prend tout, soit on ne prend rien!

Néanmoins, en commission, les Verts ont trouvé un poste sur lequel ils sont très étonnés des montants proposés par le département, c'est le poste «Réserves pour imprévus». Ce poste représente 10%, soit, sans la TVA, 4 286 191 francs. Nous avons proposé un amendement, parce que nous estimons que ce bâtiment n'est pas ancien; il a 60 ans. Nous ne parlons pas là du MAH ou des terrains d'Artamis, un site industriel où, si on creuse un peu plus profond que ce qui a été dépollué, on risque des problèmes... Un montant de 10% de «Réserves et imprévus», je n'ai jamais vu ça. Nous ne sommes pas sur des terrains sensibles, le bâtiment est bien documenté. J'ai envie de dire à M. Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – qu'avec des montants aussi conséquents, c'est ceinture, bretelles et parachute! Je dirais même que c'est un oreiller de paresse, Monsieur Pagani; vous ne voulez pas faire un effort, vous n'êtes pas dans la logique de l'économie des moyens.

En commission, quand nous avons discuté de cet amendement, M. Pagani a dit qu'il s'en fichait et que, s'il le fallait, il irait en dépassement de crédit.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce n'est pas vrai, je n'ai pas dit ça!

M. Alexandre Wisard. Vous l'avez dit, Monsieur Pagani, j'ai une bonne mémoire et je peux vous dire que si ce parlement confirme l'amendement voté par la majorité de la commission des travaux et des constructions, vous ferez avec la somme qui vous est allouée; il n'y aura pas de dépassement, parce qu'il n'y aura pas de surprise, c'est aussi simple que cela.

Je termine en vous confirmant que si les Verts n'étaient pas très chauds au départ pour ce projet, la qualité du travail qui y a été consacré et, finalement, l'obligation qui nous échoit d'entretenir nos biens font que nous voterons ce crédit. Nous remercions bien sûr la Fondation, les mandataires, qui ont vite et bien travaillé. Nous remercions évidemment les mécènes qui vont financer l'achat, le transport, le déplacement et la construction de ce Théâtre éphémère.

Je terminerai par une question au magistrat. En commission, on nous a dit clairement que les 6 millions de francs dont on a besoin pour démonter le Théâtre éphémère, le transporter de Paris à Genève, l'installer et réaliser l'extension seront versés par des mécènes. Or, maintenant, on a évoqué en commission un surcoût de 3 millions de francs pour la mise en place des fondations à Rigot.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

J'aimerais savoir qui prendra en charge ces travaux supplémentaires et je remercie déjà le Conseil administratif de nous répondre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, je remercie M. Alexandre Wisard parce que c'est la première fois qu'il utilise le mot «bravo», tout en émettant des observations. Le Conseil administratif est heureux que pour une fois M. Wisard lui dise bravo!

Cela étant, Monsieur Wisard, il y a des choses que je ne peux pas vous laisser dire, notamment sur l'amendement. Je n'ai jamais dit que j'irai en dépassement, c'est contre mon éthique personnelle. Depuis que je suis ici, sur ce siège, avec vous, j'ai passé un contrat en affirmant que je ne ferai pas comme certains, dans d'autres parlements ou dans d'autres régions, qui prévoient partout des «divers et imprévus» et les cachent parmi les lignes. Je préfère les identifier et dire qu'en fonction des chantiers dont j'ai la responsabilité il y a un risque d'en avoir. Puis vous ferez le calcul, c'est 63 millions de francs et pas 65 millions, parce que je rabats un certain nombre de millions grâce à la perspective de ce Théâtre des Nations. Toujours est-il que 4 286 191 francs sur 63 millions, ce n'est pas 10%!

Cela dit, Monsieur Wisard, je peux vous fournir les informations que vous nous avez demandées, notamment concernant la ventilation. Puis pour répondre à M. de Kalbermatten, qui m'a interpellé en demandant pourquoi nous ne sommes pas intervenus sur la salle, c'est parce que la facture aurait été largement supérieure – de 10 à 15 millions de francs, voire 20 millions de plus – si nous avions attaqué la salle. Du point de vue de la sécurité, nous aurions dû réduire la jauge, car si nous touchons la fosse d'orchestre, en mettant la salle aux normes, cela nous coûtera très cher et nous devons réduire le nombre de spectateurs. Les normes ont tellement augmenté que nous ne pourrions pas obtenir les autorisations et nous ne serions pas prêts pour l'ouverture prévue du Grand Théâtre si nous touchions à la salle. Je remercie le Conseil municipal d'avoir remis les travaux aux dates qui étaient prévues, mais aussi d'avoir exprimé la volonté d'améliorer le confort des spectateurs, notamment avec la ventilation qui a été incluse dans le projet que nous vous soumettons ce soir.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, concernant les problèmes de ventilation, les personnes qui ont travaillé dans des vieux bâtiments avec des systèmes de ventilation au fonctionnement aléatoire – et celui-là en est un – savent que cela risque de nous amener à des divers et imprévus. Pour celles et ceux que cela intéresse, je peux déjà vous dire que nous allons avoir des imprévus dans les gaines techniques de ventilation. Je peux aussi vous annoncer que certaines parties non accessibles de la charpente actuelle n'ont pas été vérifiées et le sondage effectué n'a pas permis d'avoir une visibilité qui en garantit l'état sur sa totalité. Nous

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

allons nous retrouver dans la même situation que le Musée Rath où, au moment où nous attaquerons des parois, nous allons rencontrer des poutres et nous verrons dans quel état elles sont.

Monsieur Wisard, que vous exprimiez votre mécontentement, je suis d'accord, mais que vous rabattiez presque 4,5 millions de francs sur un projet de plus de 60 millions en sachant que c'est un vieux bâtiment qui n'a pas été touché depuis soixante ans, si ce n'est remettre une couche de peinture sur des murs qui sont aujourd'hui à rénover, je trouve risqué. Cela sans oublier que nous n'avons pas investigué sur les problèmes d'amiante; or nous savons tous qu'une fois qu'on arrache des cloisons les risques de découvrir de l'amiante se présentent et cela crée des surcoûts.

Tout cela, Mesdames et Messieurs, plaide en défaveur de l'amendement que vous proposez de presque 4,5 millions de francs. Je le répète, j'ai passé un contrat avec vous; je tiens à rendre transparents ces divers et imprévus et, en l'occurrence, des divers et imprévus il y en aura, car ce n'est pas un bâtiment neuf; des plans ont été perdus; on ne peut donc pas dire qu'on connaît tout de ce bâtiment, bien au contraire.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le bureau avait clos la liste et que le dernier intervenant sera M. Pascal Spuhler. Monsieur Pagan, vous avez la parole.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. J'ai beaucoup apprécié les diverses interventions qui ont eu lieu tout à l'heure, que ce soit celle de M. Dossan ou celle M. Wisard. L'Union démocratique du centre partage largement ce qui a été dit à propos de ce projet de crédit. Si les montants sont terriblement élevés, il faut prendre en compte le fait que nous avons beaucoup tardé pour faire des travaux essentiels d'entretien et, maintenant, nous en payons la facture. A mon avis, même le projet de rénovation et d'extension est tout à fait admissible tel quel, même si la facture est énorme.

En commission, le 9 avril, nous nous sommes abstenus parce que ce crédit est un des aspects du problème, qui est beaucoup plus vaste puisqu'il porte également, surtout à titre préalable, sur ce fameux Théâtre éphémère pour que les saisons 2015-2017 du Grand Théâtre puissent avoir lieu. Pour l'instant, nous n'en savons rien. Nous saluons tout ce que fait la Fondation du Grand Théâtre pour se doter d'un instrument de remplacement, qui a été trouvé en ce Théâtre éphémère. Nous avons suivi les différentes phases de ce long chemin en direction d'une solution avec l'achat de ce théâtre en bois de la Comédie française.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Le 9 avril, quand nous avons eu à traiter du problème, nous, l'Union démocratique du centre, nous nous sommes dit que nous pouvions admettre le crédit, mais que nous ne pouvions pas, en notre âme et conscience, accepter cette demande de 66 millions de francs pour les travaux de rénovation et d'extension tant que le problème du Théâtre éphémère n'était pas définitivement réglé. La Ville a beaucoup de chantiers simultanément; elle a non seulement le Théâtre de la Comédie, mais surtout le MAH. Des centaines de millions de francs sont en jeu, et je ne parle pas des problèmes liés aux logements et aux problèmes sociaux dus à la crise. On ne peut pas jouer avec 66 millions de francs sans avoir des arrières assurés concernant la viabilité économique du projet et sa réalisation prochaine.

C'est pour cela que l'Union démocratique du centre a décidé de s'abstenir, avec une prudence remarquable – faite quand même d'un certain courage, car qui ne vante pas les mérites du Grand Théâtre aujourd'hui? C'est un acte que nous voulons confirmer, parce que nous pensions, en date du 9 avril, que plus tard, quand le projet arriverait en séance plénière, nous aurions de la part du Conseil administratif un état des lieux mentionnant tout ce qui a été fait et tout ce qui n'a pas pu être entrepris – or nous n'avons rien. Aujourd'hui, par le biais d'un article de la *Tribune de Genève*, on apprend que ce serait du côté de la place des Nations qu'on trouverait un havre de paix qui pourrait accueillir ce Théâtre éphémère. Mais, enfin, ce n'est pas sérieux de nous demander de nous engager dans un crédit de 66 millions alors que rien n'est assuré pour la tenue de ces fameuses saisons de 2015-2017! Là, il y a quand même quelque chose qui ne va pas.

Je sais aussi que le problème est compliqué par le fait que le Théâtre éphémère est de la responsabilité de la Fondation du Grand Théâtre, et que ce n'est pas à la Ville de Genève de trancher. Cela rend la chose encore plus difficile. Je ne sais pas où en est la Fondation du Grand Théâtre au niveau de la collecte de fonds qui doit permettre la mise en place de ce Théâtre éphémère. Pour l'instant, nous ne savons rien; nous ne savons pas si nous n'allons pas carrément accorder un blanc-seing avec ce crédit de 66 millions, sans que, peut-être, l'affaire ne puisse véritablement être engagée, à défaut, pour le Grand Théâtre et ses troupes, d'avoir un lieu de représentation. Qui vous dit qu'en 2015-2017 nous ne devons pas continuer dans les lieux actuels en prenant quelques mesures de sécurité élémentaires avant les représentations?

Voilà la situation. Je ne la trouve pas du tout satisfaisante, je regrette que le projet ne soit pas complet au niveau de la demande de crédit et au niveau du Théâtre éphémère. Raison pour laquelle l'Union démocratique du centre préfère, en l'état actuel des choses, s'abstenir. L'Union démocratique du centre sera prête à revoir sa copie le moment voulu. Tout à l'heure, nous voterons et le projet sera vraisemblablement accepté. Nous ferons un effort pour aller en direction d'une solution prudente. Contrairement à ce que nous avons fait en commission le

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

9 avril, nous allons accepter les deux amendements, celui des Verts et celui du Parti libéral-radical, pour diminuer un peu le montant de la facture.

Je regrette de devoir vous délivrer ce message. L'Union démocratique du centre comptait sur le Conseil administratif et la Fondation du Grand Théâtre pour pouvoir disposer d'un objet sérieux, compact, qui tienne la route, même s'il est cher. Tel n'est pas le cas aujourd'hui et c'est un constat navrant que nous devons faire.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, je savoure ce soir un plaisir culturel. C'est toujours un plaisir, en tant que socialiste, de voir que l'on peut conjuguer un projet d'architecture et un projet de culture, en l'occurrence, ici, un projet en faveur du Grand Théâtre. Au fond, chaque fois que nous savons conjuguer un projet de rénovation et un projet de construction avec un projet proprement culturel, nous agissons doublement en faveur de la culture et cela me réjouit beaucoup.

C'est aussi une satisfaction de voir qu'on peut faire aboutir un projet de rénovation comme celui du Grand Théâtre et que, pour une fois, on n'oppose pas ce projet-là à d'autres besoins. Effectivement, les socialistes ont voté le projet des Minoteries et voteront le projet de rénovation du Grand Théâtre ainsi que des projets de constructions d'équipements publics; c'est cela qui fait la qualité de la Ville.

Cette satisfaction étant dite, j'ai eu un petit pincement au cœur, en tant que socialiste, au moment où nous avons finalement renoncé au premier projet qui consistait à rhabiller – si j'ose dire – la tour de scène du Grand Théâtre, parce que diverses voix se sont élevées et nous avons eu peur de recours possibles des associations du patrimoine, peur du préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites. Je pense parfois qu'il faut savoir prendre des risques et aller jusqu'au bout des projets pour lesquels on est convaincu. Peut-être qu'on fait des pesées d'intérêts, qui sont de bon aloi parce qu'on aimerait faire aboutir les projets, mais on devrait vraiment parfois s'interroger sur le fait qu'on est toujours obligés d'entrer en négociation, d'avancer et de reculer dans un même mouvement alors même qu'on n'a pas testé les projets jusqu'au bout.

Fort heureusement, et nous l'avons relevé, les mandataires ont travaillé d'arrache-pied et ont proposé une solution, notamment avec un gain supplémentaire de locaux en sous-sol. Une solution architecturale qui est non seulement satisfaisante mais aussi de qualité, puisqu'elle permet, comme on l'a vu en commission, à chacun des étages du Grand Théâtre d'offrir une lisibilité des fonctions. On peut penser au sous-sol qui sera consacré au ballet du Grand Théâtre, au troisième étage qui sera consacré au chœur, aux étages supérieurs consacrés

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

à la mise en conformité des bureaux, notamment pour offrir des lieux de travail répondant aux exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Aujourd'hui c'est bien un projet culturel dont nous voterons la réalisation et que nous portons avec enthousiasme, puisque ce Grand Théâtre est à vocation cantonale et régionale. C'est ce message que le groupe socialiste entend faire passer. Nous, collectivité locale, nous pouvons rénover un objet culturel qui a une vocation régionale, voire internationale, et, à travers cet objet de culture, nous devrions nous rappeler notre vocation qui dépasse, cette fois-ci avec bonheur, les frontières de notre canton.

Le groupe socialiste, évidemment, votera ce projet, remercie encore une fois les mandataires, l'administration municipale et regrette l'amendement qui a été proposé sur les divers et imprévus. Le groupe socialiste n'a pas soutenu qu'on supprime purement et simplement ces divers et imprévus, parce que, dans les bâtiments historiques où il y a un travail fin à faire, par exemple sur les sculptures, sur la pierre et pour d'autres installations techniques dans un lieu où toutes les installations ont une importance très grande, oui, dans ces lieux-là on peut découvrir des surprises. Au fond, nous préférons, plutôt que ce mouvement de colère, rester sur quelque chose de positif et plutôt signifier notre enthousiasme pour ce projet.

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, de prime abord, je voudrais faire une observation au rapporteur. Quand on nous a envoyé ce rapport par internet, on a dû rechercher la documentation qui était jointe dans le premier projet du Conseil administratif, la proposition PR-1007. Quand on a reçu ce rapport, on ne savait donc plus exactement de quoi on parlait. C'est vrai qu'il y avait des plans, des estimations, des chiffres précis et détaillés, mais tout cela a passé à la trappe. C'est bien de faire un rapport général avec une synthèse, mais rappelons au départ de quoi il s'agit. De mémoire, Mesdames et Messieurs, la proposition du Conseil administratif, c'est 57 pages relativement détaillées. M. Pagani dira que cela était évoqué dans la proposition et pas uniquement durant les auditions, mais la substance même du projet a disparu.

On parle quand même d'un crédit de 63 millions de francs et personne ici ne s'y est opposé; c'est accepté, avec quelques abstentions. Evidemment, le Grand Théâtre est une réminiscence d'un palais des *Mille et une nuits*, avec des prestations culturelles absolument hors du commun qui en font le centre de l'univers – chacun l'aura compris – et qui justifient de tels montants.

Monsieur le président, ce soir nous avons plutôt un débat technique sur ce qu'il faudrait faire; c'est fort intéressant, mais moi je ne suis pas là pour faire de

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

la technique, pour cela il y a des commissions, des professionnels et autres. Le Conseil municipal est là pour faire des débats politiques et déterminer comment sont alloués les revenus de la collectivité dans différents domaines, notamment dans le domaine culturel – dont le Grand Théâtre en est le serpent de mer.

Je constate déjà que nous avons voté 90 millions de francs pour les Minoteries, quelques semaines plus tard on vient avec le Grand Théâtre pour 63 millions, sans parler des éventuels dépassements dont nous savons qu'ils ne sont pas liés à la gestion de M. Pagani; c'est la règle, c'est les normes SIA, les hausses conjoncturelles, structurelles et tout le bataclan... Nous le savons et ce n'est pas du tout votre bonne foi, Monsieur Pagani, qui est en cause. On arrive déjà à 153 millions de francs alors que le budget voté en 2014, de mémoire, était de 110 millions de francs. Voilà que déjà le dépassement atteint 43 millions de francs et nous ne sommes qu'au mois de mai.

Bien entendu, il faut toujours voir les choses selon une stratégie beaucoup plus globale. Dans le domaine de la culture, nous avons quand même le MAH qui est devisé, d'après le site internet de la Ville, à 139 millions de francs; ce n'est pas une petite somme. A cela nous devons rajouter la Nouvelle Comédie: le dernier chiffre que j'ai entendu articuler est de 98 millions de francs – M. Wisard vient de me le souffler. On voit que cela commence à faire des sommes extrêmement importantes pour une collectivité qui, rappelons-le, n'a même pas 200 000 habitants. Si on veut comparer avec des grandes villes comme New York, Londres, Paris, qui comptent des millions d'habitants, ici c'est misérable: 200 000 petites personnes, clandestins compris. C'est bien d'avoir accepté l'héritage du duc de Brunswick qui a permis de payer le Grand Théâtre à l'origine, mais il y a des héritages qui coûtent cher à la sortie.

Monsieur le conseiller administratif, je sais que vous êtes fort occupé à divers projets et à diverses discussions politiques avec d'autres autorités et que souvent, Mesdames et Messieurs, dans certaines catégories de ce parlement, de l'extrême gauche jusqu'au Parti libéral-radical, on nous parle du Grand Genève par-ci, du Grand Genève par-là, on nous bassine avec ça. Nous savons que le Canton vient d'économiser 3 millions sur les P+R en France et on se demande si l'Etat va faire des économies sur ce soi-disant crédit de 240 millions qui était prévu. Pourquoi, alors, n'irait-on pas discuter avec lui et les autres partenaires du Grand Genève? En effet, cela me semble un peu irresponsable que la Ville de Genève s'engage seule dans de tels travaux.

Alors, Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, je vous le demande: où en êtes-vous dans vos concertations avec tous ces différents acteurs – je pense aussi aux communes genevoises et vaudoises – pour faire cofinancer ce projet, dont je suppose, et je ne suis pas le seul à le penser, que nous aurons beaucoup de difficultés à le financer?

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois votera malgré tout, la mort dans l'âme, ce crédit très impressionnant pour le Grand Théâtre. Je dis «impressionnant» parce qu'il va dans la suite des crédits impressionnants que nous avons votés dans ce Conseil municipal, ou que nous voterons bientôt, puisque le projet pour le MAH arrivera prochainement, et nous le voterons tous en chœur. Si on fait un bref rappel: 140 millions de francs pour le MAH, 90 millions de francs pour les Minoteries et 65 millions de francs pour le Grand Théâtre, tout cela additionné avec le centime additionnel le plus cher du canton, on est sûrs d'être une Ville confortablement assise sur un gros sac d'argent.

Mesdames et messieurs, cette réfection du Grand Théâtre est un peu décevante. M. Pagani vient de nous le préciser, on réfectionne l'enveloppe, on réfectionne une partie de la machinerie, qui a été faite il n'y a pas si longtemps, mais on ne réfectionne même pas la salle. Combien de millions de francs devons-nous investir dans quelques années pour la salle? La question est posée. Je précise à l'attention de M. Pagani que les normes de sécurité n'ont pas été changées depuis plus d'une dizaine d'années et qu'elles devraient, en 2015, être abaissées. Nous devrions avoir un gain à ce niveau-là; c'est peut-être pour cela qu'une économie a été faite sur le projet. J'ai un doute, mais admettons.

On se retrouve devant une grosse enveloppe à sortir. Evidemment, la Ville de Genève en a les moyens; on ne va pas s'opposer à la réfection du navire amiral de l'art lyrique à Genève. Il faut certes refaire le Grand Théâtre, mais nous aurions aimé que cela soit un peu plus modeste, et nous comptons sur vous, Monsieur Pagani, pour faire un maximum d'économies dans ce projet.

J'en viens maintenant à l'histoire du Théâtre éphémère. Nous avons cosigné la motion M-1135, faite par notre excellent collègue M. Alexandre Wisard, pour une installation pérenne de ce fameux théâtre; nous allons payer pour le faire venir ici et nous investirons pour son montage. Ce genre d'installation n'est pas quelque chose de facile à monter, ce n'est pas un meuble Ikea qu'on peut monter et démonter facilement. Une fois ce théâtre remonté, on risque de le détruire si on le démonte et qu'on le remonte à chaque fois qu'on a envie de le déplacer. Il faut donc trouver un lieu adéquat pour ce théâtre.

Puis, à l'instar de notre ami Dossan, qui s'offusquait un peu que cette nouvelle arrive par l'intermédiaire des médias plutôt que par le Conseil administratif, le Mouvement citoyens genevois s'étonne aussi que les médias reçoivent cette information – confidentielle à l'interne de vos services, Monsieur Pagani – selon laquelle ce théâtre sera posé à la place des Nations. Nous aimerions pouvoir discuter de cette motion à la commission des travaux et des constructions afin de savoir ce qu'on va faire de ce théâtre. Je pense qu'une scène sur la rive droite est loin d'être inutile, car beaucoup de choses sont proposées sur la rive gauche; ce

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

serait donc intéressant d'avoir une scène sur la rive droite pour le théâtre, l'art et la culture alternative.

Nous demandons que la motion M-1135 soit renvoyée en commission des travaux et des constructions et, concernant le rapport sur la pétition P-299, nous ne nous opposerons pas à son renvoi au Conseil administratif. L'amélioration du système de rafraîchissement de l'air sera incluse dans les travaux. Nous espérons que M. le conseiller administratif fera un maximum d'économies sur ce projet et ne viendra pas d'ici six mois, voire une année, demander une rallonge, parce qu'il a oublié de compter une partie des travaux qui sont à refaire. En conclusion, Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois soutiendra la proposition PR-1063.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, le Grand Théâtre ayant été refait il y a soixante ans, ce projet de rénovation attend depuis une trentaine d'années. Ainsi que M. Dossan et beaucoup d'autres d'entre vous l'ont dit, je rappelle que la remise à niveau de l'ensemble de l'infrastructure de cet édifice n'a pas été faite et que cela aurait dû être fait il y a vingt ans. On en paie aujourd'hui le prix. Je vous remercie d'avoir fait l'effort de trouver cette fenêtre pour qu'on puisse investir cet argent à bon escient. Dans dix ans, pour celles et ceux qui siègeront encore dans cet hémicycle, cela leur coûterait un peu plus cher. Au nom du Conseil administratif, je tiens à vous remercier du geste que vous faites ce soir.

Cela étant, il y a quand même des choses que je ne peux pas laisser passer. En ce qui concerne les investissements, nous les contrôlons. En moyenne sur dix ans – nous allons vous montrer le graphique – nous sommes à 110 millions de francs d'investissements par année. C'est quelque chose de tout à fait supportable, y compris en ayant voté les crédits auxquels vous avez fait référence: les Minoteries, aujourd'hui le Grand Théâtre, demain le MAH et après-demain, ou peut-être avant, la Nouvelle Comédie. Je pense que nous sommes dans la jauge; nous arrivons à maintenir nos investissements dans les limites convenues.

En ce qui concerne les dépassements, l'exemple symbolique est le Musée d'ethnographie: nous n'avons pas de dépassement! D'autre part, sur l'ensemble de la centaine de bouclements de chantier que nous vous avons présentés, nous avons non pas 3% de dépassement, mais 0,4% de dépassement. Je suis passé devant la commission des finances et M. Lathion – il n'est pas là pour le confirmer – nous a félicités. Il faut tordre le cou à la rumeur que nous engendrons des dépassements.

Mesdames et Messieurs, j'ai passé un contrat avec vous en affirmant de manière transparente que nous allions mettre des divers et imprévus pour nous

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

permettre d'absorber un certain nombre d'imprévus. D'autres que moi, mais je n'ai pas envie de me lancer dans ces stratégies politiques erronées, arrivent à mettre des dépassements à chaque ligne – comme certains de mes prédécesseurs, par exemple pour la gaine souterraine des Rues-Basses, qui me font boucler les travaux trente ans après pour ne pas avoir d'ennuis par rapport à leurs dépassements, sans en avoir informé le Conseil municipal. Je vous invite donc à maintenir ce contrat entre vous et nous, pour qu'on puisse être transparents et que vous puissiez faire votre travail de conseillers municipaux, c'est-à-dire contrôler les investissements que nous vous demandons.

Enfin, en ce qui concerne le Théâtre éphémère, nous le démontons à Paris en ce moment et, à partir d'aujourd'hui, il s'appelle le Théâtre des Nations. Monsieur Pagan, j'aimerais prendre un engagement ici ce soir. Je vous ai proposé un amendement, qui va être voté, pour ramener la facture de 64 millions à 62 millions; c'est bien parce que je parie sur cette proposition. En décembre, Mesdames et Messieurs, nous nous trouvions sans aucune solution, puisque les Libyens avaient acheté ce Théâtre éphémère, puis ils y ont renoncé et nous avons dû, en quelques mois, retomber sur nos pattes.

Monsieur Wisard, je vous réponds et je vous informe que j'ai un rendez-vous le 11 juin avec un mécène. Après ce rendez-vous, je serai heureux de vous faire part qu'il s'engage à entrer en matière – cela ne veut pas dire payer – sur le différentiel entre ceci et cela. En conséquence de quoi je ne vois pas aujourd'hui pourquoi retirer l'amendement que je vous ai proposé.

Maintenant, Monsieur Dossan, en principe je ne reviendrai pas devant vous. Si, à la dernière extrémité, je devais le faire, je me permettrais de vous exposer cette stratégie en commission des travaux et des constructions, et, le cas échéant, dans le courant de la mise au point du projet de la place des Nations. Si par impossible je suis contraint à le faire, je le ferai, mais aujourd'hui, au vu des informations que j'ai, ce ne sera pas nécessaire.

Le président. Pour terminer, je passe la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. (*Protestations.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je vois que certains s'impatientent, mais permettez-moi, pour un crédit de cette ampleur, de donner quelques précisions. (*Brouhaha.*) Personne n'est obligé d'écouter...

J'aimerais rappeler que le Conseil administratif a travaillé très activement sur ce projet. Dans le cadre de la répartition des tâches entre mon collègue et moi,

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M. Pagani s'est beaucoup investi pour trouver une solution, on l'a dit et redit et je l'en remercie, notamment en décembre lorsque tout avait l'air bloqué, voire définitivement compromis. Ma responsabilité, avec la Fondation du Grand Théâtre, c'est l'exploitation du Grand Théâtre pendant deux saisons hors murs. Ce n'est pas un défi simple.

J'aimerais que les choses soient claires par rapport à la solution du Théâtre des Nations, comme il se nomme maintenant. La motivation principale, au-delà du plaisir de créer une nouvelle scène à un endroit emblématique de Genève, c'est aussi les économies sur l'ensemble du projet. Je rappelle qu'au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), même s'il a été rénové pour le Grand Théâtre par un généreux mécène genevois, aujourd'hui nous aurions à payer une location onéreuse. En plus, nous n'aurions pas été chez nous, le Grand Théâtre aurait dû entrer et sortir à chaque spectacle et n'aurait pas pu disposer du lieu pendant toute la saison, puisque des créneaux étaient déjà loués. On perdait beaucoup au niveau des frais induits, mais aussi du budget d'exploitation.

Le budget de la saison hors murs, fois deux, était nettement plus déficitaire dans le cas de la solution du BFM, j'insiste là-dessus: plus que le triple! Mesdames et Messieurs, un déficit plus que triple par saison par rapport à la solution du Théâtre des Nations! L'économie entre les deux solutions avoisine les 7 millions de francs.

C'est aussi lié au fait que des mécènes ont décidé de s'investir dans la solution du Théâtre des Nations, et on s'en réjouit. C'est pour cela que le Conseil administratif, au-delà du plaisir qu'on peut avoir à créer une nouvelle scène, s'est engagé activement pour trouver une solution, malheureusement pas sur un terrain bon marché tel que la caserne ou le parking des Vernets, car ce n'était pas possible en termes de coexistence. On va donc à la campagne Rigot, c'est magnifique, mais ce sera plus cher.

M. Pagani travaille tous les jours afin de minimiser ces surcoûts. Ils ont été mentionnés, on reviendra vers vous et, comme l'a dit mon collègue, on reviendra en commission assez régulièrement. Vu l'importance de ce projet, vu sa signification aussi pour Genève, je pense que cela vaut la peine d'avoir un contact étroit avec la commission des travaux et des constructions.

Au passage, même si ce n'est pas mon registre, je vous recommande aussi de voter l'amendement présenté par mon collègue. Il est irresponsable, pour un bâtiment aussi ancien, aussi particulier, de ne pas prévoir un poste divers et imprévu. Si on construisait un logement ou une crèche répondant à des normes connues, des bâtiments parfaitement maîtrisés, on pourrait imaginer renoncer à ce poste. Mais on peut avoir des surprises avec ce bâtiment, on ne l'espère pas, mais ce poste est donc parfaitement légitime.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Une remarque maintenant sur les investissements. Je m'étais engagé avec le Conseil administratif, en juin 2011 à mon arrivée, à chercher le plus activement possible des financements tiers, publics ou privés. Nous avons renvoyé en commission le MAH et je compte bien arriver, avec mes collègues, à concrétiser la promesse d'arriver à approcher la moitié d'un financement privé. Ce n'est pas rien. Ce n'est pas 139 millions de francs qui vous sont demandés, mais une bonne moitié de ce montant.

Nous nous sommes engagés pour le Grand Théâtre à avoir des cofinancements. Nous avons un cofinancement par des partenaires privés, nous avons évoqué un chiffre de 10 millions en tout. Entre ce qu'apportent les privés pour le Théâtre éphémère et la demande que nous avons faite à l'Association des communes genevoises, au Fonds intercommunal, nous devrions arriver à ce chiffre.

Pour la Nouvelle Comédie, nous avons une aide du Conseil d'Etat qui confirme l'engagement de déposer un projet de loi pour cofinancer la Nouvelle Comédie; évidemment, c'est sous réserve du Grand Conseil et je vous confirme que le crédit de réalisation sera déposé à la fin juin ici, au Conseil municipal. Nous avons donc tenu nos engagements et le plan financier d'investissements est maîtrisé.

Mesdames et Messieurs, il y a beaucoup d'investissements. On peut se faire peur à aligner des chiffres. Nous avons souvent parlé de la dette cachée; le Grand Théâtre en fait partie. C'est tout ce qui n'a pas été fait pendant cinquante ans et, oui, on doit le rattraper; oui, c'est avant tout de l'entretien et de l'assainissement du bâtiment, ce n'est pas un geste architectural. Mais nous en avons besoin, sinon cette maison ne pourra plus fonctionner. Nous aurions pu attendre deux ans, c'est ce qu'avait proposé le Conseil administratif, mais vous avez voulu qu'on accélère et il faut reconnaître que nous avons moins le temps d'évaluer les coûts.

Je rappelle aussi que nous, Ville de Genève, constructeur ou rénovateur, nous sommes soumis à des normes fédérales et cantonales sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Certains d'entre vous, qui sont députés, pourraient aussi s'interroger sur certaines normes; ils sont bien placés au Grand Conseil pour en parler. Reporter certains de ces crédits ne ferait que coûter plus cher, que cela soit pour le Grand Théâtre, le MAH ou la Nouvelle Comédie, pour ne citer que ces trois projets. Un très gros travail a été fait pour ces objets; ils méritent d'être votés et mis en œuvre. C'est aussi de l'avenir de Genève qu'il s'agit.

Une dernière remarque par rapport au Grand Genève. J'ai d'excellents contacts avec mes homologues à la culture et aux sports du Grand Genève. Dois-je rappeler que les frontaliers paient 75% de leurs impôts sur Genève et donc cofinancent les objets?

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Le président. Le bureau est saisi d'une motion d'ordre déposée par M. Alexandre Wisard, qui demande de rouvrir la liste des intervenants, comme le prévoit le règlement à l'article 86, alinéa 2. Je mets au vote cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 21 non.

Le président. La liste des intervenants est donc rouverte. Je prie celles et ceux qui veulent prendre la parole de bien vouloir s'inscrire. Je passe la parole à M. Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je sais bien que nous sommes tous fatigués, mais je pense que pour un investissement de plus de 60 millions de francs nous pouvons prendre le temps de dialoguer avec le Conseil administratif. Nous essayerons quand même de finir pour 23 h. Nous avons posé des questions, le Conseil administratif nous répond, et j'aimerais revenir sur le poste de divers et imprévus. Je n'ai pas bien compris si le Conseil administratif allait proposer un amendement pour réintroduire ces 4,2 millions de francs; en tout cas nous ne l'avons pas reçu sur nos pupitres.

M. Pagani demande d'où sort ce chiffre de 10%. Monsieur Pagani, ils figurent à la page 24 de la proposition PR-1063 rédigée par vos services: «10% de CFC 1 + 2 + 3 + 4.» Brièvement, cela couvre les lignes «travaux préparatoires», «bâtiment», «équipements d'exploitation» et «aménagement extérieurs». On peut citer par exemple les terrassements, les échafaudages, pour 3 millions, les travaux de pierres naturelles, pour 4,6 millions – et je pense que ce n'est pas sur des échafaudages qu'il y aura 10% de divers et imprévus. Je persiste à penser, et j'appuie la proposition faite par les Verts et soutenue par une majorité de la commission des travaux et des constructions, que 10% de divers et imprévus sur ce genre d'opération, un bâtiment bien documenté, récent, puisqu'il a soixante ans, c'est un oreiller de paresse.

J'ai entendu des éloges dithyrambiques sur ce projet par des partis qui ne votent jamais les budgets en fin d'année et qui trouvent que tout est toujours trop cher. Là, nous avons une occasion de cadrer les prix et le coût global d'une opération que la Ville porte toute seule. Si, par hypothèse, le Conseil administratif avait la mauvaise idée de déposer un amendement pour réintroduire le montant de 4,2 millions de divers et imprévus, je demanderai l'appel nominal.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, nous tenons à confirmer notre vote sur l'amendement demandant la suppression des

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

4,2 millions qui a été proposé à la commission des travaux et des constructions. J'imagine, Monsieur le président, que vous allez faire voter la proposition initiale puis que nous devons à nouveau soumettre cet amendement. Pouvez-vous le confirmer?

Le président. Il y a un amendement prévu pour la délibération I, l'amendement dit «des Verts». S'il est accepté, nous voterons ensuite la délibération I, mais si cet amendement est refusé, nous voterons la délibération amendée du Conseil administratif.

M. Alain de Kalbermatten. C'était pour une bonne compréhension. Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Guy Dossan (LR). Je reprends la parole, car tout à l'heure j'ai dit que quand nous avons auditionné les magistrats au sujet du Théâtre éphémère, ce n'était pas très clair combien cela allait nous coûter. J'ai vu les deux magistrats opiner du chef. Je voulais juste préciser que pour le Théâtre éphémère et l'éventuel coût de son implantation, cela ne peut pas être clair. Quand le Grand Théâtre l'a acheté, M. le magistrat Pagani a dit dans les journaux que c'était plus ou moins 50%, ce qui fait: 6 millions plus 3 millions, 9 millions de francs. Lorsque nous avons auditionné M. le magistrat Kanaan – là, je ne peux pas me tromper, c'est du copier-coller, et comme cela n'a pas été modifié dans les notes de séances, pour moi c'est la vérité – je lis que «le Grand Théâtre s'est engagé, avec l'appui actif du Conseil administratif, à couvrir l'achat de la structure, les frais d'installation, de construction, d'aménagement et d'équipement». Jusque-là, c'est vrai que les mécènes et le Grand Théâtre devraient tout payer.

Par contre, quand on auditionne la présidente de la fondation – c'est toujours du copier-coller, parce que je me méfiais – elle nous explique que les 6 millions de francs versés par les mécènes comprennent seulement l'acquisition de la structure, son démontage, son transport, son dédouanement, son stockage et son agrandissement, mais on ne parle pas de l'implantation. C'est donc vrai que c'est normal que le Conseil municipal soit un peu dans le flou en ce qui concerne le Théâtre éphémère, qui ne fait évidemment pas partie de la proposition qui nous est présentée ce soir, puisque nous avons eu trois interprétations différentes de ce que payaient les mécènes. Nous nous réjouissons que le Conseil administratif nous donne des éclaircissements dans quelque temps.

Par contre, nous soutiendrons l'amendement des Verts, comme nous l'avons fait en commission, parce qu'il nous a été dit plusieurs fois en commission que

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

nous étions bien documentés sur ce bâtiment. Nous ne voyons donc pas pourquoi il pourrait y avoir 4,2 millions de francs de divers et imprévus, sinon, lors des auditions, il ne fallait pas nous dire que ce bâtiment était bien documenté.

Puis, Monsieur le président, nous allons redéposer l'amendement du Parti libéral-radical refusé en commission, c'est-à-dire de supprimer le prélèvement de 1 316 363 francs attribué au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui est en droite ligne avec le projet de délibération PRD-85, dont l'urgence a été refusée tout à l'heure. Nous ne changeons pas de cap!

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois votera l'amendement des Verts et l'amendement du Parti libéral-radical. Mesdames et Messieurs, j'aimerais quand même revenir sur la politique culturelle de la Ville de Genève. J'ai eu l'occasion, en tant que remplaçant, de siéger à la commission des arts et de la culture, notamment l'année passée lorsqu'on discutait du budget de la culture. Nous avons eu une discussion avec le magistrat en charge de ce dicastère et la problématique est toujours la même: vivons-nous, oui ou non, en dessus de nos moyens? Aujourd'hui, nous finançons la politique culturelle du Canton, voire la politique sportive, et nous finançons la politique du soi-disant Grand Genève. Comme on fait des sondages, on sait pertinemment que ce ne sont pas que des habitants de la ville de Genève qui viennent au Grand Théâtre, mais, pour la plupart, des habitants du canton et des communes françaises voisines.

Je me bats depuis longtemps pour avoir une répartition différente et il faudra un jour en discuter, au Grand Conseil ou au niveau du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, en discuter, car la Ville aujourd'hui n'a pas la capacité financière d'assumer toutes ces responsabilités. Nous sommes avec des projets qui représentent à peu près 300 millions de francs. Mais nous ne sommes ni New York, ni Boston, ni Londres, et je me rappelle, notamment en commission des finances, avoir entendu des gens qui venaient demander des subventions en comparant leur projet avec des villes comme Washington. Malheureusement, Genève n'est pas une ville comme celles que je viens de citer. Nous avons un bassin de population beaucoup plus réduit et surtout la répartition cantonale, communale, voire avec le concept du Grand Genève, n'est pas juste. Pour une fois, au lieu qu'on nous demande d'investir de l'autre côté, que ce soit le contraire, que les autres viennent investir ici!

M. le magistrat se permet de dire que 75% des impôts des frontaliers restent à Genève et servent aussi indirectement à financer ce genre de projet. Je ne suis pas d'accord, parce que la distorsion du marché du travail a comme résultat 5,7% de chômeurs. Je tiens aussi à vous donner un autre chiffre: 300 millions de francs sont dépensés rien que pour la subvention de l'assurance-maladie de base. Cela

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

veut dire qu'un Genevois sur deux aujourd'hui est subventionné pour l'assurance-maladie; on peut y ajouter encore 72 millions de francs pour l'Hospice général. Je suis désolé, ce qu'on gagne soi-disant d'un côté avec la manne financière d'impôts à la source est loin de compenser le préjudice dû aux effets négatifs des 80 000 frontaliers qui travaillent chez nous.

Arrêtez de nous dire que nous sommes toujours là pour payer tout et n'importe quoi! Nous faisons des choix, qui ne sont pas évidents, et c'est pour cela que nos commissaires, même à la commission des travaux et des constructions, s'abstiennent, parce qu'ils sont effrayés par les montants qui sont sur la table. A un moment donné, il faut payer. Nous avons une dette énorme, nous avons un déficit de plus de 1 milliard de francs. Que faisons-nous? Allons-nous laisser tout cela aux générations futures, laisser des ardoises parce que nous avons un concept de la culture un peu mégalo, que nous considérons que le Grand Théâtre est notre carte de visite, que pour la Genève internationale il faut réaliser ce projet afin d'avoir une infrastructure culturelle à la hauteur? Tout cela, je suis désolé, Mesdames et Messieurs, c'est du pipeau!

A un moment donné, nous devons parler en gouvernance publique, nous devons parler aux gens qui n'ont pas les moyens, qui paient des impôts déjà élevés; le centime additionnel en ville de Genève est un des plus élevés, sinon le plus élevé du canton, et nous devons faire des choix. Au prochain budget, il faudra qu'on réfléchisse sérieusement à cette problématique, car nous ne pouvons pas tout faire, nous devons choisir des projets.

Nous voterons certes ces objets, car il y a une situation d'urgence. Mais je rappelle quand même que le dicastère de la culture est depuis des années occupé par des magistrats de gauche. Aujourd'hui, on nous dit que malheureusement ces travaux n'ont pas été faits au bon moment, mais s'ils n'ont pas été faits au bon moment, ce n'est ni la faute du Mouvement citoyens genevois, ni de la population, c'est parce qu'il y a eu une mauvaise gestion. Ce n'est pas à nous de payer les pots cassés du passé!

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, une chose m'inquiète. Tout à l'heure, j'ai entendu M. le magistrat Pagani dire que, malgré tous les investissements pharaoniques que nous votons à longueur de séances, il n'y a pas de problème. Aujourd'hui c'est le Grand Théâtre, hier c'était les Minoteries, il y aura bientôt le MAH, et aussi tous les autres crédits que nous votons régulièrement qui coûtent des centaines de millions de francs. C'est près de 300 millions de francs rien que pour ces trois objets, et le magistrat continue de nous dire qu'il n'y a pas de problème, qu'on va pouvoir rester dans les limites de l'enveloppe des 110 millions de francs annuels. J'attends qu'il me le démontre; ce n'est sim-

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

plement pas possible. Soit ces travaux devront être plus étalés dans le temps et peut-être qu'alors on arrivera à rester dans le cadre de ces 110 millions, soit c'est inexact. On a pu voir lors des comptes 2012 que la barrière des investissements a explosé à 153 millions de francs.

Je pense que ce serait intéressant d'avoir un plan – vous transmettez, Monsieur le président – pour savoir comment ces investissements, une fois votés ici, vont se réaliser, et selon quel timing. Avoir un plan d'investissements avec des sommes sur plusieurs années, peut-être une législature, permettrait de savoir comment tout cela est dispatché, car une fois que nous avons voté ici les investissements, on ne sait plus rien. On voit à la fin de l'année que tant de millions de francs ont été dépensés; une fois c'est plus, une fois c'est moins.

Avec tous les investissements que nous avons votés ici, alors que précédemment on a déjà fait exploser les budgets, je pense que ce n'est pas possible qu'on continue à être dans la même enveloppe. C'est une contre-vérité. J'attends donc du Conseil administratif qu'il nous présente un plan d'investissements avec les montants annuels qu'il entend investir, et dans quel secteur, pour savoir comment arriver à rester dans cette enveloppe.

Evidemment, aujourd'hui nous n'avons pas le choix, parce que nous devons faire quelque chose pour le Grand Théâtre. Nous voterons, mais à contrecœur, car, une fois de plus, c'est une grosse dépense et il n'y a pas véritablement de planification des investissements pour nous permettre de les financer raisonnablement. C'est cela qu'on attend du Conseil administratif, cela fait longtemps qu'on le demande et on ne voit rien venir!

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur le président, je prends la parole pour présenter à nouveau notre amendement, qui consiste à supprimer l'article 3 de la délibération I, à savoir que le montant de 1 316 363 francs dévolu au FMAC est retiré. Je ne reviendrai pas sur ce que mon collègue Simon Brandt a déjà expliqué tout à l'heure dans le cadre de l'urgence demandée sur le projet de délibération PRD-85 figurant à notre ordre du jour.

La Cour des comptes a signifié que ce mode de faire n'était pas valable; qu'un fonds, on décide de l'alimenter chaque année en fonction de ses besoins, dans le cadre d'une discussion politique, et pas sur la base d'une automaticité. En l'occurrence, à l'époque où le prélèvement de 2% pour alimenter le FMAC a été déterminé, le montant des investissements était largement moins élevé que celui que nous avons maintenant et celui que nous voterons ces prochains mois. Nous avons déjà beaucoup d'investissements, notamment il y a quelques mois les Minoteries, qui ont contribué à alimenter ce fonds – à mon avis, plus qu'il ne l'a jamais été – et il n'est pas nécessaire à partir d'aujourd'hui d'y ajouter encore

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

le Grand Théâtre, les 2,5 millions de francs du MAH, ce que nous devons faire pour la Nouvelle Comédie plus tout le reste des travaux et des rénovations qui vont être faits.

Pour le Grand Théâtre, nous vous proposons d'alléger un peu la facture, pour ne pas toucher à ce qui aurait été, par exemple, pour M. Pagani, les divers et imprévus, et de supprimer l'article 3 du projet de délibération I. L'objectif de ce fonds est exclusivement d'acheter des œuvres d'art, fonds qui, je vous le rappelle, a déjà été alimenté à hauteur de quasiment 2 millions dans le cadre des Minoteries, pour l'achat d'œuvres d'art. La mission est noble, mais pour cette année, selon nous, elle est pourvue en termes de moyens. Donc, dans le cadre d'une gestion saine de nos investissements à venir et actuels, nous vous proposons de supprimer l'article 3 du projet de délibération I.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, les investissements que la municipalité fait, ce n'est pas simplement du rattrapage d'entretien, c'est aussi valoriser cet écrin qu'est le navire amiral de la municipalité. J'espère que tout le monde a compris que cet investissement servira au rayonnement du Grand Théâtre, aussi bien au niveau de la ville que du canton, voire plus loin. Je vous rappelle l'accident malheureux qui a eu lieu: la personne qui a été accidentée venait de Londres pour assister à une représentation du Grand Théâtre. Il ne s'agit donc pas que des frontaliers.

Cela étant, je réponds à M. Dossan. Quand M^{me} Bertani s'est présentée devant la commission, elle avait le rapport à plus ou moins 50%, elle a dit des choses tout à fait exactes, 6 millions de francs, plus ou moins 50%. Aujourd'hui, nous en sommes au retour des soumissions, puisque nous avons dû resoumissionner, notamment pour la dalle. Les choses ont donc changé, elles sont beaucoup plus concrètes, plus précises et j'aurai l'occasion de donner des explications beaucoup plus claires en commission des travaux et des constructions à ce niveau-là.

Puis, Monsieur Wisard, je vous redis ce qui concerne les divers et imprévus – bien que je pense que ce soit inutile de le réexpliquer. Concrètement, il y a encore des inconnues, comme les anciennes cuves à mazout qui sont désaffectées ou la cabine des Services industriels qui est aujourd'hui enterrée. On ne peut pas faire des investigations sur ces éléments-là. Puis je ne parle pas des remblais que nous allons trouver quand nous allons creuser. Toutes ces investigations n'ont pas pu être faites faute de temps et le montant alloué aux divers et imprévus est là pour absorber ces imprévus-là. Je suis désolé, mais vouloir supprimer ce montant, c'est ne pas se rendre compte que ce chantier est compliqué, y compris du point de vue des tubulures qu'il va nous falloir mettre autour des œuvres d'art, que la Commission des monuments, de la nature et des sites va nous imposer de protéger pendant que nous réfectionnerons la façade.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Je suis malheureusement obligé de dire que si par impossible vous votiez ces amendements, je devrai revenir vers vous pour vous expliquer la situation très concrète. C'est peut-être le choix que vous faites aujourd'hui, mais ne nous contraignez pas à employer d'autres stratégies.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'aimerais quand même revenir sur l'amendement du Parti libéral-radical concernant le FMAC. Comme cela a été précisé par M. Brandt lors de la demande d'urgence du projet de délibération PRD-85, c'est un règlement du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, vous pouvez, vous, Conseil municipal, le modifier, mais cela doit être fait sérieusement après un débat en commission. Si vous croyez en ce que vous dites, proposez en même temps ce que M. Brandt a évoqué: la compensation dans le budget de fonctionnement. (*Remarque.*) Ce n'est pas dans votre proposition.

Là, vous faites un amendement sur le Grand Théâtre. Mais vous ne pouvez pas comme cela, au détour d'un crédit, ne pas respecter votre propre règlement. C'est la première chose. Vous avez décidé de ne pas voter l'urgence du projet de délibération PRD-85, ce sera donc traité en temps utile, en bon ordre. On viendra expliquer comment fonctionne aujourd'hui ce 2%, à l'issue d'ailleurs de plusieurs débats dans ce Conseil municipal lors de la législature précédente, qui a toujours confirmé cette volonté. Il y a eu des variations, c'était parfois 1%, parfois 2%; c'était parfois sur tous les investissements, parfois qu'une partie. Mais il y a toujours eu une volonté de ce Conseil municipal de se donner les moyens d'une politique offensive et créative en matière d'art contemporain pour soutenir la scène locale, pour réaliser les commandes publiques et embellir l'espace public. On peut certes discuter les choix.

Le problème de ces activités est que cela ne se planifie pas comme on le fait dans un budget de fonctionnement. Cela dépend des opportunités et des propositions. Il y a tout à coup des opérations majeures, comme celle que nous sommes en train de réaliser dans le complexe de Chandieu ou celle qu'on vient de réaliser aussi aux silos à sel; d'ailleurs, les collaborateurs et collaboratrices qui y travaillent, notamment les services de mon collègue Guillaume Barazzone et ceux de Rémy Pagani, sont maintenant enthousiastes et très fiers de cette opération. Nous en discuterons donc en temps utile, mais vous ne pouvez pas juste amender, en passant, un crédit ponctuel. Cela n'est simplement pas possible du point de vue formel. Voilà pour ce qui concerne le FMAC.

Maintenant, en ce qui concerne la Cour des comptes, nous sommes très respectueux de la Cour des comptes, aussi bien au Conseil municipal qu'au Conseil administratif. La Cour des comptes émet des recommandations, sur lesquelles nous avons toujours pris position et, chaque année, nous expliquons pourquoi.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Dans le nouveau modèle comptable, ce sera beaucoup plus clair et plus facile à ancrer.

Concernant les investissements, il est difficile de faire boire un âne qui n'a pas soif, nous sommes bien d'accord. Nous avons présenté le plan d'investissements détaillé; nous avons présenté nos choix. Monsieur Sormanni, rien qu'en politique culturelle cela a été douloureux. Nous avons reporté les projets du Bâtiment d'art contemporain, de la Maison Tavel, des Atelier des artistes – choix très douloureux – des façades de Saint-Gervais – et pourtant c'est urgent. Nous avons fait des choix et c'est le cas dans tous les domaines d'activité du Conseil administratif. Alors ne venez pas dire que nous n'avons pas fait de choix. Vous pouvez ne pas les apprécier, mais nous avons fait des choix. La moyenne, et c'est cela qui compte, est à peine au-dessus des 100 millions de francs par année. Sur dix, douze ans, nous maîtrisons les investissements.

Une dernière chose par rapport à la politique culturelle. Pour des raisons historiques, qu'on approuve ou pas, la Ville assume la politique culturelle pour toute la région. On peut le discuter. La Constituante a voulu changer cet état de fait; elle n'y est pas arrivée. Nous avons travaillé avec le Conseil d'Etat, nous avons fait la déclaration conjointe et on en voit les premiers résultats concrets – sous réserve du Grand Conseil, je suis d'accord. Ce n'est pas encore garanti que ce dernier suive, mais le Conseil d'Etat a tenu ses engagements, que nous avons négociés, concernant la Nouvelle Comédie, notamment, et nous continuerons. De même pour les partenaires privés du MAH, nous faisons notre travail de répartition de la charge. On a pris le Conseil d'Etat au mot et on s'en réjouit.

En attendant, nous assumons cette responsabilité. On peut discuter les choix de nos prédécesseurs, que ce soit parlementaires ou exécutifs, mais à ceux qui disent qu'on dépense trop, je demande: alors quelle est l'alternative? On ferme le Grand Théâtre ou le MAH? On ne réalise pas les équipements culturels? C'est une des choses qui fait de Genève une ville attractive. On dit toujours que Genève est une ville de 200 000 habitants, mais pour le meilleur ou pour le pire on travaille pour un bassin de 1 million d'habitants! Quelqu'un a cité Washington; cette ville a 600 000 habitants.

Quant aux centimes additionnels, il y a plus de population dans ce canton qui paie plus de centimes que nous en ville de Genève. La Ville est dans la moyenne du canton, mais on peut aussi en discuter. Quant à moi, je m'intéresserais plus aux communes où la population paie beaucoup moins de centimes additionnels. Je pense à certaines communes très riches du canton qui font de la baisse du centime un sport national et qui ne savent plus quoi faire de leur argent. Il y a même une sorte de classement officieux des communes qui pourraient renoncer à encaisser des recettes fiscales pendant dix ans avant même de commencer à s'endetter du premier franc! Là, on peut commencer à discuter d'un vrai enjeu et

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

de quelle est leur contribution à la politique culturelle. Là, je suis prêt à discuter!
(*Applaudissements.*)

Une voix. On commence par Carouge!

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur Kanaan, que vous le vouliez ou non, la réalité, c'est qu'au 1^{er} janvier 2016 cette méthode comptable sera révolue. Alors, soit vous aurez pris vos dispositions avant pour réfléchir comment on alimente ce fonds, s'il est aussi indispensable que cela, et on le votera déjà dans le cadre du budget à la fin de cette année pour l'année prochaine; soit vous n'aurez rien anticipé et, à la fin, il disparaîtra. Comme cela a déjà été dit, rien qu'avec les Minoteries, le FMAC n'a jamais eu autant d'argent.

Monsieur Kanaan, si vous nous dites que, parce qu'on a voté une fois un règlement, si maintenant on change un vote dans une délibération cela ne vaut rien, alors, effectivement, nous, conseillers municipaux, nous pouvons disposer, et nous vous laissons gérer ce Conseil municipal sur la base d'un règlement. Si le Conseil municipal vote aujourd'hui le fait que vous n'avez pas le droit de dépenser ce 1,3 million de francs – en plus dans le cadre d'un fonds qui, à mon avis, sort de toutes les sphères de compétence de la Ville et qui fait partie de ce que le Service de la surveillance des communes a décidé, dans le cadre du financement de ce fonds, de considérer comme étant non légal...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. C'est faux!

M. Adrien Genecand. A mon avis, Monsieur Kanaan, vous ignorez clairement les prérogatives de ce délibératif qui vous dit qu'aujourd'hui vous avez déjà de l'argent dans le FMAC et qui vous demande, plutôt que d'en vouloir encore plus que vous n'en avez jamais eu, de prévoir les choses pour l'année prochaine afin de nous mettre aux normes et de discuter d'une enveloppe globale dans le cadre du budget 2015. Faisons ça plutôt que d'être chocolat, une fois de plus, en 2016, en ayant fait croire à tout le monde que c'est tout à fait légal, alors qu'en 2011 la Cour des comptes l'a dit: ce fonctionnement ne va pas. Le Service de la surveillance des communes a dit à nouveau en commission des finances que ce fonctionnement n'est pas légal. Prenons les choses en mains en disant: on arrête maintenant! Ensuite, venez avec un projet de délibération supplémentaire dans le cadre budgétaire et ainsi nous aurons réglé le problème.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Deuxième débat

Le président. Nous votons à l'appel nominal les amendements de la commission concernant la proposition PR-1063.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du groupe des Verts demandant la suppression de la ligne «Réserves pour imprévus», soit – 4 286 191 francs + TVA, est accepté par 45 oui contre 25 non.

Ont voté oui (45):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (25):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Linda de Coulon (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S),

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), vice-président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Parti libéral-radical demandant de supprimer le prélèvement de 1 316 363 francs attribué au FMAC est refusé par 35 non contre 34 oui.

Ont voté non (35):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (34):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormani (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Linda de Coulon (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), vice-président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 64 oui contre 1 non (6 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 64 oui contre 1 non (6 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée sans opposition (65 oui et 6 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 58 679 900 francs destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs pendant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 58 679 900 francs.

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

Art. 3. – Un montant de 1 215 101 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550 000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2 millions de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2 350 000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984 000 francs destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 24 juin 1961;

Proposition et motion: rénovation du Grand Théâtre
Pétition: installation d'un système de rafraîchissement d'air

vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N^{os} 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1307 m², et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N° 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N^{os} 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, boulevard du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d'empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N° 28/2013.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d'environ 1307 m² du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l'actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l'immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

Le président. Nous continuons avec la motion M-1135 et le rapport sur la pétition P-299 A. Une demande a été faite de renvoyer la motion M-1135 à la commission des travaux et des constructions. Nous passons aux votes.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1135 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 64 oui contre 1 non (4 abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-299 au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (61 oui et 3 abstentions).

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée et je lève la séance.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6218 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6218 |
| 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2012 et budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A) | 6223 |
| – Projet de délibération de la commission des finances: «Approba-tion des comptes 2012 de la Fondetec» (PRD-70) | 6231 |
| – Projet de délibération de la commission des finances: «Approba-tion du budget 2013 de la Fondetec» (PRD-71) | 6232 |
| 4.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions char-gée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 66 675 800 francs, soit: | |
| – un crédit de 65 691 800 francs destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fer-meture du Grand Théâtre; | |
| – un crédit de 984 000 francs destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité; | |
| et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013, et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit: | |
| – la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N ^{os} 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1307 m ² , et de leur réu-nion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre, | |

- pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève;
- la constitution de servitudes d’empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N°s 7642, rue François-Diday, 7644, rue Bovy-Lysberg, 7646, boulevard du Théâtre, 7647, place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal (PR-1063 A) 6242
- 4.b) Motion du 29 avril 2014 de M^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Alpha Dramé, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Eric Bertinat, Anne Moratti, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Marie Barbey et Sophie Courvoisier: «Pour une installation pérenne du Théâtre éphémère à Genève!» (M-1135) 6300
- 4.c) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d’examiner la pétition du 8 décembre 2012: «Pour l’installation d’un système de rafraîchissement de l’air au Grand Théâtre» (P-299 A) 6301
5. Propositions des conseillers municipaux 6343
6. Interpellations 6343
7. Questions écrites 6343

Le mémorialiste:
Ramzi Touma